



RÉPUBLIQUE DU NIGER

PRÉSIDENTE

PROGRAMMES DU MILLENNIUM CHALLENGE

RÉALISATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET DÉTAILLÉ (APD),
D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES
TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DU PÉRIMÈTRE IRRIGUÉ
DE KONNI. (TRANCHE FERME)



RAPPORT EIES

VOLUME 04:

**PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES
(PEPP)**

NOVEMBRE 2018

Sommaire

INTRODUCTION	6
1. CONTEXTE DU PROJET	7
2. PRESENTATION DE LA ZONE DU PROJET	8
3. SOMMAIRE DES ACTIVITES D'ENGAGEMENT ANTERIEUR.....	10
3.1 DESCRIPTION DES PARTIES PRENANTES	12
3.1.1 Les structures Etatiques	12
3.1.2 Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial	16
3.1.3 Les collectivités territoriales et les structures décentralisées.....	17
3.1.4 Les autorités coutumières et religieuses.....	21
3.1.5 Les structures associatives liées à la gestion du périmètre.....	22
3.1.6 Autres structures associatives.....	23
3.1.7 La population et les Personnes Affectées par le Projet (PAP).....	27
3.1.8 Les structures bancaires et de microfinances	29
3.1.9 Parties prenantes au niveau central et régional	30
3.1.10 Les structures médiatiques et de diffusion de l'information	31
3.1.11 Consultations antérieures insuffisances et perceptions des PP par rapport au projet.....	32
3.2 ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	33
4. DESCRIPTION DES STRATEGIES ET METHODOLOGIE INCLUSIVE ET PARTICIPATIVE... 37	
4.1 MECANISME DE GESTION DES PLAINTES	37
Procédures, Recours et Traitement des Plaintes	37
4.2 PLAN DE COMMUNICATION	40
4.3 MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COMMUNICATION	42
4.4 SUIVI DES STRATEGIES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	48
5. CONSULTATION DU PUBLIC.....	50
6. DESCRIPTION DES PARTIES PRENANTES DIRECTES ET INDIRECTES AU PROJET	52
6.1 PARTIES PRENANTES DIRECTES.....	53
6.2 PARTIES PRENANTES INDIRECTES	56
7. ANALYSE DES RESULTATS DES CONSULTATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES.....	66
7.1 Craintes des parties prenantes :	66
7.2 Attentes des parties prenantes :	67
7.2.1 Besoins des PP	67
7.2.2 Perceptions, attentes, préoccupation et recommandation des populations bénéficiaires	72
7.2.3 Perceptions, attentes, préoccupations et recommandations des services techniques de l'Etat ..	73
7.2.4 Perceptions, attentes, préoccupations et recommandations des Autorités administratives et locales:	76
7.2.5 Recommandations et orientations :	77
8. RELATIONS ENTRE LES PARTIES PRENANTES ET LEUR NIVEAU D'IMPLICATION	79
9. ANNEXES :	82

9.1	PV DES CONSULTATIONS PUBLIQUES.....	82
9.2	LISTES DE PRESENCE DES CONSULTATIONS	82
9.3	REGISTRE PHOTOGRAPHIQUE DES CONSULTATIONS	82

Liste des tableaux

Tableau 1 : Grille d'analyse des parties prenantes classées 1 (directement concerné par la composante sécurisation et PRME et présent dans le périmètre)	34
Tableau 2 : Notation de la « volonté » à collaborer au projet, de 1 à 5, enquêtes antérieures, ANTEA	36
Tableau 3 : PLAN D'ACTION, ECHEANCIER ET BUDGET INDICATIF DE COMMUNICATION DU PROJET DE REHABILITATION DU PERIMETRE DE KONNI	43
Tableau 4 : suivi du plan de communication	48
Tableau 5 : Evolution du nombre d'exploitants femmes dans le périmètre de Konni	69
Tableau 6 : Matrice de priorisation de la gestion de l'influence potentielle de certains groupes sur le projet.....	78

Liste des figures

Figure 1: Périmètre de Konni et réservoir tampon	8
Figure 2 Schéma Processus de règlement des réclamations et litiges.....	40
Figure 3 : Grille d'analyse des relations entre parties-prenantes	81

LISTE DES ACRONYMES

ADCN	Association pour la Développement des Communes au Niger
ADESP	Association pour le Développement Economique et Social
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AHA	Aménagement Hydro Agricole
APD	Études d'Avant-projet détaillé
BEEEI	Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact
CAIMAN	Centrale d'Approvisionnement en Intrant et Matériel Agricole du Niger
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
COCODAT	Commission Consultative Départementale de l'Administration Territoriale
COFOB	Commissions Foncières
COFOCOM	Commissions Foncières Communales
COFODEP	Commission Foncière Départementale
COTEDEP	Comité Technique Départemental
CSR/PGCCA	Comité Sous Régional de Gestion des Crises et Catastrophes Alimentaires
CTD-SAN/DA/D	Comité Technique Départemental d'Appui à la mise en œuvre de l'Initiative 3N pour la Sécurité Alimentaire, la Nutrition et le Développement Agricole Durable
EIE	Étude d'impact environnemental
EIES	Étude d'impact environnemental et social
FC/CGDES	Fédération Communale/Comité de Gestion Décentralisée des Etablissements Scolaires
FCFA	Franc de la communauté financière en Afrique
GMP	Groupements Mutualistes de Producteurs
INRAN	Institut national de recherche agronomique
ISCV	Initiative pour la Sécurisation des Conditions de Vie
LWR	Lutheran World Relief
MCA	Millenium Challenge Account
MCC	Millenium Challenge Corporation
MPDL	Mouvement de la Paix pour le Développement Local
OG	Objectifs globaux
ONAHA	Office National des Aménagements Hydro agricoles
ONG	Organisations Non Gouvernementales
OPVN	Office des Produits Vivriers du Niger
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PDC	Plan de Développement Communal
PV	Procès-verbal
SAF	Schéma d'aménagement foncier
UCP	Unité de Coordination du Projet
UC-PMC	Unité de Coordination des Programmes du Millenium Challenge Corporation

INTRODUCTION

Dans le cadre du projet de réhabilitation du périmètre de Konni, le gouvernement Nigérien a bénéficié du compact MCC du gouvernement Américain.

Pour accompagner la mise en œuvre du projet, un Plan d'Engagement des Parties Prenantes est élaboré. Ce PEPP va permettre aux acteurs et bénéficiaires directes ou indirecte de s'approprier du projet. Le PEPP est un outil qui permet de définir et de qualifier les relations entre les acteurs et personnes impliqués aux différents niveaux de conception puis d'exécution d'un projet. Il doit définir en premier lieu les modalités de communication qui doivent exister entre les PP, c'est-à-dire les niveaux d'information, les canaux et les supports.

Le présent PEPP se concentre sur :

L'acceptabilité du projet par toutes les Parties Prenantes

La prise en compte des soucis, inquiétudes, contraintes, attentes et besoins des différents acteurs

La vulgarisation des informations afin de mettre tous au même niveau

Cependant, les différentes parties qui seront généralement abordées sont : Les activités antérieures d'engagement des parties prenantes, l'analyse des parties prenantes, la méthodologie (gestions des conflits et communication), la description des parties prenantes, les relations entre PP, l'implication de chaque partie prenante et le suivi des activités.

1. CONTEXTE DU PROJET

Dans le cadre du projet de réhabilitation du périmètre de Konni, le Gouvernement Américain à travers le MCC (Millenium Challenge Corporation) fait une donation au gouvernement Nigérien en vue de participer au développement socio-économique du pays et la réduction de la pauvreté. Le projet est subdivisé en deux sous-composantes dont la mise en œuvre d'un système de grandes irrigations et de renforcement des infrastructures marchandes et l'appui au secteur agricole et l'élevage en étroite collaboration avec la Banque Mondiale. A cet effet, un ensemble de programme est en vue pour l'exercice de ces activités relatif aux aspects environnementaux et sociaux faisant appel à l'engagement des parties prenantes qui est une exigence impérative du bailleur non seulement pour mettre tous dans une même onde mais également pour l'appropriation du projet par les bénéficiaires. Du coup, l'engagement des parties prenantes dans un tel projet relève d'une importance capitale dans la mesure où il permet de faciliter l'acceptabilité du projet par les populations bénéficiaires, de connaître les besoins, les craintes et les impacts aussi bien négatifs que positifs pour apporter des solutions par rapport aux attentes des uns et des autres. De ce fait, le consultant désigné pour la réalisation de cette étude APD comprend bien l'enjeu et s'engage à mettre un accent particulier sur l'engagement des parties prenantes. Pour cela, une méthodologie d'approche sera mise en place pour orienter les bailleurs sur les actions à développer dans ce projet pouvant impliquer d'une manière inclusive et participative toutes les parties prenantes. En se référant aux différents documents produits par le bailleur, nous répertorions une liste exhaustive des parties prenantes. Du coup, l'élaboration du Plan de l'engagement des parties prenantes s'impose.

2. PRESENTATION DE LA ZONE DU PROJET

Le périmètre de Konni et les ouvrages connexes le desservant ont été construits en 1976 puis 1982. Ils sont situés autour de la ville de Birni N'Konni (Konni), dans le département du même nom, dans la région de Tahoua.

Le périmètre de Konni couvre une superficie de 3000 ha dont 2452 irrigués (la différence est occupée par les ouvrages et des champs non aménagés). Le périmètre a été aménagé pour permettre une irrigation complémentaire en saison des pluies sur l'ensemble de la superficie irriguée et une irrigation complète en saison sèche sur 1226 ha. Pour sa gestion administrative, le périmètre est découpé en deux zones, Konni 1 et Konni 2 gérée chacune par une coopérative d'aménagement. Au sein des coopérative, les irrigants sont organisés en GMP, Konni 1 comprend 15 GMP, Konni 2 comprend 19 GMP.

Le périmètre est alimenté par la Maggia, une rivière qui coule uniquement en saison des pluies. Deux barrages en terre, Mozagué et Zongo alimentent un réservoir tampon par l'entremise d'un canal d'amenée long de 17 km (carte 1).

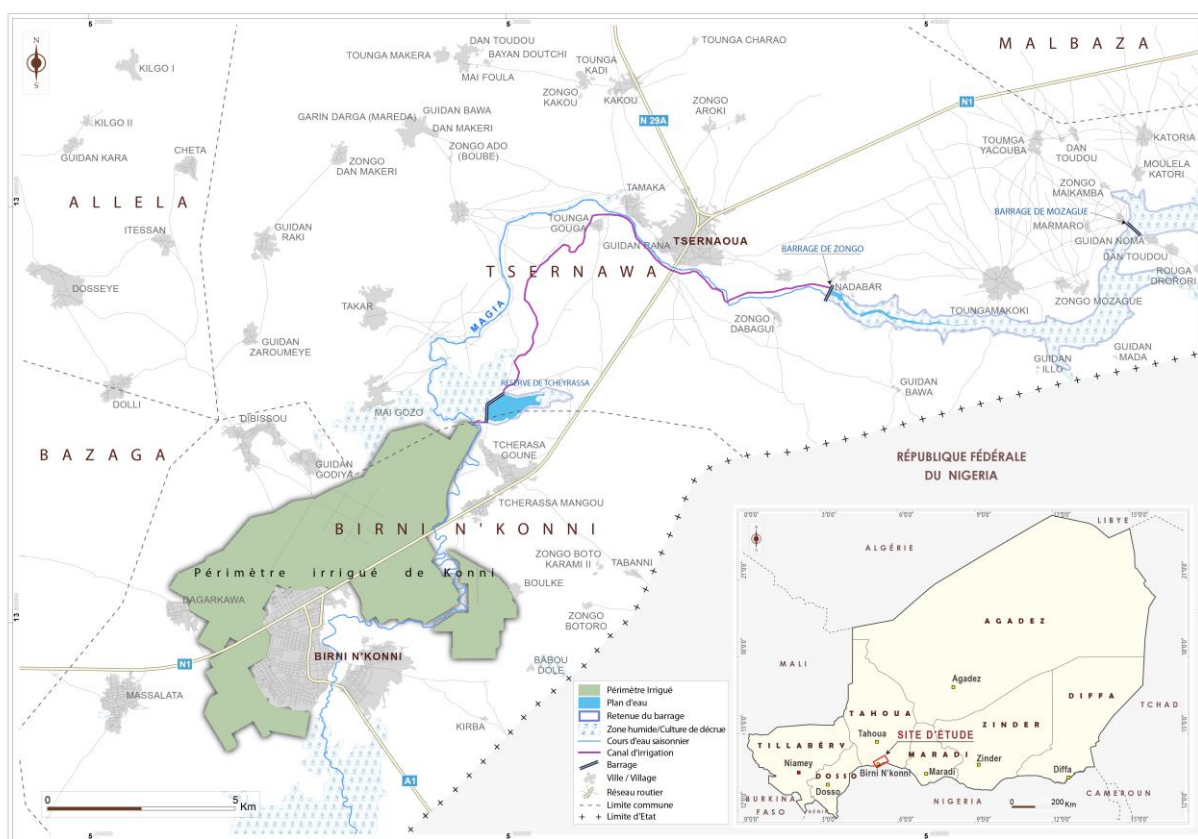


Figure 1: Périmètre de Konni et réservoir tampon

La dégradation des infrastructures en raison du manque d'entretien, de leur vieillissement et de l'envasement/ensablement des barrages et du réservoir tampon a réduit la capacité d'irrigation du système. On estime que 700 ha ne sont plus irrigables. De nombreux agriculteurs ont creusé des puits pour pallier ce manque d'eau.

L'objectif du projet est de restaurer le système pour qu'il retrouve sa capacité initiale.

Le périmètre irrigué de Konni, comme la plupart des ouvrages de ce type au Niger, n'a pas fait l'objet de titre : il n'est pas immatriculé au nom de l'État et les irrigants ne possèdent pas de titres qui attestent de leurs droits fonciers. Il est géré par deux coopératives sous la supervision de l'Office National des Aménagements Hydro agricoles (ONAHA). Chaque coopérative est composée de Groupements Mutualistes de Producteurs (GMP). Les membres des GMP sont répartis dans 12 villages dont 11 dans la commune de Konni, 1 dans la commune de Tseranaoua (Village de Maigozo) et 10 quartiers de la Commune de Konni.

Initialement, ces producteurs étaient détenteurs de droits d'exploitation non transmissibles (contrats d'exploitation, initialement d'un an). Avec le temps, les droits d'exploitation ont fait l'objet de mutations (reventes, transmissions par héritage, locations et transactions diverses).

3. SOMMAIRE DES ACTIVITES D'ENGAGEMENT ANTERIEUR

L'engagement des parties prenantes est un outil ayant pour premier objectif d'identifier, de recenser et de mobiliser l'ensemble des personnes (hommes, femmes), associations, organisations communautaires de base, exploitants, propriétaires terriens, autorités administratives, coutumières et religieuses, les collectivités locales, les ONG, les Institutions publiques ou privées, et toute structure liée directement ou indirectement au projet afin de recueillir leurs commentaires et leurs points de vues sur les études spécifiques et détaillées nécessaires qui constituent un pôle de développement durable pour la réduction de la pauvreté (Phase exploratoire). Ceci permet d'avantage de comprendre les interactions entre les acteurs des structures différentes et ceux d'une même structure dont le dénominateur commun est constitué par l'exploitation des périmètres et leur perception par rapport à la mise en œuvre de la réhabilitation des 3000 ha du périmètre de Konni. En plus de ces objectifs, le recensement des craintes et attentes des PP ainsi que les recommandations formulées paraissent indispensable pour la réussite du Projet.

Cependant, une étude antérieure a été menée par l'UC-PMC dans le but d'identifier les principales parties prenantes concernées par le projet de réhabilitation du périmètre de Konni et de recenser les craintes et attentes des PP ainsi que les recommandations formulées pour la réussite du Projet. Cette étude a permis d'avoir sommairement les rôles et responsabilité de chaque partie prenante ainsi que la relation existante entre elles dans le projet.

Cependant, les principales parties prenantes ou acteurs institutionnels clés sont :

- MCA-Niger ;
- L'Office National des Aménagements Hydro-agricoles (ONAHA) ;
- Les autorités gouvernementales dont principalement la Direction Générale du Génie Rural (DGGR) et le Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact (BEEEI) ;
- Les autorités locales décentralisées : les Directions Régionales et les Services Départementaux du Génie Rural, de l'Agriculture, de l'Hydraulique, de l'Elevage, de l'Environnement, des Affaires Sociales, etc.
- Les groupes directement impliqués ou concernés tels que les autorités coutumières, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les coopératives agricoles (Konni 1 et Konni2), les GMP (Groupement Mutualiste de Production), les Groupes / Associations de femmes, les groupes / Associations de jeunes, les détenteurs des droits fonciers, les exploitants et exploitantes, les Associations d'Usagers de l'Eau d'Irrigation à vocation unique (à créer), etc.

Particulièrement pour les études environnementales et sociales, les articles 5 et 6 du DECRET N°2000-397/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 portant sur la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'Environnement définissent les acteurs clés impliqués dans le processus de l'EIES :

- ✓ Article 5 : Sont considérés comme acteurs principaux de l'EIE au sens du présent décret, le promoteur (ou requérant) du projet, l'autorité compétente (le Ministre chargé de l'environnement), le Ministère de tutelle du projet, la population.
- ✓ Article 6 : Les acteurs, autres que ceux indiqués à l'article 5 ci-dessus sont le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), les Autorités relevant du domaine du projet dont l'avis est nécessaire, les organismes de financement, les autorités locales et le public à travers les organisations de protection de l'environnement. Ils ne participent pas systématiquement à l'EIE mais leur avis peut être nécessaire au cours des différentes étapes de l'EIE ou de la mise en œuvre du projet.

Toutes les parties prenantes décrites ici ne présentent pas les mêmes degrés d'influence, d'importance et d'intérêt pour le projet et les composantes du projet qui intéresse la présente étude. Cependant, il a été décidé de les maintenir dans ce chapitre pour donner une vision plus large du contexte. Afin de faciliter la lecture, les parties prenantes ont été rangées par types :

- Les structures étatiques
- Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial,
- Les collectivités territoriales et les structures décentralisées,
- Les autorités coutumières et religieuses,
- Les structures associatives liées à la gestion du périmètre,
- Les autres structures associatives
- La population et les Personnes Affectées par le Projet (PAP),
- Les structures bancaires et de finance,
- Parties prenantes au niveau central et régional,
- Structures médiatiques et de diffusion de l'information.

3.1 DESCRIPTION DES PARTIES PRENANTES

3.1.1 Les structures Etatiques

- **La Préfecture** : La préfecture est une administration déconcentrée de proximité chargée de l'encadrement des collectivités territoriales et des communautés locales. La préfecture de Konni couvre quatre communes dont la commune urbaine (Konni) et trois communes rurales (Tsernaoua, Bazaga et Alléla). Le Préfet actuel est nouvellement arrivé à Konni. Il a exprimé sa très forte motivation et son engagement pour la réussite du projet. Il a aussi une très forte préoccupation concernant la prise en compte du genre (inclusion des femmes et des jeunes) dans le projet. Il est par ailleurs le Président de la commission locale de conciliation qui a pour charge la mise en place d'un cadre de mécanisme de gestion des plaintes et réclamation sur le projet aussi bien pour la libération des emprises que pour les impacts sociaux et environnementaux générés par le projet
- **La Direction départementale de l'agriculture** : La direction de l'agriculture est en charge de la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement agricole du pays : la vulgarisation des techniques agricoles, l'encadrement et le renforcement des capacités des producteurs, la protection des cultures et des stocks. La direction n'intervient pas dans l'encadrement des producteurs sur le périmètre, hormis en cas d'attaque parasitaire. La direction ne dispose que de peu de moyens de suivi et de mise en œuvre des politiques.
- **La Direction départementale de l'environnement** : La direction de l'environnement a pour rôle l'aménagement et la restauration des espaces naturels, l'encadrement de la pêche, de l'aquaculture ou encore de l'apiculture. Elle assure le suivi du plan forestier et la protection de l'environnement. La direction n'a pas d'action directement en lien avec les aménagements hydro-agricoles. Des taxes piscicoles sont prélevées au niveau des retenues de Mozagué, Zongo et du réservoir tampon de Theresa. Le service est en contact avec l'ONAHA et s'arrange parfois pour que des grillages soient installés à l'entrée du canal pour éviter la fuite des poissons durant les lâchers d'eau.
- **La Direction départementale du développement communautaire et de l'aménagement du territoire** : La direction assume la responsabilité pour la conception, la mise en œuvre, le suivi-évaluation de tous les projets et programmes. De même, elle joue un rôle d'information, de sensibilisation et conscientisation des populations et autres acteurs. Elle est le service coordonnateur de tous les services techniques départementaux. Le directeur a participé à toutes les rencontres préliminaires avec l'UCP/MCC sur le projet COMPACT.
- **La Direction départementale de l'élevage** : La direction de l'élevage a pour rôle principale la mise en œuvre de la Politique d'élevage et de santé animale, la sauvegarde des espaces pastoraux à travers l'identification et les propositions d'aménagement pastoraux (traitement contre les plantes envahissantes, ensemencement des espèces appréciées, travaux de restauration), la contribution active à la délimitation et à la matérialisation.

Par rapport aux couloirs de transhumance, la direction organise des sensibilisations pour le respect des ressources partagées par tous les acteurs. Par rapport aux conflits entre agriculteurs et éleveurs : Elle assure la prévention des conflits à travers la sensibilisation, la gestion des conflits par la participation aux comités paritaires créés à cet effet. Par rapport à la prophylaxie du bétail : La DDE organise des séances de sensibilisation à l'endroit des éleveurs, mène un contrôle régulier des prestataires privés, met en place des réseaux d'épidémiologie-surveillance pour le contrôle des maladies contagieuses et contrôle les postes frontaliers, marchés à bétail et les abattoirs. En ce qui concerne la réhabilitation du périmètre de Konni elle ne limitera pas vraiment l'accès au pâturage du cheptel selon les agents de la Direction Départementale de Konni. En effet, le statut du Périmètre est déjà acté et il est admis par tous. En conséquence de quoi, il n'y a pas de couloir de transhumance ou d'aire de pâturage autorisés dans le périmètre irrigué de Konni.

Les mesures de mitigation à proposer sont : la réhabilitation des couloirs existants aux alentours du périmètre (délimitation et matérialisation) et promotion de la culture fourragère au niveau du périmètre en toute saison.

La direction collabore avec les directions de l'agriculture et de l'environnement en assurant le suivi de la campagne pastorale sanctionnée par un rapport sur les aspects de la pluviométrie, la station zoo sanitaire, la situation des pâturages (densité du couvert végétal, le mouvement et la concentration des animaux), le phénomène des feux de brousse et l'état d'embonpoint des animaux. La Direction de l'élevage n'a pas de rapport direct avec les coopératives. Pour ce qui est du périmètre, il n'est pas destiné au pâturage et toute action précédente semblable est contre la finalité de l'usage de périmètre. Le cheptel doit brouter à l'extérieur pour juguler davantage ce conflit éternel entre les agriculteurs et les éleveurs. Ainsi, la réhabilitation du périmètre n'a aucun lien avec la diminution du pâturage. En effet, il accroîtra le rationnement du cheptel à travers l'augmentation des résidus des cultures essentiellement le sorgho et le mil qui sont collectés et stockés en bottes à la fin de chaque saison d'hivernage. Des mesures punitives doivent être prises envers les éleveurs qui entrent (la nuit surtout) au périmètre outre des campagnes de sensibilisation incessantes pour qu'ils soient conscients de la finalité principale du périmètre qui est la production végétale et non pastorale.

Concernant les conflits éleveurs/agriculteurs

« Dans le département ainsi que dans la commune urbaine de Konni il y a toujours eu des conflits entre agriculteurs et éleveurs à cause des descentes précoces des éleveurs et du cheptel dans la zone avant même la fixation de la date de libération des champs qui annonce la fin des récoltes des différentes spéculations ainsi que leur mise en grenier.

Les éleveurs attendent souvent 2h ou 3h du matin la nuit pour envahir les parcelles et en ressortir pour rejoindre le Nigéria vers 5h du matin.

Concernant les localités de Bazaga où les peuls sont très nombreux, ces derniers libèrent leurs champs très tôt pour permettre à leurs proches parents de commettre des dégâts et de rejoindre le Nigéria

Au niveau du périmètre du temps de l'ancien chef de canton de Konni qui est décédé il y a de cela dix ans des « dogaris » (ce sont les agents civils de la cour chargés de la sécurité du chef de canton) ont été désignés à travers un comité de vigilance pour empêcher l'accès des animaux au périmètre. Mais depuis cette date les dégâts sont fréquents sur l'aménagement car aussitôt après les premières descentes les parcelles qui sont voisines des champs sont envahies car le périmètre n'est pas clôturé.

Souvent les agriculteurs se constituent en petites brigades de vigilance pour arrêter les peuls et ce sont souvent les mêmes bergers auxquels on confie les animaux de la ville qui commettent ces dégâts.

Lorsqu' un petit ruminant est pris en train de commettre un dégât champêtre il est lourdement amendé car son propriétaire doit payer 5000F et 10000F pour le gros ruminant.

Chaque année il est enregistré 1 à 2 morts dans la commune de Bazaga. Il y a trop de conflits dans les communes d'Alléla et de Bazaga ainsi qu'à Tsernaoua et Konni. C'est dans ces communes que des campagnes de sensibilisation ont été financées par le député Hamet à hauteur de 500.000F en 2016. Cette année nous attendons la contribution du député car en 2016-2017 il n'y a eu ni bagarre ni blessés. »

Propos recueillis auprès de la direction départementale de l'élevage – novembre 2017

- **La Direction départementale de la formation professionnelle et l'Insertion des jeunes :** Cette direction a pour attribution de fournir une formation qualifiante aux jeunes afin de les préparer et de leur faciliter les opportunités d'intégrer le marché du travail. Elle a aussi pour mission de récupérer les jeunes déscolarisés et de les former pour favoriser leur insertion dans la vie socioprofessionnelle.
- **Direction départementale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle :** Le service travaille sur deux départements (Konni et Malbaza). Il réalise un suivi et un contrôle de la qualité des activités des partenaires dans le domaine de la formation des adultes et des adolescents (classes à passerelles).
- **La Direction départementale de la santé :** La direction de la santé estime que le projet peut avoir des impacts sur la nutrition (quantité, qualité, diversité de la production) mais aussi sur la santé publique (usage des engrais et pesticides). Le manque d'assainissement de la ville de Konni constitue un facteur de risque important pour la santé publique. Les populations estiment que ce problème est lié à l'aménagement et son drainage.
- **Direction départementale de l'hydraulique et de l'assainissement :** elle assure la gestion des eaux de surface et souterraines. La direction n'est pas impliquée dans le projet mais espère pouvoir profiter de l'opportunité pour réaliser le suivi piézométrique et qualitatif de l'eau à travers les ouvrages hydrauliques.
- **Direction Départementale de l'urbanisme et du domaine :** Il n'y a pas de direction départementale à Konni. La ville de Konni ne possède pas de plan d'urbanisation pour encadrer son expansion. Elle est même limitée dans son développement par l'aménagement hydro agricole. On observe un empiètement urbain sur les limites du périmètre avec des occupations de l'espace d'emprise. Ces installations sont en majorité autorisées par la municipalité qui vend ou perçoit des taxes locatives. Ainsi, le périmètre de Konni couvre initialement une superficie

de 3 000 ha, dont 2 452 irrigués. Le périmètre a été aménagé pour permettre une irrigation complémentaire en saison des pluies sur l'ensemble de la superficie et une irrigation complète en saison sèche sur 1 226 ha.

- **La Direction départementale de la population, de la promotion de la femme et protection de l'enfant :** Elle est sous la tutelle du Ministère et est chargée de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales, en matières de la promotion de la femme, du genre, de protection de l'enfant et de protection sociale des autres personnes vulnérables, conformément aux orientations définies par le gouvernement. La direction a pour attribution la promotion des plus vulnérables (femmes, enfants, handicapées, personnes âgées). La direction couvre les 4 communes du département (Konni, Bazaga, Alléla et Tsernaoua) pour lesquelles elle a répertorié 642 groupements agréés. Cette direction est confondue avec celle du développement social. La direction, en tant que structure déconcentrée de l'Etat ayant pour mission la promotion de la femme et la protection de l'enfant joue un rôle important dans la formalisation des groupements et associations. Elle est l'interface des groupements avec les autres acteurs du développement. La direction doit initier les formations à l'endroit des femmes, des jeunes et toutes les couches vulnérables sur la dynamique de vie active et les connecter aux différentes structures de développement tel que les ONG et autres projets intervenant dans la zone de Konni. Elle aide les GPF et association des jeunes de trouver des financements et du bon usage. 93% des GPF rencontrés n'ont pas de compte bancaire, ni dans une mutuelle, ni dans une banque. Cette absence de formalisme est un frein au financement. Ce dernier est nécessaire pour initier des activités génératrices de revenus. Or, les petites cotisations des membres des GPF ne permettent en aucun cas de financer des AGR. De même, les projets qui accordent un financement demandent une contrepartie que les femmes ne sont pas certaines de pouvoir mobiliser, n'ayant ni les moyens financiers, ni les aptitudes qui leur permettraient d'utiliser des voies et moyens pour y arriver. Par conséquent, l'accès au financement reste une problématique entière.
- **La Direction départementale du génie rural :** La direction est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de construction des infrastructures et des équipements ruraux (banques céréalières, etc.). Elle a pour rôle le contrôle et la supervision des travaux. Le responsable a connaissance du projet car il est impliqué dans le processus de concertation. Le service craint une faible communication avec les services techniques et leur non-implication concernant la protection des bassins versants. La structure de gestion du périmètre est l'antenne départementale de l'ONAHA. Un ingénieur de génie rural responsable du volet irrigation dans le périmètre de Konni représente la DDGR. Il est sollicité et intervient là où le besoin se fait sentir dans tout le périmètre du point de vue gestion de l'eau dans les différents canaux, la distribution de l'eau. La DDGR aura comme tâche principale lors de la réalisation du projet de vérifier que les infrastructures réhabilitées sont conformes à l'efficacité de l'irrigation ciblée. Le représentant de la DDGR travaille en étroite collaboration avec les coopératives, les GMP et l'ensemble des intervenants dans le périmètre de Konni.

- **L'Institut national de recherche agronomique (INRAN)** : L'INRAN réalise des travaux de recherche et d'application en machinisme agricole et la multiplication des semences améliorées de mil, sorgho, niébé, arachide et de cultures maraîchères (tomate, oignon, poivron). L'INRAN assure la formation des inspecteurs semenciers. L'INRAN rencontre des difficultés liées à la mévente des semences et l'émergence des fermes semencières privées, mais aussi à l'arrêt des essais multi-locaux qui servaient aussi de champs de vulgarisation/démonstration. L'INRAN détient 11 hectares sur Konni mais seuls 4 à 5 hectares sont exploités en blé en saison sèche et mil/sorgho en saison des pluies.
- **La Maison d'Arrêt (Prison civile) de Konni** est sous la juridiction de la justice de Konni. La prison civile de Konni détient 9 parcelles d'une taille unitaire de 0,75 ha faisant un total de 6,75 ha au niveau du canal T24 directement lié au canal principal A. Sur le périmètre de Konni 2, une partie seulement est exploitable en saison sèche. Dans le passé, les parcelles étaient mises en valeur par les détenus pour leur alimentation. Depuis environ 5 ans, c'est le personnel pénitentiaire qui exploite les parcelles avec leurs propres moyens. D'après cette situation, les associations de défense des droits de l'homme poussent les détenus à refuser le travail. Cette superficie allouée à la prison de Konni est exploitée par le Camp Pénal depuis 1980.
- **Le tribunal de grande instance de Konni** : Le tribunal de grande instance de Konni représente le Ministère de la justice au niveau du département. Il est concerné par le projet à deux titres : d'une part la maison d'arrêt de Konni est placée sous l'autorité de la justice (détentrices des parcelles), d'autre part la justice intervient dans le règlement des litiges et conflits fonciers en dernier ressort, quand toutes les voies de conciliation sont épuisées.

3.1.2 Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial

- **L'ONHA (bureau de Konni)** a pour mission de contribuer à la réalisation, au développement et à la gestion durable des aménagements hydro agricoles au Niger, en assurant la maîtrise d'ouvrage déléguée (pilotage des programmes des aménagements publics) pour le compte de l'Etat et le suivi des aménagements sur la base d'un inventaire régulièrement mis à jour. Il doit assurer la fourniture des services nécessaires au fonctionnement des périmètres irrigués au Niger et promouvoir et appuyer le développement des filières agricoles irriguées. Le bureau de Konni dispose d'un personnel limité qui permet principalement le suivi du périmètre et de sa mise en valeur ainsi que l'encadrement des coopératives.
- **L'Office des Produits Vivriers du Niger** : Le centre dispose de 8 magasins d'une capacité totale de stockage de 7 500 tonnes, avec tout le matériel de pesage, conservation, traitement. Les principales attributions du centre sont le stockage de vivres et leur expédition dans les centres secondaires au niveau des communes (distribution gratuite dans les localités déficitaires, vente à prix modérés et une subvention de 50% que l'état accorde aux ménages sur le prix des céréales et du sucre ou encore assistance aux sinistrés en cas de catastrophe).

Pour le centre de Konni, 90% des livraisons proviennent du Nigéria. Le maïs vient surtout du Benin et du Burkina Faso. Il y a des achats directs auprès des producteurs en décembre et janvier. Durant les années antérieures, les achats de céréales étaient effectués localement, soit directement au producteur, soit à travers les coopératives. En 2013, les commandes de l'OPVN n'ont pu être satisfaites à cause d'une mauvaise campagne. Il s'est alors tourné vers les commerçants qui ont préféré acheter à l'extérieur et cela a perduré.

- **La Centrale d'Approvisionnement en Intrant et Matériel Agricole du Niger** : elle a comme objectif de mettre à la disposition du monde rural les intrants nécessaires (matériels agricoles, engrais, produits phytosanitaires et semences améliorées). La CAIMAN n'est pas présente à Konni. Elle y mène ses opérations à travers la Direction de l'agriculture.

3.1.3 Les collectivités territoriales et les structures décentralisées

- **Les Mairies de Birni N'Konni et de Tsernaoua** : Deux communes sont concernées directement par le projet, Birni N'Konni et Tsernaoua.
 - La commune urbaine de Birni Konni est créée depuis 1988. 12 des 13 villages touchés par le projet sont sous sa juridiction. La mairie touche des taxes de marché (auto-gare, commerçants), des taxes sur l'oignon et les choux (250F/sac d'oignon et 200F/sac de choux) vendus sur le marché et bénéficie donc directement du périmètre. Il existe une forte pression foncière qui explique l'occupation de certains espaces insalubres et le morcellement des terrains proches du périmètre. Le maire affirme que toute installation proche du périmètre requiert d'abord l'avis favorable de l'ONAHA. Selon lui, les prochains lotissements de Konni devraient se faire sur la route de Niamey vers le village de Massalata.
 - Tsernaoua est une commune rurale. Sa bonne santé financière lui a permis de faire des réalisations telles que des classes pour les écoles, des hangars pour les bouchers, la clôture du marché à bétail, etc. Un seul village est directement concerné par le volet du projet, Mai Gozo. La mairie souhaite que le projet trouve une solution pour l'accès à l'eau des populations riveraines afin d'éviter le piratage des eaux du canal. Les populations sont prêtes à participer au paiement des redevances. Plusieurs villages exploitent la vallée et pratiquent la décrue au niveau des retenues de Mozagué et Zongo (Mozagué, Tounga makoki, Tsernaoua, Mai Gozo, Guidan Rina, Tamaka, Tounga Gouga). La décrue débute au mois de mars à Mozagué et en avril à Zongo.

La Commission Foncière Départementale : Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du Code Rural repose sur un ensemble d'institutions publiques mises en place pour la conception et l'application de la politique foncière, du niveau national au niveau du village ou de la tribu.

Il s'agit du Comité National du Code Rural, du Secrétariat Permanent National, des Secrétariats Permanents Régionaux, des Commissions foncières départementales (Cofodép), des Commissions foncières communales (Cofocom) et des Commissions foncières de base (Cofob).

Elles interviennent dans :

- L'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion des ressources foncières et naturelles et l'information et la sensibilisation des populations sur ces textes ;
- la sécurisation foncière des populations à travers la délivrance des actes fonciers, l'accompagnement des propriétaires fonciers et exploitants en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique afin de veiller à ce qu'ils soient indemnisés de façon juste et préalable conformément aux dispositions juridiques en vigueur notamment la loi 61-37 du 24 novembre 1961 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire modifiée et complétée par la loi 2008-037 du 10 juillet 2008 ;
- La conduite du processus de sécurisation (identification, délimitation, matérialisation et inscription au dossier rural) des ressources partagées (couloirs de passage, aires de pâturage, forêts, points d'eau, aires de repos des animaux, etc.) et du contrôle de leur mise en valeur;
- L'élaboration des Schéma d'Aménagements Fonciers (SAF) : Institué par l'ordonnance 93-015 du 2 mars 1993 fixant les Principes d'Orientation du Code Rural, le SAF est un document cadre dont l'objet est de « préciser les espaces affectés aux diverses activités rurales ainsi que les droits qui s'y exercent ». Le SAF vise à organiser de façon consensuelle les espaces ruraux en tenant compte de leurs statuts (public, privé, communautaire), leurs vocations (agricole, pastorale, forestière, piscicole,...) et des droits rattachés (droit de propriété, droit d'usage...).
- L'appui aux autorités coutumières et judiciaires dans la gestion des conflits fonciers ruraux ;
- Etc.

La COFODEP de Konni a été mise en place en 2001. Elle regroupe tous les services techniques concernés (agriculture, élevage, plan, environnement, génie rural, développement social et hydraulique) ainsi que deux associations de femmes, une association d'éleveur, une association de jeunes, la chefferie (chef de canton et chef du groupement Peuhl). Elle est présidée par le Préfet et animée par un secrétaire permanent. Elle ne dispose pas de moyens propres. Elle est théoriquement relayée sur le terrain par les COFOCOM et les COFOB. La COFOCOM de Konni n'est pas active et une seule COFOB est créée, à Massalata. La COFODEP ne travaille pas dans le périmètre dont la gestion est partagée entre les coopératives et l'ONAHA.

Ses activités sont la vulgarisation du code rural et de ses textes, la sécurisation des ressources privées et partagées, le contrôle de la mise en valeur des terres et le suivi et enregistrement des transactions foncières de base en relais avec les COFOB et les COFOCOM.

La COFODEP espère que le projet permettra la mise en application et le respect des textes du code rural. Le principal problème du périmètre est sa gestion, c'est-à-dire la gestion du foncier et des ressources. Chaque exploitant devrait avoir un acte à jour. Les coopérateurs n'ont actuellement aucune information sur la gestion des coopératives. La crainte principale exprimée est liée à l'immobilisme des dirigeants des structures de gestion des périmètres et à l'opacité de leur gestion. Une réhabilitation ne

permettra pas de résoudre ce problème. Il est nécessaire de renforcer le dispositif de communication et d'information à l'attention des exploitants/tes.

- **Les Commissions Foncières Communales (COFOCOM)** : La COFOCOM de Tsernaoua a été installée depuis 2006 et le secrétaire général de la mairie est le secrétaire permanent. Elle assure la gestion foncière, la prévention des conflits fonciers, la sécurisation foncière (enregistrement des transactions). Il y a 11 COFOB installées sur les 32 villages reconnus administrativement. Les problèmes majeurs concernent les dégâts champêtres et l'occupation des espaces pastoraux par les agriculteurs. En cas de conflits la gestion se fait de concert avec la chefferie traditionnelle (chef de canton de Konni, chef de groupement Peuhl de Konni, chef de groupement Touareg de Lobi) et les services techniques. La COFOCOM de la commune de Konni n'est pas encore installée.
- **Les COFOB** : il n'existe que très peu de COFOB dans la zone d'étude (de nombreux villages ne disposent pas de COFOB), elles sont normalement présidées par le chef de village. Elles sont le relais des COFOCOM et COFODEP sur le terrain.

Dans le Département de Konni, la situation de la mise en places des structures du Code Rural pour assurer la sécurisation foncière et la prévention des Conflits est la suivante : Sur les 20 villages et quartiers concernés directement par le périmètre, 9 disposent de leurs Cofob installées en 2007 et 2010. Il s'agit de : Massallata, Boulkié, Dibissou, Tchiérassa Mango, Tchiérassa Gouné, Kaoura village, Tagajia, Matankaroua, Dagarka.

Au niveau des Communes, les Cofocom de Konni et Tsernaoua ont été installées et équipées en 2013.

La Cofodep a été installée en 2001. Elle dispose d'un local propre et d'un véhicule mais en mauvais état.

L'analyse de la fonctionnalité de ces institutions réalisée à l'issue de la mission de terrain sur la base des critères définis par le Code Rural fait ressortir les constats suivants :

- Toutes les Commissions Foncières (Cofodep, Cofocom et Cofob) disposent de leurs arrêtés de création et nomination des membres ;
- La Cofodep et les deux Cofocom disposent de leur règlement intérieur ;
- Aucune de ces Cofo ne tient des réunions ordinaires tel que fixé par le règlement intérieur ;
- La Collégialité dans la prise de décision n'est pas de mise. En effet, certains acteurs clés notamment les femmes, les jeunes, les représentants des organisations des producteurs ne sont impliqués dans les prises de décision
- Seule la Cofodep dispose un plan d'action, établi et délivre des actes de sécurisation foncière, est sollicité par les autorités judiciaires et coutumières pour apporter son expertise dans la gestion des conflits fonciers, organise des missions de contrôle de mise en valeur, élabore des rapports d'activités qu'elle envoie au Secrétaire Permanent Régional du Code Rural de Tahoua ;

- Des 9 cofob installées, seule celle de Massalata arrive à réaliser des activités de sécurisation, toutes les autres sont en léthargie ;
- Les Commissions Foncières notamment des villages souffrent d'un problème de capacité. En effet, à l'exception des Cofob de Massalata, Theresa Gouné et Kaoura village toutes les autres n'ont reçu que la formation de base lors de leurs installations. Aussi, elles ne disposent d'équipement de base nécessaire à leurs activités.

La mise en place des cofob est parrainée par l'antenne PromAP de Tahoua qui a fait un appui considérable pour la mise en place, la formation et la dotation en équipement mais jusque-là à l'exception de Massalata, les autres commissions foncières ne mènent pas à bien leurs activités de sécurisation foncière et de prévention des conflits. D'où les conflits récurrents, qui malheureusement causent des dégâts importants et parfois des morts d'hommes.

Comme cité en dessus, une trentaine de villages ont des COFOB mais non fonctionnel. Actuellement, dans la commune de Konni, sur les 20 villages concernés on enregistre 9 COFOB installés La mise en place de ces COFOB dépend de l'existence et la présence de partenaires techniques et Financiers. Sur les 9 installées une (01) seule est opérationnelle (celle Massalata).

L'appui de l'ONG traduit le souci de l'antenne d'avoir une bonne sécurisation foncière dans sa zone d'intervention. Pour le reste, l'inactivité des autres COFOB des villages est due au fait de manque de partenaires mais les acteurs des COFODEP et COFOCOM sont toujours à la recherche d'appui pour combler le vide et trouver des issues de résolution des conflits fonciers dans toute la zone. Eu égard à ce constat, on déduit le manque de moyens absolus pour la mise en place des COFOB. Le projet de réhabilitation du périmètre de Konni peut jouer un important rôle dans la réforme et la réinstauration des COFOB.

- **Cadres de Concertation Départementaux** : Il existe plusieurs cadres de concertation au niveau du département de Konni qui interviennent dans tous les domaines. La mission essentielle assignée à ces organes est d'améliorer la communication entre les différents acteurs afin de coordonner et d'harmoniser leurs interventions. Certains cadres sont des démembrements de cadres nationaux. La majorité de ces cadres n'est pas opérationnelle, notamment ceux mis en place avec le soutien de projets et programmes achevés. La préoccupation fondamentale de ces cadres reste l'absence de moyens nécessaires à leur fonctionnement après le retrait du promoteur. Actuellement, on peut citer 4 importants cadres départementaux de concertation :
 - Le Comité Sous Régional de Gestion des Crises et Catastrophes Alimentaires (CSR/PGCCA) assure en théorie le suivi des zones vulnérables, répertorie les crises et catastrophes, supervise les opérations en cas de besoin ;
 - Le Comité Technique Départemental d'Appui à la mise en œuvre de l'Initiative 3N¹ pour la Sécurité Alimentaire, la Nutrition et le Développement Agricole Durable (CTD-SAN/DA/D) a

¹ L'Initiative 3N : Les Nigériens Nourrissent les Nigériens, stratégie de sécurité alimentaire et nutrition. <http://www.initiative3n.ne/>

pour rôle la concertation des acteurs dans le domaine, donne son avis sur les programmes et initiatives et facilite la diffusion de l'information sur la stratégie de sécurité alimentaire et nutrition ;

- La Commission Consultative Départementale de l'Administration Territoriale (COCODAT) répond aux demandes du préfet en matière de développement du département et assure la circulation de l'information ;
- Le Comité Technique Départemental (COTEDEP) est chargé d'examiner les conditions de mise en œuvre des politiques de l'Etat dans le département et de veiller à leur cohérence et coordination. Il suit l'exécution des PDC.
- Fédération Communale/Comité de Gestion Décentralisé des Etablissements Scolaires
- Association pour la Développement des Communes au Niger (ADCN)

3.1.4 Les autorités coutumières et religieuses

- **Chef de Canton de Konni** : Il est élu par le collège des chefs de villages et de quartiers et à ce titre, il est le représentant de la population. Il est également un représentant de l'Etat en tant qu'auxiliaire de l'administration territoriale. Il contribue à la mobilisation sociale des populations. Selon le chef de canton de Konni, le problème principal est la gestion des coopératives. C'est de la mauvaise gestion que découlent toutes les autres difficultés. Malheureusement, les textes interdisent aux autorités coutumières d'intervenir dans la gestion des organisations de producteurs et productrices. Le chef de canton a été nommé président d'honneur des coopératives, mais il a dû renoncer à ce poste. Le Chef de Canton affirme que les détenteurs initiaux sont minoritaires sur l'AHA. Les exploitants et exploitantes actuels sont des héritiers et des acheteurs(les membres des GMP sont au courant des transactions). En cas de dégâts causés par des animaux, le Chef de Canton intervient en appliquant des amendes et des dédommagements.
- **Chef du Groupement Peulh** : Le Chef de groupement a identifié le vieillissement du périmètre comme problème primordial. La mauvaise gestion des coopératives constitue la contrainte majeure du périmètre. Il reconnaît que les dégâts causés par les animaux représentent un important problème, mais qui est généralement réglé par conciliation. Il affirme que les producteurs introduisent eux-mêmes leurs animaux sur le périmètre, ce qui incite les éleveurs à faire la même chose, mais la nuit. La mise en culture progressive de tous les espaces réduit la marge de manœuvre des éleveurs. La mairie avait prévu l'aménagement d'un site de parcage des animaux de la ville, mais le projet a finalement été abandonné. D'autre part, le Chef de groupement déclare qu'actuellement, la fracture entre agriculteur et éleveur est très mince car les éleveurs sont devenus eux-mêmes des agriculteurs (ils sont souvent bergers pour les agriculteurs et les commerçants).
- **Chefs de village** : Les chefs de village sont des élus locaux (élection par les chefs de ménage) mais aussi des auxiliaires de l'administration. Les chefs de villages interviennent dans le

processus de conciliation des litiges fonciers. Ils sont les présidents des commissions foncières de base (lorsqu'elles existent). Les chefs de villages sont des maillons importants de la gestion des communes, notamment dans le recouvrement des taxes et impôts. Ils interviennent également dans le recouvrement des redevances sur le périmètre, en appui aux responsables des GMP. Les chefs de villages sont garants de la mobilisation des communautés locales. Concernant les procédures de choix des chefs de village, les chefs de ménages femmes ne participent pas aux élections du fait du système fondé dans la valeur culturelle et des croyances des Nigériens même si ces femmes recouvrent leur liberté par rapport à la claustration. Mais cette tendance commence à changer du fait de la volonté du gouvernement Nigérien à intégrer la dimension genre dans la problématique de développement. Dans les grandes villes, les femmes commencent à prendre conscience de leur implication dans les affaires de la société.

- **Chefs de quartier** : Au niveau des agglomérations, les chefs de quartiers jouent le même rôle que les chefs de villages. Leur importance est moindre que celle des chefs de villages.
- **Imam** (autorité religieuse) : L'autorité religieuse joue un rôle important au sein des villages. Il assiste le chef de village dans la gestion de la communauté. L'Imam assure le rôle de *kadi* (juge ou conseiller juridique du chef de village). Il détient une forte influence sur la communauté et représente un acteur de mobilisation des populations.

3.1.5 Les structures associatives liées à la gestion du périmètre

- **Les coopératives** : Deux coopératives se répartissent la gestion des périmètres 1 et 2 de Konni. Elles ont pour objet la gestion des parcelles du périmètre, l'approvisionnement en intrants et l'écoulement de la production. A ce titre, elles assurent le recouvrement des redevances auprès des GMP, elles ont le pouvoir de retirer une terre non exploitée (ou dont les redevances ne sont pas payées), elles entretiennent des canaux et avancent les frais nécessaires à l'ONAHA pour les gros travaux. L'entretien de base est réalisé directement par des manœuvres pris pour l'occasion. L'âge et l'état du périmètre ne permettent pas de réaliser tous les travaux sur la base des redevances. Les coopératives fournissent parfois un appui en intrants en relais de l'Etat et de la Chambre d'Agriculture. Les coopératives peinent à écouler la production et n'ont plus de marché depuis un certain nombre d'années. Les coopératives craignent de disparaître à la mise en place des Associations d'Usagers de l'Eau telles que prévues par l'ONAHA dans ses réformes.
- **Les Groupement Mutualistes de Producteurs (GMP)** : Les GMP représentent les producteurs du périmètre. Ils disposent généralement d'un bureau réduit qui est en contact direct avec les coopératives et l'ONAHA. Leur pouvoir de décision et d'influence sur les coopératives est relativement faible. On retrouve 15 GMP pour Konni 1 et 19 GMP pour Konni 2. Les GMP ont généralement une cohérence géographique (1 à 4 GMP par village).

3.1.6 Autres structures associatives

- **L'Union des agriculteurs de Tsernaoua (et comptoir oignons) :** L'union regroupe 123 groupements de la commune (dont environ 50 groupements de femmes et 1400 femmes). Aucun de ces groupements n'exploite le périmètre. Car l'union n'est pas autorisée à opérer sur le périmètre de Konni encore moins à utiliser les eaux des barrages alimentant les parcelles des membres des coopératives. Pour les membres de l'Union, la faveur donnée aux exploitants de Konni sur eux pour l'accès à l'eau devrait permettre de faire une interdiction des exploitants du périmètre de Konni de cultiver l'oignon pour ne pas développer la concurrence. La culture d'oignon devrait être exclusivement réservée aux groupements des producteurs de Tsernaoua. Ces derniers estiment que l'Etat doit assurer un équilibre pour ne pas encombrer le marché. Mais la nouveauté de cultiver de l'oignon dans le périmètre a émergé du fait du non disponibilité de l'eau qui a suscité plusieurs agriculteurs à creuser des puits pour assurer l'irrigation. Une fois l'eau était disponible, les agriculteurs se sont dirigés systématiquement vers les cultures les plus rentables et commercialisables, en l'occurrence l'oignon, ce qui n'est pas dicté par le plan de mise en valeur initial. Il sera vraiment difficile de rompre avec cette habitude surtout que le nouveau plan d'assolement post-réhabilitation, conçu par le Consultant et validé par le Client, prévoit d'importante superficie allouée à l'oignon au cours de la saison sèche.
- **Les Groupements féminins :** On retrouve de nombreux groupements féminins qui travaillent autour ou sur le périmètre. Ils sont généralement peu organisés et très peu d'entre eux disposent effectivement d'un enregistrement. Les activités menées sont relativement limitées et sont effectuées le plus souvent en dehors du périmètre (embouche, maraîchage). Les femmes ont généralement peu accès aux organes de gestion du périmètre et leur niveau d'organisation dans la zone du projet reste relativement faible. La collecte de données à travers des sources différentes (enquêtes de terrain et services techniques) a permis de dénombrer 84 groupements de promotions féminines (GPF) dans les villages et quartiers polarisés par le périmètre de Konni. Plus de 60% de ces groupements se trouvent dans les quartiers de Konni notamment à Sabon Gari. Les 40% restants sont des groupements se trouvant dans les 12 autres villages. Le plus petit groupement, en termes de nombre, compte 07 membres, tandis que le plus fourni en compte 116. L'absence d'informations au sein même de ces groupements ne permet pas de savoir comment ces derniers ont évolué depuis leur mise en place. Certains groupements ont une existence de plus de 26 ans. Cependant, peu d'entre ces groupements fonctionnent correctement.

Les GPF sont informels dans leur majorité, sans agrément ni papier administratif prouvant leur existence et leur ouvrant ainsi la possibilité de nouer des partenariats avec d'autres organisations. Certains d'entre eux ont eu à bénéficier de l'encadrement de l'ONG Care alors qu'elle exerçait encore dans la zone. Ils ont vu leurs activités dégringoler et leur dynamisme s'estomper depuis que Care s'est retirée. Le manque de formalisme des GPF introduit une difficulté supplémentaire mais très importante. Globalement, l'absence de dynamisme des GPF est moins liée à leur détermination à utiliser ces entités pour changer leurs conditions de vie

qu'aux carences en compétences et contraintes financières. Plus de formation et un accès aux ressources financières pourraient aider, de façon significative, à redynamiser les GPF.

- **Les associations de jeunes** : On en retrouve très peu sur le périmètre et de manière générale dans la zone du projet. Les jeunes sont relativement peu organisés. Le syndrome qui affecte les femmes est le même que celui qui touche les jeunes à Konni. Il faut dire d'emblée que le dynamisme des femmes pour mettre en place des structures est largement plus développé que celui des jeunes. A Konni ville par exemple, il y a dans chaque quartier un bureau des jeunes qui ne se réunit qu'occasionnellement et ne fonctionne presque pas. La fédération départementale des jeunes mises en place reste peu structurée pour prétendre à des financements.

Les jeunes de Tyerassa (Mangou et Gouné) ne sont pas structurés en association formelle mais s'activent dans l'agriculture pour la plupart d'entre eux malgré la non détention de terres qui leurs sont propres. Ils attendent du projet l'octroi de terres afin de garantir une vie meilleure et arrêter l'exode rurale, l'appui en équipement et intrant, le recrutement des jeunes du village dans la réalisation du projet. Leurs craintes concernent le plus des questions relatives à la redistribution des terres après aménagement qui peut léser certains exploitants.

A Dibissou, une association dénommée Hadin Kay regroupe tous les jeunes du village sous un seul but le développement de l'agriculture source d'activités génératrices de revenus. Pour ces jeunes, la réhabilitation du périmètre fera l'occasion de création d'emploi pour les jeunes, leur implication dans la gestion du périmètre, l'octroi des terres pour décourager certains à l'exode, la compensation des pertes de biens et l'appui à l'écoulement des produits. Malgré ces attentes, les jeunes de l'association Hadin Kay ont des craintes relatives à la non exploitation pendant les travaux de réhabilitation, la destruction des biens comme les puits, les forages et arbres fruitiers dans les périmètres.

Au village de Guidan Godia, notre passage a permis de constater qu'il n'y a pas d'association de jeunes formellement structurée. La seule supposée l'être date des années 90 mais aujourd'hui en état de léthargie absolue. Mais les jeunes ont manifesté leur volonté de réussir pour réduire les inégalités économiques qui surgissent la zone du projet. S'activant tous dans l'agriculture, ils attendent leur recrutement dans les travaux de réhabilitation, l'affectation des terres pour les jeunes, l'encadrement des jeunes sur les techniques agricoles modernes, l'octroi des produits et intrants agricole et la facilitation de l'écoulement des produits.

A kirba, on a trouvé une association nouvellement créée regroupant plus de 150 jeunes mais dans l'informel car n'ayant pas encore d'agrément. Tous ses jeunes pratiquent l'agriculture dans le périmètre et leur principal objectif est d'arriver à développer des activités génératrices de revenus afin de lutter contre le chômage et la pauvreté. Ils ne possèdent pas de terres communes pour le compte de l'association. Ils s'attendent à ce que le projet leur octroie des terres et les appuie sur la formation et la dotation en intrant et équipement, l'aménagement des pistes de production et la facilitation de l'écoulement des produits agricoles. Ils ont également manifesté leurs soucis par rapport à leur implication dans le projet, la protection du périmètre

contre la divagation animale qui est source de plusieurs conflits entre agriculteurs et éleveurs et la question de la redistribution des terres.

A Botoro également, les jeunes ne sont pas structurés mais ils se réunissent à chaque fois qu'une occasion se présente pour organiser une action de solidarité et dès fois discuter des perspectives de développement. Comme tous les jeunes de la localité, ils pratiquent majoritairement l'agriculture mais ne possèdent presque pas de terres et attendent du projet la prise en compte de la forte demande des jeunes de bénéficier des terres réaménagées et de permettre la réalisation des cultures de contre saison pour encourager tous les jeunes migrants à rester. La principale crainte des jeunes de Botoro c'est de ne pas être associés dans les travaux de réhabilitation et aussi dans l'octroi des terres réaménagées.

✚ Dagarka regroupe une forte concentration de jeunes qui ne sont pas structurés en association formelle et qui attendent du projet un important espoir de réduction de la pauvreté. Ils sont attentifs des bénéfices qu'ils peuvent tirer du projet notamment leur employabilité au sein des entreprises chargées de l'exécution des travaux du périmètre, l'octroi des terres aux jeunes afin de limiter le taux de l'exode et le chômage, la construction des infrastructures sociales de base et la création des pistes de production. Ils sont optimistes en ce que le projet contribue à l'autosuffisance alimentaire à l'échelle régionale. Mais cela ne les empêche pas de manifester des craintes par rapport au projet qui relativement concernent la redistribution des terres et des soucis de ne pas être impliqué.

✚ A Boulké comme par ailleurs dans les autres contrées, les jeunes ne sont pas du tout structurés mais sont conscients de l'importance du projet et de son impact. Leurs principales attentes sont de voir une bonne réalisation du périmètre en réalisant de bons ouvrages pouvant maintenir l'eau sur toute l'année, afin de multiplier les campagnes en fonction des saisons. Ils souhaitent tous être recrutés dans les travaux d'aménagement et veulent avoir des terres qui leurs sont propres en vue de développer l'agriculture pour assurer la vie des familles. Ils craignent également l'arrêt de l'exploitation pendant la durée des travaux et la question de la redistribution des terres.

Les jeunes de Kaoura apprécient bien le projet mais en ce qui les concerne, ils n'ont pas de structures formalisées pour s'adonner ensemble à une quelconque activité. Les jeunes se regroupent en classe d'âge par besoin de solidarité. Ils sont quasiment tous dans le secteur agricole mais parviennent à peine à résoudre leurs problèmes. C'est pour cette raison qu'ils attendent du projet l'octroi de terres à grandes superficies permettant de générer un bon rendement qui peut à la fois nourrir la famille et résoudre les autres besoins courants de la vie, l'octroi d'équipement et d'intrant, la formation des jeunes et leur recrutement dans les travaux de réhabilitation du périmètre. Ils attendent à ce que le projet participe à décourager massivement les jeunes à s'adonner à l'exode vers les grandes capitales. Les craintes majeures de ces jeunes concernent le plus les questions liées à l'arrêt des travaux des exploitants durant la phase d'exécution et celles de la redistribution des terres.

Les villages de Massalata et Tabani abritent aussi, chacun, un groupement de jeunes. Mais ces groupements, à l'image de ceux des autres villages, ne fonctionnent que lors d'évènements sociaux, pour faire cotiser leurs membres afin d'appuyer financièrement leurs camarades qui se marient, baptisent ou ceux éplorés par un deuil. Malgré tout cela, ils pratiquent tous l'agriculture pour subvenir à leurs besoins autant que faire se peut. Ils souhaitent être impliqués au niveau du projet et bénéficier de recrutements lors des travaux. Ils demandent aussi comme tous les autres jeunes l'octroi des parcelles à grandes superficies pour assurer de meilleures conditions de vies des familles, la dotation des intrants, des équipements agricoles, la réduction des redevances, l'aménagement des pistes de production et une formation sur les techniques de gestion du périmètre. En plus de ces attentes, les jeunes des villages de Massalata et de Tabani craignent la non implication dans les activités du projet, la perte de biens réalisés au sein du périmètre et la non employabilité des jeunes dans les travaux.

En milieu rural, les jeunes s'unissent entre eux de sorte à parvenir à organiser des chaînes de solidarité inter-villageois dont l'objectif est de préparer les campagnes agricoles. Certains groupements font des prêts auprès de la mutuelle Yarda. Globalement les jeunes de Konni sont peu organisés et les structures qui sont mises en place ne sont pas aussi dynamiques que souhaité. Malgré leur nombre très important, à part la participation aux campagnes agricoles où ils aident leurs parents aux champs pour la plupart, les jeunes n'ont pas d'autres activités après les champs. Et, dans la réalité, l'absence de dynamisme ou même de structures organisées influe sur la léthargie subie des jeunes de Konni, une situation qui a poussé à l'exode beaucoup de jeunes.

- **Les ONG** : Il existe un certain nombre d'ONG présentes dans la zone du projet mais aucune d'entre elles n'intervient sur le périmètre ou cible directement les exploitants. Parmi les ONG rencontrées, on retrouve :
 - L'ONG « Initiatives pour la Sécurisation des Conditions de Vie » (sécurité alimentaire, Développement rural, Renforcement des capacités, Education non formelle, Santé et Hydraulique)
 - L'ONG « Mouvement pour la paix et le développement local » (renforcement des moyens d'existence, renforcement des capacités des ménages vulnérables, santé, nutrition, hygiène et assainissement, agriculture et élevage).
 - « RAIL », une ONG nationale (coopération décentralisée, appui aux communes dans la gestion, la planification au développement, appui dans l'élaboration des PDC, gouvernance locale, gestion des ressources naturelles et aménagement des mares).
 - LWR est une ONG pour la résilience annuelle des Communes de TAHOUA et MARADI. Il est dénommé aussi Alliance 12/12. L'ONG noue un partenariat avec des partenaires locaux pour la mise en œuvre des activités à Konni notamment l'union Adalthe pour les coopératives de Konni1 et Konni2, Aminthe à Tsarnawa et l'union Nazari à Alléla.

- ADESP

- **Les Associations d'éleveurs de Konni** : Il existe 4 associations d'éleveurs à Konni, AREN, HKHA, ANPEN et Mi YETTI ALLAH. Certaines associations comme AREN et ANPEN sont des représentations de structures nationales. Ces associations sont intéressées par le projet et l'augmentation de la production de fourrage, ou encore l'accès à l'eau d'abreuvement. Cependant, elles souhaiteraient, afin de ne pas interférer avec les activités du périmètre, que le projet prenne en compte les forages profonds pour alimenter les réservoirs d'eau. Généralement, les éleveurs ne disposent pas de parcelle sur le périmètre et souhaitent y avoir accès.

3.1.7 La population et les Personnes Affectées par le Projet (PAP)

- **Les détenteurs/détentrices** : Les détenteurs et les detentrices sont les personnes, physiques et morales, attributaires des parcelles à travers les opérations de distribution des parcelles par l'ONAHA et les coopératives. Il faut y inclure celles qui ont bénéficié d'une réaffectation des parcelles après retrait auprès des mauvais payeurs de redevances ou abandon des parcelles. Pour les statistiques, il n'existe pas un système de suivi-évaluation qui dispose de cette information. Au temps il y'a eu plusieurs affectations mais le nombre n'a pas pu être chiffré ni estimé selon les responsables de l'ONAHA gérant l'encadrement du périmètre.

Actuellement, sont considérés comme détenteurs ou detentrices:

- Les détenteurs qui exploitent eux-mêmes ou en famille et qui n'ont pas recours à de la main d'œuvre extérieure ;
- Les détenteurs qui exploitent eux-mêmes et qui ont recours à de la main d'œuvre extérieure pour certaines tâches (labour, irrigation par exemple) ;
- Les détenteurs qui exploitent uniquement avec de la main d'œuvre employée (ils exercent généralement une autre activité ou sont trop âgés pour cultiver eux-mêmes) ;
- Les détenteurs qui n'exploitent pas mais louent ou confient la parcelle ;

Parmi les exploitants (non détenteurs) on retrouve :

- Les exploitants de la famille directe du détenteur (un fils ou un frère) qui exploitent de manière régulière, généralement une partie de la parcelle. Cette catégorie est la plus nombreuse parmi les exploitants ;
- Les exploitants locataires réguliers, ils exploitent la parcelle de manière régulière en vertu d'un accord de long terme avec le détenteur ;
- Les exploitant occasionnels, on retrouve dans cette catégorie certaines femmes qui n'ont pas un accès régulier à des parcelles pour leur exploitation ;

Tout exploitant ou détenteur et son ménage doivent pouvoir être compensés justement selon son usage habituel de la ressource et la perte effective de moyens occasionnée par le projet. Est considérée PAP toute personne affectée de manière négative par un projet. Cela inclut la perte totale ou partielle, de façon temporaire ou permanente, de biens, de moyens de production, d'occupations, de ressources utilisées, ou d'accès à ces ressources. On distingue deux types de personnes affectées par le projet (PAP):

La personne physiquement affectée est une personne qui perd son logement en raison de l'acquisition de terres du projet qui doit se déplacer ailleurs pour reconstruire sa demeure.

La personne économiquement affectée est une personne dont les sources de revenus ou les moyens d'existence sont affectés par le projet (perte de terre agricole, perte de commerce). Cette personne ne sera pas déplacée physiquement en raison du projet.

- **Les exploitants/exploitantes** : Ce sont les personnes qui mènent des activités de production sur les parcelles, quel que soit le mode d'accès.
- **Les exploitants hors périmètre** : On retrouve hors aménagement de nombreux types de productions : agriculture pluviale, irrigation par pompage des nappes superficielles, cultures de décrue (notamment au niveau des retenues créées par les barrages de l'AHA). Il existe une certaine frustration pour ces exploitants situés immédiatement en périphérie du périmètre et plus encore le long du canal d'amenée. Ils estiment avoir le droit (du fait de leur ancien statut sur les terres, pour beaucoup d'entre eux, l'AHA a été installé sur des terres qui étaient sous la responsabilité de leur famille) à cette eau et que le projet devrait prendre en compte leur approvisionnement. Ils sont prêts à payer des redevances. Les cultivateurs de décrue sont relativement nombreux (commune de Tsernaoua) et l'impact du projet sur cette population devrait être étudié.
- **Les exploitants "pirates"** : Certains cultivateurs pompent clandestinement de l'eau dans les canaux (en particulier au niveau du canal d'amenée). Il nous a été rapporté que leur pompe peut être saisie (agents de l'ONAHA, gendarmerie) et que certains se retrouvent enfermés de quelques heures à quelques jours par les autorités.
- **Les éleveurs transhumants** : Les éleveurs transhumants n'ont pas été rencontrés car les champs n'ont pas été libérés et ils se tiennent hors de la zone des cultures. Leur intérêt réside surtout dans l'accès aux importantes quantités de résidus de récolte et à l'eau d'abreuvement des troupeaux.
- **Les pêcheurs** : Les pêcheurs au niveau des retenues sont organisés en coopératives. Il existe trois coopératives (Zonga Nadabar, Tonga Makoti et Mozague) réunies en une union. Autour des retenues, la majorité de la population pratique la pêche au quotidien dans les cours d'eau et petites mares. L'activité s'intensifie durant les périodes d'ouverture des lacs (ouverture déclarée par la Direction de l'Environnement). Durant la saison de pêche (entre octobre et mars, selon la date d'ouverture déclarée par la Direction de l'Environnement), de nombreux pêcheurs

viennent des villages avoisinants mais aussi de plus loin, y compris du Nigeria. Certaines personnes dans le village sont professionnalisées et partent pêcher au Nigeria en dehors de la saison. Le lac s'est beaucoup ensablé. L'ensablement diminue le potentiel de pêche. Les zones ensablées ne sont pas cultivées et sont généralement découvertes trop tard dans la saison pour y pratiquer des cultures de décrue. Les pêcheurs n'ont pas de contact direct avec la coopérative ou l'ONAHA (sauf contrat de manœuvre pour nettoyer le canal d'amenée).

- **Les occupants illégaux de la périphérie du périmètre** : Certaines personnes se sont installées, en ville, directement au bord du périmètre et ceci date notamment vers les années 1988 avec une faible progression. Mais on note que l'accentuation de ce phénomène a pris l'ampleur en début des années 2000, avec à la migration interne des villageois vers Konni ville qui a favorisé le boom démographique du département. On retrouve des résidences mais aussi des petits commerces ou encore des structures publiques (écoles). Il est possible que certaines de ces structures nuisent au drainage correct du périmètre. L'ONAHA a toujours refusé ces installations mais ne l'a pas pu assumer. La mairie également n'a pas exercé ces pouvoirs pour (visiblement) empêcher ces installations. Les petits commerçants rencontrés dans cette zone seraient prêts à se déplacer à condition que personne ne vienne reprendre leur place. Aucun de ces occupants ne détient un titre ou permis d'occupation provenant du service de l'urbanisme. Un agent de l'urbanisme en retraite nous a informé que certains occupants traitent directement avec la mairie pour leur installation. Saisi en entretien, le secrétaire municipal avance que la mairie donne des actes de session faisant foi des titres d'occupations pour certains occupants. Il existe également des cas où des propriétés privées dans les alentours du périmètre empiètent avec des excroissances ou vendent une partie de leurs terrains. Tous les occupants n'ont pas ce document et leur installation échappe à la mairie. Mais le fait de leur faire déplacer entraîne directement leur éligibilité à la compensation forfaitairement quelle qu'elle soit selon les résultats de l'étude du PRME.
- **Les ressortissants** : ce groupe n'a pas été rencontré directement. De nombreux ressortissants de la région de Konni évoluent à Niamey (notamment) et pourraient avoir une influence sur le projet. Souvent les ressortissants conservent des liens avec le terroir, disposent de droits sur les parcelles détenues/exploitées par leurs familles. Ils peuvent avoir une situation sociale ou politique qui leur donne un certain pouvoir sur leurs parents restés au village.

3.1.8 Les structures bancaires et de microfinances

- **Les banques** : De nombreux services bancaires sont disponibles à Konni, dont la BAGRI et ECOBANK.
- La BAGRI offre des possibilités de crédit dans le domaine agricole et collabore avec le projet PRODAF qui vise à développer des pôles de développement économique et appuie les producteurs et productrices. Pour le crédit, la principale clientèle est composée de commerçants.

- **Ecobank** aussi offre des possibilités de crédit dans le domaine agricole et collabore avec les coopératives de Konni1 et Konni2 qui ont des comptes domiciliés.
- **Les institutions de micro finance** : Il existe plusieurs opérateurs dans le domaine de la microfinance à Konni et la plus fréquentée par les producteurs est **YARDA**. Ils offrent en général un certain suivi des dossiers, des taux d'intérêt relativement élevés et leur clientèle est principalement formée de commerçants, d'agriculteurs et des groupements de femmes.
- **Les agences de transfert (y compris mobiles)** : Il existe de nombreuses agences de transfert, parmi lesquelles BNIF AFUWA. Elles effectuent des transferts nationaux et internationaux.
- **Les commerçants (et associations de commerçants)** : Konni est une ville très active d'un point de vue commercial, du fait notamment de sa proximité avec le Nigeria. La différence de valeur entre le FCFA et la monnaie nigériane fait fluctuer les volumes d'échange et leur destination (tantôt vers le Niger, tantôt vers le Nigeria).

3.1.9 Parties prenantes au niveau central et régional

- **L'UCP-MC et le MCA** : UCP-MC est une unité de coordination du projet mise en place de manière temporaire pour la préparation du Compact et la mise en place du MCA. Le MCA est une structure étatique responsable de la mise en œuvre du Compact.
- **L'ONAHA (au niveau central)** : L'ONAHA est le Maître d'Ouvrage Délégué pour tous travaux menés sur des AHA. Il doit signer avec l'Etat un Contrat Plan qui définit les objectifs et les moyens qui sont mis à sa disposition (un contrat de 4 ans est en cours d'élaboration). L'ONAHA peut désormais venir en aide aux périmètres privés à leur demande. Ce point peut s'avérer intéressant pour dégager des solutions d'inclusion des usagers qui jusqu'ici étaient considérés comme « pirates », à condition de trouver les bonnes modalités. D'importantes réformes sont en cours sur les périmètres et en particulier leur enregistrement. Un seul périmètre dispose d'un titre au Niger. Dans certains cas, les périmètres sont construits sur des terrains déjà immatriculés au nom de l'Etat. Ce n'est pas le cas de Konni. Les réformes vont également toucher les contrats qui lient les exploitants/tes des parcelles sur les périmètres. Auparavant, des contrats d'un an avaient été signés. Ils n'ont pas été actualisés. Le nouveau guide de sécurisation foncière élaboré par l'ONAHA en 2017 comporte deux niveaux d'actions :
 - D'abord l'immatriculation du périmètre au livre foncier national par le conservateur au nom de l'Etat, mais transféré de l'Etat à l'ONAHA en vertu de la convention de gérance (RJ3a) ;
 - La contractualisation avec les exploitants du périmètre afin de sécuriser leur accès au périmètre. Les exploitants seront recensés selon leur situation foncière et un contrat d'exploitation sera signé pour une durée de 10 ans renouvelable. Le bénéficiaire du contrat a un droit d'usage, d'héritage et de mise en prêt (de 2 ans au maximum) de sa parcelle.

Enfin, les réformes de l'ONAHA évoquées plus haut, vont également toucher les coopératives. En effet, l'ONAHA prévoit de séparer la gestion de la production végétale de celle de l'eau en deux

structures distinctes, les coopératives pour la première, les Associations d'Usagers de l'Eau pour la deuxième.

Dans les années 80, l'ONAHA assurait la collecte des redevances et les travaux d'entretien. Le recouvrement était faible mais l'entretien bon. A partir de 1982, la gestion a été déléguée aux coopératives. Le recouvrement est bon depuis mais l'entretien mauvais. Il apparaît que c'est en partie en raison du poste politique des chefs de coopératives et de leur souci d'assurer en premier lieu un bon approvisionnement en engrais à leurs membres et électeurs. Il apparaît donc nécessaire, aux yeux de l'ONAHA, de séparer ces deux aspects. Cette réforme est aussi en discussion et doit faire l'objet de pilote.

- **Le Gouvernorat de Tahoua** : Le Gouverneur est le représentant de l'Etat au niveau de la région circonscription administrative. Le gouverneur est chargé de l'encadrement des collectivités territoriales et de l'administration de la région. Il gère le personnel des services techniques affectés dans la région. Il est chargé de veiller à l'application des orientations et stratégies nationales au niveau régional.
- **Le Conseil Régional de Tahoua** : La région collectivité territoriale, de par la loi, joue un rôle important dans le développement local. Elle bénéficie d'attributions en matière de gestion des ressources pastorales et halieutiques ainsi que du foncier. Un processus d'élaboration d'un schéma d'aménagement foncier (SAF) est en cours.

3.1.10 Les structures médiatiques et de diffusion de l'information

- **Radios et télévisions locales** : Il faut distinguer deux types de médias au niveau de Konni : les radios et télévisions privées représentées localement et les radios communautaires gérées par les collectivités territoriales. Les populations écoutent les radios représentées localement et ces médias représentent donc une opportunité de diffuser de l'information sur la zone d'étude et au-delà. Les radios à travers lesquelles les informations peuvent marquer un signal fort et dont le projet peut s'appuyer sont : la radio communautaire Dodi et les radios privées du Département de Konni qui ont une forte obédience dans tout le département (Saraounia, Anfani et Niya) et la chaîne nationale Télé Sahel qui est accessible à toute la population sans abonnement au canal comme les chaînes privées. A Dosso également, il y'a des radios qui ont une large diffusion et qui sont très bien écoutées dans la zone du projet (Saraounia, Dounia, Bonfery, Canal3 et RTT).
- **Crieurs publics** : Les crieurs publics font partie du paysage de communication dans les villages du Niger. A l'occasion de chaque consultation publique, les acteurs font appel aux prestations du crieur public. Certains utilisent uniquement la puissance de leur voix, d'autres des tam-tams. Ils sont généralement rémunérés avec des sommes modiques. Le rôle des crieurs est prépondérant dans le dispositif d'information des villages. Socialement, c'est une fonction valorisante durant les cérémonies ou les visites d'étrangers.

3.1.11 Consultations antérieures insuffisances et perceptions des PP par rapport au projet

Compte tenu de l'architecture du projet de réhabilitation des 3000 ha du périmètre de Konni, différentes couches de la population seront touchées directement ou indirectement par le projet occasionnant des impacts aussi bien négatifs que positifs et pour lesquels des mesures d'accompagnement sont opportunes.

Suite à la documentation des études antérieures réalisées dans le projet, il ressort clairement que l'ensemble des acteurs est favorable au projet de réhabilitation de l'aménagement, même si les motivations peuvent être différentes selon le type de PP. Ainsi, la plupart des Parties Prenante a identifié des contraintes communes portant principalement sur les difficultés liées à la production.

Les GMP, les détenteurs et exploitants ont de leur côté orienté leur inquiétude par rapport à la gestion du périmètre et à l'incapacité des coopératives d'assumer leurs rôles pour le mandat qui leur est donné notamment la gestion du périmètre, la fourniture d'intrants et l'aide à l'écoulement de la production.

Toutes les craintes exprimées, en dehors de celles liées aux contraintes administratives pour la mise en place des travaux, sont liées au risque de redistribution des parcelles. Des rumeurs ont couru selon lesquelles toutes les parcelles seraient expropriées pour être redistribuées or ce n'est pas le cas. Le plan de communication doit tenir compte de ce point et rester prudent sur la possibilité effective de redistribution.

Pour ce qui est des attentes des différentes PP, on peut noter en premier lieu que malgré les soucis notés, le projet est accepté à l'unanimité avec un certain nombre d'attente et une orientation selon les expériences des unes et des autres. Eu égard à ce constat, le consultant prendra en compte toutes ces craintes et attentes pour référence dans l'élaboration de son plan de communication afin que la population soit informée clairement des activités du projet et qu'un climat de confiance s'installe d'avantage.

Pour les insuffisances des études antérieures, la principale se trouve être le manquement noté sur le répertoire des parties prenantes. Plusieurs PP ne sont pas ni répertoriées, ni rencontrées dans les différents entretiens. Pour compenser ce manquement, le consultant a mené des investigations approfondies pour amasser le maximum possible d'informations relatives aux parties prenantes pour les prendre en compte dans les rencontres d'échanges.

Dans notre démarche, nous avons favorisé la communication de proximité qui nous a permis dans un premier temps de recenser et d'échanger avec l'ensemble des cibles pouvant être considérées comme parties prenantes du projet tel que décrit. Puis, nous avons planifié des rencontres dans le but de recueillir les informations afin de clarifier les différents aspects que le projet englobe pour mieux gérer les soucis, les craintes, les motivations et les attentes des différentes parties prenantes du projet aux profits des populations bénéficiaires et considérer notoirement leurs recommandations.

3.2 ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

De nombreuses parties prenantes ont été rencontrées dans le cadre des études APD et EIES et sont alternativement complétées par des études antérieures réalisées par ANTEA Group. Ces consultations évoluent en fonction de l'avancement des activités du projet aussi bien la phase d'étude que celle de la mise en œuvre.

Leurs niveaux d'influence, d'intérêt et de désir de collaborer avec le projet sont variés selon la composante du projet. Dans le cas précis de la régularisation des droits d'accès et la sécurisation du foncier, tous les exploitants et détenteurs de même que les organes de gestion du périmètre (ONAHA, Coopérative, GMP) sont directement intéressés. Les autorités locales (Canton, Groupement, chefs de villages) constituent le maillon indispensable jouant un rôle prépondérant dans le projet.

Cependant l'analyse des relations entre les différentes parties prenantes repose sur plusieurs catégorisations et évaluations :

- Chacune des PP identifiées a été classée en 4 catégories selon l'importance de son rôle ou de son impact vis à vis du projet et de la composante qui concerne le présent PEPP.
- Pour chacune, son pouvoir vis-à-vis du projet a été évalué sur trois niveaux simples (haut, moyen et bas).
- Le niveau de priorité de chacune des PP concernant la composante foncier/PRME a été évalué. Enfin, sur la base des entretiens et des informations disponibles, la volonté de chacune des parties prenantes a été notée de 1 à 5 de manière à évaluer si elles étaient enclines plutôt à contribuer ou empêcher le projet.

Toutes les parties prenantes identifiées et rencontrées n'ont pas un intérêt direct pour le projet et la composante concernée. On peut classer les parties prenantes en 4 catégories différentes:

- Les acteurs qui vont être directement impactés ou vont jouer un rôle direct dans la composante concernée par cette étude : ces derniers sont directement ciblés par ce PEPP et les prochaines étapes de la composante.
- Des acteurs qui peuvent être impactés par la composante sécurisation/PRME mais qui ne sont pas, géographiquement, dans le périmètre : ces derniers ne seront pas directement pris en compte dans les prochaines étapes du travail du consultant. Leur identification, quantification, l'évaluation des risques qu'ils encourent vis-à-vis du projet doivent être étudiés au cours d'une EIES et les mesures de mitigation doivent être identifiées.
- Les acteurs qui vont être directement concernés par le projet, mais pour d'autres composantes (mise en valeur, production, etc.) : ces derniers ne sont pas directement ciblés par le présent PEPP mais ils devront intégrer une stratégie plus large d'engagement des parties prenantes au cours des différentes phases de mise en œuvre du projet.

- Des acteurs qui jouent un rôle périphérique pour la mise en œuvre du projet puis pour la mise en valeur du périmètre. Ils ont été rencontrés afin de conserver une image la plus large possible du contexte. Ils ne seront pas directement engagés dans la mise en œuvre du projet mais pourront y jouer un rôle périphérique et ne sont pas mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Le tableau suivant donne uniquement la liste des acteurs classés dans la 1ère catégorie, selon les 4 catégories présentées ci-dessus (nota : L'évaluation de la volonté de coopérer, 1 à 5, est décrite dans le tableau 2 ci-après).

Tableau 1 : Grille d'analyse des parties prenantes classées 1 (directement concerné par la composante sécurisation et PRME et présent dans le périmètre)

Partie Prenante	Type	Pouvoir	Priorité	Volonté de coopérer	Observations
		Haut, Moyen, Bas	Haut, Moyen, Bas	Note 1 à 5	
Préfet	Gouv.	Haut	Haut	4	Forte préoccupation par rapport à l'inclusion des femmes et des jeunes
ONAHA	EPIC	Haut	Haut	5	Intéressé à reprendre en main l'AHA, améliorer la gestion
Direction Départementale du développement communautaire et de l'aménagement du territoire	Gouv.	Moyen	Haut	5	Ce service joue le rôle de coordonnateur des actions de développement au niveau du département
Direction Départementale de l'Urbanisme et du Domaine	Gouv.	Moyen	Bas		Cette direction n'existe pas à Konni. Elle peut être amenée à jouer un rôle dans la régularisation/relocalisation des occupants périphériques au périmètre, notamment en zone urbaine.
INRAN	Gouv.	Moyen	Moyen	3	Rôle secondaire dans la sécurisation du foncier et le PRME. Ils sont en revanche directement concernés par le statut d'occupation des parcelles et à la capacité de les mettre en valeur
Tribunal de Grande Instance de Konni	Gouv.	Moyen	Moyen	3	Ils sont concernés directement par le processus de régularisation des droits sur le périmètre et l'arbitrage des conflits qui ne pourraient être réglés entre le projet et les PAP
Maison d'Arrêt (Prison civile)	Gouv.	Bas	Bas	2	Ils sont concernés en tant qu'occupant du périmètre
Mairie de Konni	Collectivité	Moyen	Haut	4	La mairie est directement intéressée par le périmètre. Elle ne joue qu'un rôle périphérique sur la régularisation des statuts du foncier sur le périmètre, en revanche son rôle est prépondérant concernant l'occupation de la périphérie du périmètre.
Mairie de Tsernaoua	Collectivité	Bas	Haut	4	La commune de Tsernaoua ne comprend qu'un village directement bénéficiaire sur le périmètre et a donc un pouvoir limité sur le projet. En

					revanche, une partie importante des impacts du projet concerne cette commune et ses habitants peuvent subir des déplacements économiques en raison de la mise en œuvre du projet (canal, décrue, pêche).
Chef de Canton de Konni	Coutumier	Haut	Haut	4	Le chef de canton est très intéressé par le projet et sera impliqué dans les actions de mobilisation, sécurisation, etc.
Chef du Groupement Peuhl	Coutumier	Haut	Haut	4	Le chef de canton est très intéressé par le projet et sera impliqué dans les actions de mobilisation, sécurisation, etc.
Chefs de village	Coutumier	Haut	Haut	5	Les chefs de villages sont des relais de communication et de mobilisation incontournables.
Chefs de quartier	Coutumier	Moyen	Moyen	4	Les chefs de quartiers ont un rôle de moindre importance en comparaison des chefs de villages
Imam	Coutumier	Moyen	Moyen	4	Ils peuvent jouer un rôle important dans le cadre des négociations nécessaires à la régularisation des droits fonciers
Coopératives	Société civile	Haut	Haut	5	Les coopératives représentent les GMP et les producteurs, elles gèrent le périmètre. Elles craignent la mise en place des AUE.
GMP	Société civile	Moyen	Haut	5	Les GMP sont incontournables mais leur pouvoir sur les coopératives et sur l'organisation des producteurs semble limité.
Détenteurs	Société civile	Moyen	Haut	5	Ils redoutent une opération de redistribution des parcelles. Organisés en GMP, leur pouvoir et leur influence sur le projet restent limités.
Exploitants	Société civile	Bas	Haut	4	Ils n'ont pas de pouvoir sur la gestion des parcelles, de l'eau ou des organes de représentations. Ils sont en revanche directement concernés par le projet et ses conséquences.
Ressortissants	Société civile	?	Moyen	?	Le pouvoir et la volonté de coopérer des ressortissants ne sont pas évalués. Il serait intéressant de réaliser un bref sondage à destination de ces personnes et d'envisager une implication de ce groupe qui peut avoir un impact positif comme négatif sur le projet, la spéculation foncière, la mise en valeur, etc.
ONG	ONG	bas	Moyen	3	Les ONG rencontrées n'interviennent pas sur le périmètre. Elles pourraient jouer un rôle dans la mise en œuvre du plan de communication ou encore l'accompagnement du PRME.
Groupements féminins (Foyendi)	Société civile	Bas	Haut	3	Les associations de femmes ont peu de pouvoir sur le périmètre et sa gestion. L'exploitation est en revanche une priorité. De manière générale, les femmes ne sont pas représentées dans les organes de gestion du périmètre. Elles sont très peu organisées (peu de groupements), elles espèrent un plus grand accès aux parcelles
Association de jeunes (Fada)	Société civile	bas	Moyen	2	Les jeunes sont peu organisés, leurs priorités mal établies.
Commerçants (et associations de commerçants)	Finance	Moyen	Moyen	3	Les commerçants sont des exploitants et des détenteurs, certains sont également des occupants de la périphérie (en zone urbaine). Ils sont organisés et peuvent avoir une réelle influence sur le projet.

Institutions de microfinance	Finance	Moyen	Moyen	3	Rôle très secondaire pour la composante. La clientèle paysanne ne représente qu'une faible part de l'activité. Ils peuvent être amenés à jouer un rôle de prestation de service pour le PRME.
Agences de transfert (y compris mobiles)	Finance	Bas	Bas	2	Rôle très secondaire pour la composante. La clientèle paysanne ne représente qu'une faible part de l'activité. Ils peuvent être amenés à jouer un rôle (moindre que celui des institutions de microfinance) de prestation de service pour le PRME.
Radios	Media	Haut	Haut	4	Elles espèrent une très forte collaboration pour la sensibilisation et la mobilisation des acteurs. Elles peuvent influencer le projet et doivent être incluses au plan de communication.
Crieurs publics / Grillots	Media	Moyen	Moyen	4	Ils espèrent une très forte collaboration pour la sensibilisation et la mobilisation des acteurs. Ils jouent un rôle important dans l'organigramme e communication locale.
Commission Foncière Départementale	Cadres et commissions	Moyen	Haut	4	La COFODEP n'intervient pas sur le périmètre. Elle peut être amenée à collaborer plus étroitement sur les aspects de sécurisation du foncier et exercer un pouvoir plus important sur le projet.
Commission Foncière Communale	Cadres et commissions	bas	Moyen	3	Seul Tsernaoua dispose d'une COFOCOM. Son pouvoir et ses activités restent limités. Les COFOCOM peuvent être amenées à jouer un rôle plus important dans la sécurisation du foncier

Dans le tableau précédent, une colonne donne une note quand-à la volonté de coopérer des différentes parties prenantes. Cette note est évaluée selon la grille suivante :

Tableau 2 : Notation de la « volonté » à collaborer au projet, de 1 à 5, enquêtes antérieures, ANTEA

	Volonté
1	aucune volonté, antagoniste
2	Passif
3	acteur présent mais peu actif
4	Volonté avéré, mobilisation certaine
5	Initiateur, acteur actif, permanent

On observe dans le tableau 1 qu'aucune partie prenante n'a été jugée antagoniste ou opposée au projet, pas même les exploitants dits « pirates ».

Un très grand nombre d'acteurs sont en revanche jugés relativement passifs, bien que directement concernés par le projet, y compris les organisations de femmes et de jeunes, du fait de leur faible niveau d'organisation et d'accès à l'information.

Comme précisé au début de ce chapitre, beaucoup d'acteurs ne sont pas mentionnés dans le tableau mais sont identifiés au-dessus comme parties prenantes, ils joueront un rôle de première place pour d'autres composantes du projet, notamment la mise en valeur du périmètre. On peut citer à ce titre des organisations telle que les services de l'agriculture ou encore les organisations d'achat et vente de produits agricoles.

4. DESCRIPTION DES STRATEGIES ET METHODOLOGIE INCLUSIVE ET PARTICIPATIVE

4.1 MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

La gestion des commentaires et des plaintes est un élément essentiel de l'engagement de tout projet à être redevable à l'égard de ses parties prenantes. De ce point de vue, le consultant organisera des sessions d'information et de sensibilisation en direction des communautés et autres parties prenantes pour leur expliquer qu'il est prêt à les écouter et à entreprendre des actions si c'est nécessaire pour améliorer la qualité de son intervention et acquérir une bonne acceptabilité sociale.

Les plaintes ou conflits suspectés autour de la mise en œuvre du projet sont en rapport avec : l'expropriation, les nuisances (odeurs et fumées), les excès de vitesse, la génération de poussière, la pollution des eaux, l'abattage clandestins d'arbres, les cas d'accident, la perte de bétail due à des accidents, le trafic humain, réinstallation involontaire etc.

Le contenu des modules de sensibilisation liés à la gestion des plaintes portera sur :

- Le droit des populations (particulièrement les groupes vulnérables, enfants, jeunes filles et garçons, personnes âgées, femmes, handicapés, etc.) à émettre des plaintes si des normes ou engagements ne sont pas respectés par le projet et/ou certains de ses membres, ou si elles se sentent exclues par rapport à une ou des activités qui les concernent ; en cas de survenance de trafic humain, de travail des enfants, etc.
- La mise à disposition de cahiers de plaintes/doléances et des fiches de suivi au niveau Communal, des chefferies et des villages polarisés du projet.
- La collecte régulière de ces plaintes et leur traitement diligent dépendant de la nature de la plainte.
- La mise en place d'un comité de conciliation à l'échelle local
- Prise en compte de la durée du traitement à une date butoir à partir de la date de la réception de la plainte

Procédures, Recours et Traitement des Plaintes

La procédure de résolution des plaintes comporte plusieurs étapes qui sont décrites ci-dessous. Chaque réclamation ou plainte, qu'elle soit ou non fondée, devra passer à travers le processus de résolution.

De manière générale, lorsqu'un individu ou un groupe d'individus arrivent à se plaindre, cela signifie que le problème soulevé constitue un inconvénient ou un impact significatif qui nécessite que le MCA, le maître d'œuvre ou le constructeur y apporte une solution. Que cette plainte soit réelle, imaginaire ou qu'elle résulte d'une mauvaise interprétation, elle doit être enregistrée selon la procédure mise en place par le MCA.

La procédure de résolution des plaintes se base sur les principes fondamentaux suivants :

- La procédure de résolution des plaintes doit être transparente, et en harmonie avec la culture locale ;
- L'enregistrement des plaintes tiendra compte des langues locales et leurs résolutions devront être communiquées aux plaignants verbalement et par écrit ;
- Toutes les membres de la communauté (ou groupe) doivent avoir accès à la procédure locale (ayant-droits ou non, hommes ou femmes, jeunes ou vieux) ;
- Toutes les plaintes et réclamations, réelles ou fondées, doivent être enregistrées selon la procédure de résolution des plaintes
- Toutes les plaines doivent déboucher sur des discussions avec les plaignants et éventuellement une visite de terrain afin de mieux saisir la nature du problème.

Cette procédure est composée de 4 étapes qui sont :

Etape1 : Réception et enregistrement de la plainte

Un dossier sera ouvert pour chaque plainte qui comprendra les éléments suivants :

- Une fiche sur la plainte initiale avec la date de la plainte, les coordonnées du plaignant et une description de la plainte ;
- Un reçu remis au plaignant au moment de l'enregistrement de la plainte ;
- Une fiche de suivi de la plainte pour l'enregistrement des mesures prises (enquête, mesures correctives)
- Une fiche de clôture du dossier, dont une copie dans le système et débouchera sur une inspection au maximum dans les 7 jours suivants.

Etape2 : Traitement de la plainte et Visite d'inspection

Le MCA et/ou le consultant responsable de la mise en œuvre du projet entreprendra une visite d'inspection dont le but sera de vérifier la véracité et la sévérité de la plainte. Au cours de cette visite, les activités suivantes doivent être entreprises :

- Obtenir le plus possible d'information auprès de la personne qui a reçu la plainte ;
- Rencontrer le plaignant ;
- Déterminer si la plainte est légitime ;

Au cas où il s'agit d'un dommage (causé à une culture, une maison ou tout autre bien de la communauté) ; prélever les coordonnées GPS du lieu et prendre une photo du bien endommagé et du plaignant ;

- Clôturer la plainte immédiatement (si elle n'est pas fondée par exemple) ou proposer une solution qui conduira à une autre visite du site (pour mesurage éventuel). Au cas où le plaignant n'est pas d'accord et que la solution peut nécessiter des consultations internes au MCA,

informer d'un délai de 7 jours pour investigation de sa plainte et lui donner un ferme rendez-vous ;

- Classifier la plainte en fonction de son ampleur : mineure, moyenne, sérieuse, majeure ou catastrophique

Si la plainte est non fondée, le MCA (ou son représentant) enregistrera et notera qu'elle n'est pas pertinente. Ainsi, il pourra fournir une réponse verbale (au cours d'un forum) ou écrite. La plainte peut être alors fermée.

Etape3 : Comité de médiation ou de conciliation :

Si la plainte n'a pas pu être réglée à l'interne, elle devra être acheminée au comité de médiation/conciliation ? Le MCA préparera, à l'intention du comité de médiation, l'information technique de base s'y rapportant, telle que le montant proposé de la compensation, la liste des réunions et entrevues avec le plaignant et la description de la raison exacte du litige/plainte.

Le ou les plaignants seront invités à comparaitre devant le comité de médiation, qui tentera de trouver une solution acceptable tant pour MCA que pour les plaignants. Au besoin, d'autres réunions auront lieu, ou le comité pourrait, s'il y a lieu, demander à un de ses membres d'arbitre des discussions dans un contexte moins formel que ses réunions.

Un médiateur institutionnel qui sera identifié par les autorités gouvernementales recevra et examinera les plaintes avec l'appui des membres du comité. Sous la responsabilité du médiateur, le comité devra dans la mesure du possible tenter de résoudre les plaintes à l'amiable afin de réduire les risques des procès judiciaires qui peuvent être souvent long et coûteux.

Etape 4 : Recours à la justice :

- Phase1 : Juge d'expropriation

Le fait qu'une PAP a soumis une plainte ou une réclamation au comité de plainte du projet ne lui enlève pas la possibilité de saisir la justice de ses revendications. Ainsi, en cas de non satisfaction à l'issue du traitement de sa plainte, une PAP peut saisir l'autorité coutumière locale, les juridictions de premières instances et d'appel si nécessaire, auxquelles il soumet ses réclamations. Le projet doit assister matériellement et financièrement la PAP à faire valoir ses droits devant toute juridiction qu'il aura saisie de sa plainte.

Si la décision sur le litige soumis par la PAP était de nature à changer ou à influencer la manière dont l'activité du projet est mis en œuvre, ou à modifier ses résultats ; la haute direction du MCA doit arrêter les travaux jusqu'à prise de la décision finale sur ce litige. Les décisions rendues par les juridictions nationales sur les demandes des PAP s'imposent au MCA et à tous les contractants qui travaillent en vertu du contrat du compact.

A cette phase de la saisine, le juge compétent procède à une conciliation conformément à l'article 12 (nouveau) de la loi sur l'expropriation. Si les parties tombent d'accord sur le montant ou les modalités de la compensation, le juge constate leur accord par ordonnance, et clos le litige. Si par contre aucun

accord n'est conclu entre les parties, le juge désigne un expert aux fins d'évaluer la valeur du bien ou le montant de l'indemnité juste correspondante.

- Phase2 : Référence à l'expert :

Lorsque dans le cadre du traitement des plaintes d'une PAP, la justice est amenée à faire recours aux services d'un expert pour évaluer la valeur d'un bien, ou proposer les montants de compensations liées aux activités du Compact, l'Etat est tenu de prendre en charge les frais de cette expertise pour couvrir le PAP de tout impenses. Ces frais seront consignés et rendus disponibles dans le compte destiné à l'engagement de l'Etat dans le cadre du programme du Compact.

Les délais de l'expert pour remettre ses travaux au juge seront ceux fixés par les textes sur l'expropriation et le déplacement involontaire des populations.

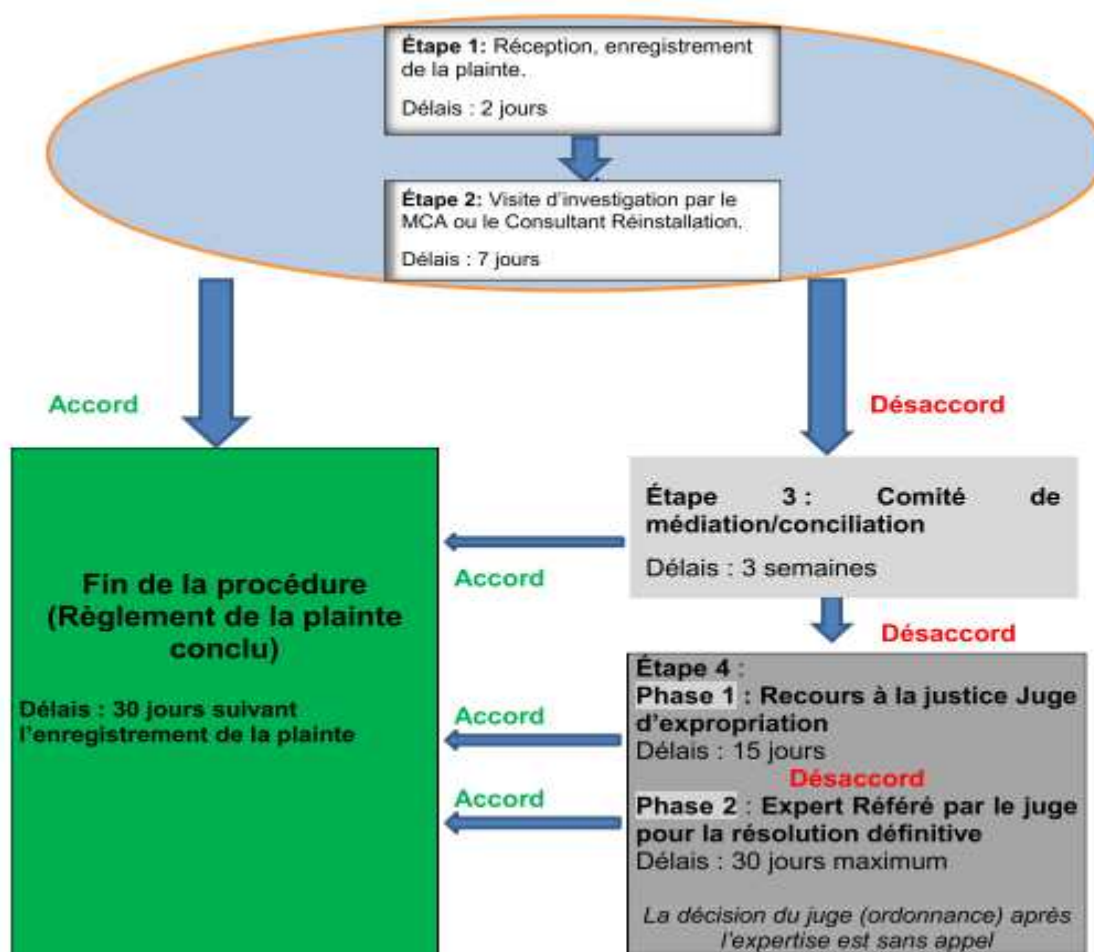


Figure 2 Schéma Processus de règlement des réclamations et litiges

4.2 PLAN DE COMMUNICATION

La communication est un processus de transmission d'informations qui utilise un ensemble de moyens et techniques permettant la diffusion d'un message auprès d'une audience. Elle peut donc être considérée comme un processus pour la mise en commun d'informations et de connaissances pouvant être décrites comme étant le processus de transmission d'un message d'un émetteur à un ou plusieurs

récepteurs (radios communautaires de Konni, de Tahoua et de Dosso qui sont très bien écoutés par les populations et la chaîne nationale télévisée du Niger).

De nombreuses représentations peuvent impacter négativement le développement dans la localité de Konni. Pour y remédier, un plan de communication sera défini dont l'objectif est d'arriver à susciter un changement de comportement des populations par rapport aux aspects qui peuvent bloquer le développement. Il s'agira de recenser l'ensemble des représentations négatives, de les exposer et de démontrer, avec simplicité et pertinence, comment chacune de ces représentations peut entraver la marche vers le développement. Le plan de communication veillera à identifier les meilleurs messages à faire passer et les vecteurs pertinents sur les axes il faudra s'appuyer pour que le plan de communication ait l'impact voulu au niveau des populations en général et des parties prenantes.

Comme on le remarque dans le monde du développement, la pluralité des intervenants nécessite une certaine coordination afin d'éviter les télescopages et les reproductions. Mettre en place, dans le cadre du projet, d'un plan de communication afin que toutes parties prenantes recensées puissent se connaître et partager sur leurs missions, rôles et moyens d'actions est aussi une manière de rendre plus efficaces, les actions des uns et des autres mais plus encore leurs zones d'intervention. Ce qui permettrait à chaque partie prenante de rendre son action plus efficace et à toutes d'ajuster leurs interventions en fonction de la connaissance que chacune des actions de l'autre. Un tel cadre imposerait aux futurs intervenants, qu'ils soient des projets, programmes ou ONG de se rapprocher du travail qui a été fait dans le cadre du plan de communication pour mieux adapter son intervention aux besoins des populations et veiller à ce que cette dernière ne soit pas une répétition.

La participation de la population est devenue un enjeu incontournable dans le domaine du développement et la communication en est son instrument de base. Il vise spécifiquement à :

- Privilégier la démarche participative à toutes les étapes du projet
- Assurer l'implication de toutes les parties prenantes (les couches sociales, en particulier les femmes et les groupes vulnérables) à travers une approche genre,
- Recueillir et traiter les éventuels litiges et réclamations,
- Favoriser l'implication des acteurs institutionnels dans la mise en œuvre du projet en vue d'une synergie d'action
- A apporter un appui par rapport aux besoins des populations

L'engagement des parties prenantes s'accomplit avec une communication à plusieurs niveaux :

- Des consultations publiques sont prévues avec les populations bénéficiaires du projet
- Des focus group sont envisagés avec les villageois et les représentants des organisations notamment les OCB, les Organisations Paysannes, les associations de jeunes, les groupements de femmes, les GIE etc.
- Des entretiens directs seront menés avec les structures telles qu'ONG, Services, autorités administratives, collectivités locales
- Des ateliers seront organisés périodiquement avec les parties prenantes

Ces systèmes de communication sont sanctionnés par un PV de réunion et une liste de présence signée par les participants en plus d'un registre photographique.

L'ensemble des données récoltées seront exploitées et analysées pour ressortir les relations existantes entre les différents acteurs relatifs à l'accès à la terre, la gestion traditionnelle des périmètres, les systèmes d'acquisitions des terres, la gestion des eaux d'irrigation, les aspects socio-économiques, les modes de vies et les formes d'intervention en rapport avec le projet. Elles permettront également de voir la nature des structures, leur mode de fonctionnement, la dynamique, les domaines d'activités, les besoins, les craintes, les attentes, les types de conflits et leur règlement entre les structures ou entre acteurs, les causes et les solutions. Pour cela, un guide sera élaboré pour énumérer l'ensemble des préoccupations des parties prenantes dans ce projet et des recommandations seront faites pour mieux orienter le projet sur les différentes actions à mener pour accompagner les parties prenantes.

4.3 MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COMMUNICATION

La mise en œuvre consiste à organiser, piloter et gérer la communication. Cela revient à élaborer des stratégies, à gérer ces dernières, à les budgétiser et à prévoir un suivi et une évaluation des actions menées pour l'engagement des parties prenantes.

Pour atteindre les objectifs de communication, la démarche peut être la suivante :

- des forums sur les résultats des consultations relatives à l'engagement des parties prenantes
- des réunions sectorielles avec les leaders d'opinion (les chefs de chefs de village, les chefs de canton et de groupement, les unions des coopératives, les organisations de producteurs, le collectif des personnes déplacées etc.)
- des réunions avec les jeunes, les groupements de femmes et les autres couches vulnérables
- des réunions sur les mesures d'accompagnement et la sensibilisation des populations
- des entretiens individuels pour conseiller et accompagner les PAP avant le passage en commission de conciliation
- des affiches au niveau des mairies, de la préfecture, des services de l'agriculture et de l'élevage (ONAHA, DDGR)
- des communiqués de presse (radios et journaux) tout au long du processus du projet (troisième mois de la mise en œuvre) pour bien tenir en compte et éviter des cas d'omission.
- des sessions de formation (renforcement des capacités) en communication des relais dans les modules suivants :
 - les techniques de l'approche participative
 - la préparation et la conduite des réunions : le cas de la mobilisation sociale
 - la prise de parole en public et l'art de convaincre

Tableau 3 : PLAN D'ACTION, ECHEANCIER ET BUDGET INDICATIF DE COMMUNICATION DU PROJET DE REHABILITATION DU PERIMETRE DE KONNI

OBJECTIF	CIBLES	ACTIONS	ACTEURS/COLLABORATEURS	PERIODE DE REALISATION	INDICATEURS	MESSAGES CLES	BUDGET POUR LA PERIODE (FCFA HT)
Assurer une bonne circulation de l'information au sein des PP et un pilotage efficace de la communication	-Bénéficiaires	Organiser un atelier de mise à niveau des cibles sur les objectifs du projet, les résultats attendus et le plan d'action	Entreprise Mission de contrôle MCA Niger	Au démarrage du projet, avant les travaux	Nombre de participants Niveau de connaissance du Projet	-Le projet n'est exclusif d'aucune couche sociale -le projet a été financé par le peuple américain	4 000 000
	-Autorités locales, administratives et politiques et chefferies locales	Organiser des réunions mensuelles d'information sur le niveau d'exécution du projet, les difficultés rencontrées, les contraintes et les perspectives	Entreprise Mission de contrôle MCA Niger	Pendant les travaux	Nombre de réunions mensuelles organisées Niveau d'information des cibles	-la durée du projet est de 3 ans - le montant du projet est de... -Les objectifs du projet sont de lutter contre la pauvreté	7 000 000
	-Services techniques et société civile	Mettre en place un système d'information et de Suivi-évaluation	Entreprise Mission de contrôle MCA Niger	Au démarrage du projet	Disponibilité des informations sur le projet Accessibilité des informations	-les résultats attendus du projet sont : la réhabilitation du	8 000 000

OBJECTIF	CIBLES	ACTIONS	ACTEURS/COLLABORATEURS	PERIODE DE REALISATION	INDICATEURS	MESSAGES CLES	BUDGET POUR LA PERIODE (FCFA HT)
		Former les cibles sur la communication pour le développement et sur la capitalisation d'expériences	Entreprise Mission de contrôle	Au début du projet	Nombre de personnes formées Niveau de compétences	périmètre afin de lutter contre la pauvreté -L'entreprise qui exécute les travaux vous sera communiqué -les valeurs culturelles et sociales seront respectées -les rôles et responsabilités de chaque PP seront clarifiés	10 000 000
							29 000 000

OBJECTIF	CIBLES	ACTIONS	ACTEURS/COLLABORATEURS	PERIODE DE REALISATION	INDICATEURS	MESSAGES CLES	BUDGET POUR LA PERIODE (FCFA HT)
	-PAP bénéficiaires -société civile -Autorités	Informer les PAP sur les indemnisations	Entreprise Mission de contrôle MCA Niger	Avant les indemnisations	-Nombre de PAP informés -Nombre de PAP ayant compris le système d'indemnisation	-Les compensations seront payées directement aux propriétaires en question ; - Les compensations devront être payées avant le démarrage des travaux sur les parcelles - Les terres ne seront pas redistribuées	8 000 000
		Concevoir et diffuser un publipage des différents PP montrant leur engagement aux côtés du projet de 3mn en Français et en Haoussa à diffuser sur les trois principales chaînes	Entreprise Mission de contrôle MCA Niger	Pendant la réalisation du projet	Nombre de diffusions Respect du plan média	les PP ont été impliquées dans le processus -les PP s'engagent aux coté du projet -les PP se portent décidées à disséminer les informations sur le projet auprès des organisations	15 000 000

OBJECTIF	CIBLES	ACTIONS	ACTEURS/COLLABORATEURS	PERIODE DE REALISATION	INDICATEURS	MESSAGES CLES	BUDGET POUR LA PERIODE (FCFA HT)
Assurer une bonne communication et sensibilisation des différentes parties prenantes						qu'elles représentent -	
		Développer des partenariats avec les radios communautaires pour la production et la diffusion d'émissions interactives (au moins 1 par mois) au niveau des radios de proximité favorisant les échanges entre les bénéficiaires, les autorités et la société civile	Entreprise Mission de contrôle MCA Niger	Pendant la réalisation du projet	Nombre de radios partenaires Nombre d'émissions Taux de participation des bénéficiaires aux émissions Niveau d'information des cibles	-le partage de l'information sur le projet est capital -tous les problèmes survenus pendant les travaux seront traités dans le strict respect des intérêts des populations	15 000 000
		Identifier, recruter et former les ONG, associations locales ou OCB spécialisées dans la sensibilisation, groupements de femmes, les agents de santé en milieu rural et développer des partenariats avec eux	Entreprise Mission de contrôle MCA Niger	Pendant la réalisation du projet	Nombre de relais recrutés Nombre d'emploi temporaire créés	-les prestations pour lesquelles les ONG et OCB locales ont des compétences leurs seront confiées sur la base de critères objectifs	17 000 000

OBJECTIF	CIBLES	ACTIONS	ACTEURS/COLLABORATEURS	PERIODE DE REALISATION	INDICATEURS	MESSAGES CLES	BUDGET POUR LA PERIODE (FCFA HT)
		pour la mise en œuvre des activités de sensibilisation					
		Faire un plaidoyer à l'endroit des leaders religieux et d'opinion pour qu'ils servent de relais auprès de leurs communautés respectives	Pendant la réalisation du projet	Avant le démarrage du projet	Nombre de leaders recrutés	-sans l'appui conséquent des leaders locaux, le projet ne connaîtra pas la réussite escomptée	4 000 000
SOUS-TOTAL 2							59 000 000
TOTAL GENERAL HT							88 000 000

NB : Ce plan de communication sera mis en œuvre du début à la fin du projet afin de mieux permettre aux différentes parties prenantes d'installer un climat de confiance par rapport à la réalisation des activités que ce soit le PAR, les EIES et l'exécution proprement dite des travaux.

4.4 SUIVI DES STRATEGIES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Le suivi des stratégies constitue une phase importante de la mise en œuvre du projet à travers le suivi des impacts potentiels sur les activités et la responsabilité des acteurs. Il requiert toutes les mesures qualitatives et quantitatives nécessaires pour suivre, évaluer et mesurer l'effectivité de l'engagement des parties prenantes.

A cet effet, dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, l'équipe d'Experts en sciences sociales est responsable des approches pour collecter des données, traiter, analyser et diffuser des informations relatives aux activités menées pour l'engagement des parties prenantes du projet de réhabilitation du périmètre de Konni. Il met en relation cinq éléments fondamentaux :

- des données et informations relatives aux activités menées par le projet;
- des acteurs (ceux qui produisent et/ou utilisent l'information);
- des procédures qui déterminent les relations entre les acteurs et les données ;
- des outils mis au point pour l'analyse et la diffusion des données recueillies ;
- et enfin des moyens et des compétences nécessaires en vue d'améliorer la prise de décisions avec les Parties prenantes aussi bien internes qu'externes du projet.

Le suivi sera effectué à travers la mise au point d'indicateurs au niveau opérationnel et stratégique. Le tableau suivant met en exergue le suivi du plan de communication

Tableau 4 : suivi du plan de communication

OBJECTIFS GLOBAUX	INDICATEURS	RESPONSABLE SUIVI	SOURCE DE VERIFICATION
OG n°1 : Améliorer la communication interne entre les membres du projet	Indicateurs d'actions : nombre de réunions organisées, élaboration de la procédure interne de gestion de l'information en direction des PP. Indicateurs de résultats : niveau de satisfaction en information et communication des membres du projet sur le partage de l'information et sur la synergie d'action, niveau de satisfaction sur l'efficacité de la procédure interne de gestion de l'information en direction des PP	Equipe d'Experts en Sciences Sociales	Rapports d'activités PV de réunions
OG n°2 : Promouvoir l'information, la communication sociale et l'acceptabilité du projet	Indicateurs d'actions : nombre d'OP, de groupes vulnérables et de leaders d'opinion identifiés, nombre de réunions, nombre de consultations publiques organisées, de communiqués diffusés ; nombre de réclamations, plaintes, de requêtes et de litiges enregistrés et traités, ateliers de renforcement des capacités des comités de gestion des litiges, Indicateurs de résultat : niveau de satisfaction en information et communication des PP	Equipe d'Experts en Sciences Sociales	Rapports d'activités PV de réunions
OG n°3 : Développer la communication institutionnelle	Indicateurs d'actions : nombre de réunions organisées avec les parties prenantes opérationnelles et institutionnelles, nombres de rapports et de notes techniques élaborés, indicateurs de résultats : niveau de satisfaction en information et communication des parties prenantes sur le projet, indicateurs de résultats : niveau de satisfaction en synergie et collaboration entre parties prenantes	Equipe d'Experts en Sciences Sociales	Rapports d'activités PV de réunions

NB : Les échéances retenues pour chaque activité seront suivies afin de voir les avancements et les retards relatifs aux stratégies de communication pour l'engagement des parties prenantes. Pour les activités qui doivent passer à la radio ou à la télévision, un suivi sera permanent afin de s'assurer que l'ensemble des spots et publireportages prévus ont été bien diffusés sur les bons supports. Enfin une étude d'évaluation à mi-parcours sera réalisée avant l'évaluation finale de la campagne de communication concernant la stratégie de l'engagement des parties prenantes du projet.

5. CONSULTATION DU PUBLIC

L'implication des parties prenantes est un enjeu important pour la réalisation du projet de réhabilitation du périmètre de Konni. Elles sont les principaux partenaires ou collaborateurs qui peuvent accompagner et soutenir le processus de mise en œuvre du projet. Dans ce sens, la connaissance de leurs principales caractéristiques, de leurs besoins, avis et intérêts est importante, de même que leur niveau d'influence et de pouvoir. En d'autres termes, la consultation est une forme de communication dont le but est de construire des partenariats solides avec l'ensemble des parties prenantes et constitue le fondement de la collaboration future.

Elle permet de collecter des informations dans le but de mieux organiser et planifier leur participation au projet. En effet, l'implication des parties prenantes, ainsi que la prise en compte de leurs avis, intérêts, préoccupations et recommandations permettent d'améliorer la collaboration pour une acceptation sociale et une mise en œuvre réussie tenant en compte les dimensions environnementales et sociales.

D'une manière générale, l'objectif de la consultation du public est donc de donner la parole aux différents acteurs et parties prenantes directes de la zone du projet afin qu'ils puissent exprimer leurs attentes, craintes et recommandations à un moment où le projet peut encore subir des modifications dans sa conception et sa mise en œuvre en vue de la prise en compte des dimensions environnementales et sociales.

La consultation des parties prenantes est donc une phase cruciale qui devrait permettre la mise en place de relations constructives et productives pour la réalisation du projet.

Les objectifs spécifiques de la consultation du public sont :

- Informer le public sur le choix du projet et la réalisation des EIES y afférentes
- Faire accepter le projet par les populations et les structures de gestions du périmètre, les exploitants, les services techniques de l'Etat, les ONG et projets présents dans la zone
- Engager toutes les parties prenantes externes et internes du projet
- Adopter la démarche inclusive et participative initiée par le projet
- Approfondir l'identification et l'analyse des parties prenantes notamment en analysant la connaissance et la perception des parties prenantes des impacts, enjeux et risques sociaux du projet ;
- Analyser leur potentiel de participation, leurs rôles, mais aussi leur niveau d'influence sur la réussite du projet ;
- Identifier les attentes, les intérêts, besoins et inquiétudes ;
- Identifier et analyser les mécanismes de résolution des conflits et griefs ;
- Recueillir les recommandations pour un partenariat solide qui va porter le projet.

Remarque : Le public de la consultation qui constitue notre cible est composé de trois catégories d'acteurs ou de décideurs notamment :

- Les populations locales qui sont les bénéficiaires du projet composées des exploitants, des GMP, des Coopératives, de l'Union des Coopératives, des personnes affectées par le projet, des GPF et des Associations de jeunes, de GIE et de tous les artisans
- Les autorités, administratives, locales, politiques et les chefferies traditionnelles (préfets, chefs coutumiers, religieux, Collectivités locales, chefs de villages
- Les services techniques, les ONG, Projets la société civile et les Associations*

La méthodologie de la consultation du Public s'appuie sur une démarche participative et inclusive. Elle est de type qualitatif et va utiliser les techniques telles que la discussion de groupe ou l'atelier, l'entretien individuel, le forum public et l'observation de terrain. Les techniques utilisées sont :

- La tenue de réunions villageoise au niveau des localités identifiées comme étant dans la zone d'influence immédiate du projet permettant de recueillir toutes les données relatives aux contraintes, inquiétudes, attentes et besoins des populations
- La rencontre avec les autorités administratives, locales, les chefferies, les services techniques déconcentrés, les projets, les ONG, les micros finances et autres structures bancaires en vue d'aborder avec eux les objectifs spécifiques du projet et de recueillir leur point de vu, leur apport, craintes, attentes et recommandations pour la bonne orientation du projet.

6. DESCRIPTION DES PARTIES PRENANTES DIRECTES ET INDIRECTES AU PROJET

Dans le but de permettre à chaque partie prenante de s'exprimer, des rencontres publiques ont été initiées avec chaque catégorie notamment les bénéficiaires hommes et femmes, les GPF et les associations de jeunes. Chaque catégorie s'est exprimée sur ses soucis, contraintes et besoin par rapport au projet. Nous avons par la suite arrangé les soucis, les craintes et les besoins, ce qui nous a amenés à analyser d'une manière générale tout en notant les quelques spécificités de chaque catégorie d'acteurs. Durant ces rencontres, chaque question posée par les différents acteurs a eu une réponse. Pour des questions relatives aux craintes, elles sont relatives à la réalisation du projet. Tous les acteurs sont hantés par le manque crucial d'eau qui occasionne le frein à une bonne production à l'état actuel. Ils craignent que la même situation se reproduise après la réalisation du projet. Mais, dans les réponses apportées, ils ont compris que les barrages seront traités en amont et en aval et que le chenal sera bien rétabli techniquement pour que le réseau hydraulique soit accessible en permanence.

En ce qui concerne les besoins exprimés pour les uns et les autres parties prenantes, la majeure partie d'entre elles a évoqué des questions relatives à la construction des infrastructures sociales de base non pas parce qu'elles seront déplacées mais parce que les villages n'ont aucune infrastructure. De ce fait, les parties prenantes souhaitent que le projet prenne en compte ce volet d'appui pour permettre aux villages d'atteindre un niveau de développement acceptable. Cependant, comme décrits dans le tableau, chaque village a ses spécificités en termes d'appui pour les infrastructures sociales de base.

6.1 PARTIES PRENANTES DIRECTES

Date	Village/Quartier	Acteurs	Activités réalisées et thèmes abordés	Craintes/soucis	Attentes	Besoins
27/10/2017	Theresa Mangou Theresa Gouné	Populations : Exploitants, GMP, Coopératives, Groupements féminins et Associations de Jeunes, association des handicapés, OP, PAP	Consultations Publiques portant sur : Le choix du projet, l'acceptabilité du projet, l'engagement des parties prenantes, l'adoption de la démarche inclusive et participative, recueil des informations sur les craintes, soucis, attentes, besoins	Manque d'eau même après la réhabilitation, ensablement, la divagation animale, absence de pistes de production, l'empiètement de la superficie attribuée aux exploitants,	Traitement en amont des barrages et des Koris, assurer la permanence d'une eau suffisante durant toute l'année, redistribuer la même superficie initiale après la réhabilitation, faire une bonne canalisation	Appuyer les villages à accéder à l'eau potable, à la santé, la scolarisation des enfants, accompagner les femmes dans le développement des AGR et le recrutement des jeunes des villages dans le projet. Réserver un quota pour les femmes et les jeunes dans la distribution des parcelles
28/10/2017	Tabani	Populations : Exploitants, GMP, Coopératives, Groupements féminins et Associations de Jeunes, association des handicapés, OP, PAP	Consultations Publiques portant sur : Le choix du projet, l'acceptabilité du projet, l'engagement des parties prenantes, l'adoption de la démarche inclusive et participative, recueil des informations sur les craintes, soucis, attentes et besoins	Manque d'eau, divagation animale, absence de piste de production et de désenclavement, l'ensablement, redistribution des parcelles à d'autres exploitants, commercialisation des produits,	Traitement en amont des barrages, garantir une suffisance de l'eau d'irrigation sur toute l'étendue du périmètre, prévoir à l'intérieur du périmètre des pistes de production, appui à la commercialisation	Construction des infrastructures sociales de base (forage pour l'eau potable, école, case de santé, piste de désenclavement du village à la RN et électrification.
29/10/2017	Kirba	Populations : Exploitants, GMP, Coopératives, Groupements féminins et Associations de Jeunes, association des handicapés, OP, PAP	Consultations Publiques portant sur : Le choix du projet, l'acceptabilité du projet, l'engagement des parties prenantes, l'adoption de la démarche inclusive et participative, recueil des informations sur les craintes, soucis, attentes et besoins	Manque d'eau pour irrigation, mauvaise canalisation, diminution de la superficie des parcelles, commercialisation, divagation animale	Réhabilitation du système d'irrigation pouvant desservir tout le périmètre, assurer la permanence de l'eau, fourniture des semences améliorés et engrais, mise en place des unités de transformation du blé et de la tomate,	L'aménagement d'une marre à côté du village pour le maraîchage, construction d'une piste d'accès entre le village et Konni (car il y'a coupure entre les villages à cause des eaux de la maggia), Adduction en eau potable pour les populations, appui aux groupements des femmes et des jeunes dans le développement des AGR et le recrutement
29/10/2017	Kaoura	Populations : Exploitants,	Consultations Publiques portant sur : Le choix du	Insuffisance de l'eau même après	Quantité suffisante de l'eau d'irrigation, dotation des Unité de	Piste d'accès entre le village et Konni, Adduction en eau potable et

Date	Village/Quartier	Acteurs	Activités réalisées et thèmes abordés	Craintes/soucis	Attentes	Besoins
		GMP, Coopératives, Groupements féminins et Associations de Jeunes, association des handicapés, OP, PAP	projet, l'acceptabilité du projet, l'engagement des parties prenantes, l'adoption de la démarche inclusive et participative, recueil des informations sur les craintes, soucis, attentes et besoins	réhabilitation, mauvais système d'irrigation, manque de matériel de labour, problème de commercialisation	Cultures Attelées, appui à la commercialisation	électricité du village, construction d'une case de santé et d'une école
29/10/2017	Boulké	Populations : Exploitants, GMP, Coopératives, Groupements féminins et Associations de Jeunes, association des handicapés, OP, PAP	Consultations Publiques portant sur : Le choix du projet, l'acceptabilité du projet, l'engagement des parties prenantes, l'adoption de la démarche inclusive et participative, recueil des informations sur les craintes, soucis, attentes et besoins	Problème crucial d'eau d'irrigation, morcellement des parcelles et attribution à d'autres exploitants étrangers, le devenir des petits puits et autres forages existants sur le périmètre, problème de commercialisation des produits	Permanence de l'eau en quantité suffisante à toutes les périodes, restaurer la même superficie aux exploitants, Appui à la commercialisation,	Fourniture des semences améliorées, appui pour l'arboriculture, recrutement des jeunes du village pour la main d'œuvre locale, protection du périmètre contre la divagation animale
30/10/2017	Botoro	Populations : Exploitants, GMP, Coopératives, Groupements féminins et Associations de Jeunes, association des handicapés, OP, PAP	Consultations Publiques portant sur : Le choix du projet, l'acceptabilité du projet, l'engagement des parties prenantes, l'adoption de la démarche inclusive et participative, recueil des informations sur les craintes, soucis, attentes, besoins	Insuffisance des eaux d'irrigation, dépossession ou morcellement des terres, divagation animale, problème de commercialisation, pistes d'accès au périmètre, attaque des cultures par des criquets	Garantir la permanence des eaux d'irrigation en quantité suffisante, une bonne canalisation, appui à la commercialisation, mise en place des UCA, dotation des semences améliorées, des pesticides et formation pour l'utilisation	Adduction en eau potable dans le village, construction d'une case de santé et des salles de classe, piste de production et d'accès à la RN, Financement des activités des femmes et recrutement des jeunes pour la main d'œuvre locale, protection du périmètre contre la divagation animale
30/10/2017	Dibissou Guidan Godia Mai Gozo	Populations : Exploitants, GMP, Coopératives, Groupements féminins et Associations	Consultations Publiques portant sur : Le choix du projet, l'acceptabilité du projet, l'engagement des parties prenantes, l'adoption de la démarche inclusive et participative,	Manque crucial de l'eau d'irrigation, problème de commercialisation des produits agricoles, manque de matériel de labour, divagation animale,	Traitement en amont des barrages et Koris pour stock d'une quantité suffisante d'eau, bonne réhabilitation des canaux, Usine de transformation des produits agricoles, dotation de machines pour labour, protection du	Adduction en eau potable pour tous les 3 villages, Appui des groupements de femmes des villages et des associations de jeunes, recrutement des jeunes pour la main d'œuvre locale, construction d'une infrastructure

Date	Village/Quartier	Acteurs	Activités réalisées et thèmes abordés	Craintes/soucis	Attentes	Besoins
		de Jeunes, association des handicapés, OP, PAP	recueil des informations sur les craintes, soucis, attentes, besoins		périmètre contre la divagation animale	de santé moderne, construire des salles de classes et clôturer des écoles,
01/11/2017	Assemblée Générale de l'Union des Coopératives au Siège de Konni Massalata Dagarka	Populations : Exploitants, GMP, Coopératives, Groupements féminins et Associations de Jeunes, association des handicapés, OP, PAP	Consultations Publiques portant sur : Le choix du projet, l'acceptabilité du projet, l'engagement des parties prenantes, l'adoption de la démarche inclusive et participative, recueil des informations sur les craintes, soucis, attentes, besoins	Manque d'eau, mauvais système de canalisation, problème de commercialisation des produits, absence de piste de desserte, divagation animale, manque de matériel de labour, ignorance sur l'utilisation des pesticides et rareté de la qualité	Bon aménagement du périmètre avec un bon système d'irrigation adapté et traitement en amont des barrages et Koris, aménagement des pistes de production et magasins de stock, mise en place d'une Unité de transformation des produits agricoles, protection du périmètre contre la divagation animale	Renforcement des capacités des producteurs, facilitation pour accès aux marchés chez les fournisseurs, appui des femmes dans leurs AGR, appui, formation des jeunes et recrutement dans les travaux, construction des infrastructures sociales de base (écoles, postes de santé, forages pour adduction en eau potable et électricité)
02/11/2017	Les 9 quartiers de Konni : Sabongari, Mounwadata1, Mounwadata2, Malamaoua, Fada, Rini, Tagagia, Roumji, Matankaraoua	Populations : Exploitants, GMP, Coopératives, Groupements féminins et Associations de Jeunes, association des handicapés, OP, PAP	Consultations Publiques portant sur : Le choix du projet, l'acceptabilité du projet, l'engagement des parties prenantes, l'adoption de la démarche inclusive et participative, recueil des informations sur les craintes, soucis, attentes, besoins	Insuffisance d'eau après aménagement, problème de commercialisation, manque de formation pour l'adaptation à l'agriculture moderne, la divagation animale, augmentation de la redevance, vandalisme sur les digues de protection en extrant le gravier, méthode de gestion et d'encadrement du périmètre, problème d'aménagement de certaines zones dépourvues d'eau, ensablement des canaux, problème de piste de desserte	Une bonne exécution des travaux avec le traitement en amont des barrages et des Koris, une bonne canalisation, aménagement des canaux de la deuxième phase de konni2 sous forme trapézoïdale, mettre des PVC à partir des canaux tertiaires à la place d'arroseurs, garantir une quantité suffisante d'eau et en permanence, mettre en place des usines de transformation des céréales, appui à la commercialisation, protéger les digues et le périmètre contre le vandalisme et la divagation animale, mettre des forage dans le périmètre et curer les retenus, prévoir des pistes de desserte avec dalots dans le périmètre, Dotation des coopératives d'UCA, révision des méthodes de gestion et d'encadrement du périmètre, réduction de la redevance	Réserver un quota des parcelles aux femmes et aux jeunes, recrutement des jeunes des villages pour la main d'œuvre locale, appui des femmes dans le développement des AGR (embouche), renforcement des capacité des producteurs sur les techniques culturales et l'utilisation des pesticides, appui des villages pour la mise en place des infrastructures sociales de base (écoles, cases de santé, Adduction en eau potable, électricité, moulin à mil, résoudre le problème de l'envahissement de l'habitat sur le périmètre et le dépôt des ordures, permission de plantation des arbres fruitiers aux alentours des parcelles, dotation des batteuses, faire des forages de réserve au niveau de la zone tampon, dotation des semences, engrais et pesticides de qualité

6.2 PARTIES PRENANTES INDIRECTES

Catégorie d'acteurs/ Institutions	Domaine d'intervention	Relation avec les structures d'exploitation des périmètres	Apport	Craintes	Attentes	Besoins	Recommandations
Service Départemental du développement communautaire et de l'aménagement du territoire	Le service intervient d'une manière transversale et coordonne des actions de développement menées par l'Etat, les collectivités locales, les programmes et projets, les ONG et Associations	Le service travaille en étroite collaboration avec les organisations paysannes (coopératives, GMP et autres association) pour la formalisation : élaboration de statut, de règlement intérieur, Plan d'action, PV, agrément, encadrement sur la vie associative, gestion, enregistrement entrée/sortie, tenue de compte d'exploitation et évaluation	Le service a pour apport la sensibilisation pour toutes les parties prenantes	Insuffisance de l'eau d'irrigation même après la réhabilitation du périmètre et des ouvrages connexes. Marginalisation des femmes et des jeunes pour l'accès à la terre	Faire un traitement en amont des barrages pour une gestion rationnelle et durable des eaux au niveau des barrages de Mozagué et Zongo, Prendre en compte les Koris, intégration des femmes et des jeunes pour l'accès à la terre	Appui en moyens logistique et bureaucratique pour faciliter le fonctionnement pour l'accompagnement des producteurs et du projet, Renforcement des capacités des agents sur les nouvelles procédures de mise en œuvre	Favoriser la sensibilisation et l'information car certaines personnes font les radios pour influencer les producteurs sur la dépossession des terres au profit des étrangers, Impliquer toutes les instances de base sur les processus du projet et ne négliger personne, Associer les chefs coutumiers
La Mairie de Konni	Pouvoir de proximité au service des populations	La mairie n'avait pas une main mise directe concernant le périmètre de Konni mais il y'a une nouvelle réforme qui est en train d'être mise en œuvre qui donnera la mairie un pouvoir par rapport au contrat de bail. Malgré cela, les paysans exposent leurs problèmes concernant ce projet à la collectivité	La mairie est une institution d'accompagnement des populations d'une manière générale mais pour le périmètre de Konni, il n'y a pas eu une interaction directe avec les exploitants. Ils ont une instance de gestion et traitent directement avec l'ONHA	Insuffisance de l'eau pour desservir toute l'étendue du périmètre, Lenteur dans le processus qui peut décourager les exploitants,	La réhabilitation du périmètre le plus vite possible avec le traitement en amont des barrages et des Koris, le désensablement des parcelles, la disponibilité de l'eau pour toutes les saisons, Appuyer le département sur le renforcement des infrastructures sociales de bases	Appuyer la mairie en renforcement des capacités des conseillers sur la gestion du foncier pour opérationnaliser la COFOCOM, la gestion administrative, et l'urbanisation, l'assainissement de la commune et voirie	Réformer la gestion des coopératives avec pour pérenniser la gestion du périmètre, Former les gestionnaires des coopératives, les GMP et statuer sur les profils. Mettre en place un système de gestion et de suivi pour le bon fonctionnement du périmètre qui peut être le poumon économique de la Région de TAHOUA

Préfecture de Konni	Service déconcentré de l'Etat, couvrant 4 communes dont 1 commune urbaine et 3 communes rurales et tous les services techniques	Gestion et coordination des services de l'Etat, collaboration avec les projets de partenariat au développement, ONG et Associations, commandement territoriale et le Préfet assure la Présidence de la commission de conciliation pour la libération d'emprise et gestion des conflits	Accompagne toutes les initiatives de développement dans le département. La préfecture collabore avec l'ONAHA qui suit et coordonne les activités des coopératives. La préfecture préside les AG des coopératives	Manque d'eau dans le périmètre, manque de formation des dirigeants des coopératives, absence de réglementation sur le renouvellement des dirigeants des coopératives	Réhabilitation du périmètre avec des ouvrages de qualité pouvant desservir toute l'étendue en eau suffisante pour une meilleure production, Accompagnement des exploitants pour l'écoulement des produits,	Implication de la Préfecture aux missions de suivi-évaluation Mettre à disposition des moyens logistiques et bureautiques pour faciliter les interventions Renforcement des capacités des agents de la préfecture et les autres services techniques pour une bonne réponse aux attentes du projet	Applicabilité de la transparence avec un commun accord avec les institutions, les chefferies, les dirigeants des coopératives, les responsables de l'ONAHA et toutes les parties prenantes ayant un leadership.
Direction départementale de l'élevage	Inspection d'hygiène et de salubrité de l'abattoir et des aires d'abattage, traitement préventif et curatif des animaux, suivi des marchés à bétail, suivi de la campagne pastorale	Le service départemental de l'élevage n'est pas directement lié aux coopératives du périmètre de Konni ; Par ailleurs, il travaille avec le service départemental de l'agriculture en période de soudure pour la vente des produits agricoles à des prix modérés aux éleveurs qui sont exploitants en même temps; le service traite beaucoup plus avec les femmes en les formant sur les techniques d'embouche bovine et ovine avec l'appui de l'ONG LWR/USAID	Jusque-là la direction départementale de l'élevage n'a aucune interaction directe avec les exploitants ou structures du périmètre de Konni ; actuellement le service n'apporte aucun apport concret par rapport au périmètre de Konni	Non implication de la direction départementale de l'élevage de Konni au projet de MCA. Le service n'est jamais invité à participer aux différentes rencontres tenues, Insuffisance de l'eau qui fait objet d'abandon des parcelles pour certains exploitants, Conflits d'intérêts entre exploitants Manque de communication Déficit en aliment fourragers	Prise en compte d'une partie réservée uniquement aux cultures fourragères pour résoudre les problèmes de divagation,	Renforcement de capacité des agents du secteur de l'élevage, associé le service aux activités du périmètre et les coopératives, Appui logistique et informatique	Forte implication de la direction de l'élevage dans les ateliers de prise de décision car l'élevage ne peut être dissocié de l'agriculture. Le service est disponible à offrir son expertise si elle est informée des activités Application de la transparence
Micro finance Yorda	C'est une institution qui appuie l'agriculture, l'élevage, le commerce, la	Yarda octroie des financements aux OP, aux GPF pour les activités d'embouche, des crédits de campagnes aux	La micro finance est un service d'appui-conseil et de sensibilisation des acteurs sur les	L'apport des clients constitue une énorme difficulté. Ils ne parviennent pas à assurer les fonds de garantie et	Un bon aménagement avec une parfaite canalisation et disponibilité de l'eau	Impliquer les micro-finances dans le projet en tant que partenaires de proximité des	Regrouper tous les acteurs intervenant dans la zone du projet autour d'un cadre de concertation,

	pêche, l'artisanat et tout autre secteur	coopératives, assure l'accompagnement et le suivi des activités des paysans sur toute la ligne	procédures d'octroi de crédit. Accompagnement des clients jusqu'à dénouement du prêt	les frais de caution s'ils n'ont pas de partenaire qui prend en charge pour la garantie. Mauvaise compréhension des OP, non remboursement des crédits de campagne, impact négatif pour l'extension de Konni	en permanence, division du périmètre par secteur avec des cultures diverses, faciliter l'accès aux crédits en supportant les frais de garantie,	producteurs, Participation à tous les ateliers d'échange et tenir en compte des observations de celles-ci pour l'atteinte des objectifs	Prendre en compte des activités antérieures sur le périmètre, Démultiplier les sensibilisations
Service Départemental de l'Agriculture	Le service a pour mission de coordination, d'encadrement, de suivi-évaluation des campagnes et de vulgariser les intrants agricoles. Il assure la protection des cultures, des exploitants et de l'environnement et la formation sur les techniques agricoles	Le service est en étroite collaboration avec les OP. Un comité est mis en place regroupant tous les services techniques pour la gestion des crises.	Le service départemental appuie les producteurs en formation sur la vie associative, la gestion des coopératives et la gestion de caisse.	Manque crucial des eaux d'irrigation, La politisation des coopératives qui entraîne un blocage de fonctionnement, le dégagement des zones de servitudes, Manque de moyens pour mieux assurer la formation et le suivi des activités des OP	Aménagement de qualité avec extension du réseau hydraulique et traitement en amont des barrages et des Koris, définir les zones de servitudes, assurer la protection du périmètre contre les animaux en créant des zones de pâturage, l'opérationnalisation de tout le périmètre et l'instauration d'un plan d'assolement	Renforcement des capacités des agents du service de l'agriculture, appui en logistique et matériel de fonctionnement bureautique	Impliques tous les services techniques, Projets et ONG, les chefferies et tous les leaders d'opinion de la région de TAHOUA, Mener des campagnes de sensibilisation Faire un traitement en amont au moment de la réhabilitation du réseau
Direction départementale de l'environnement et du développement durable	Protection et restauration de l'environnement (apiculture, pêche, aquaculture, pisciculture, arboriculture, les sols et la nature), elle assure aussi la promotion des produits forestiers non alignés et gère l'économie verte	Le service de l'environnement n'intervient pas directement sur le périmètre de Konni mais d'une manière générale, elle est sensée veiller sur la protection de l'environnement au niveau du périmètre	Le service de l'environnement peut jouer un rôle d'encadreur des producteurs surtout en ce qui concerne l'arboriculture, le moringa et la protection de la nature	Les aspects environnementaux ne sont pas pris en compte sur le périmètre de Konni, Le service n'est pas impliqué en ce qui concerne le périmètre de Konni	Restauration et protection de l'environnement pour qu'il soit productif autour du périmètre de Konni, bon aménagement du périmètre avec une irrigation des eaux en permanence pour desservir tout le périmètre, favoriser l'arboriculture	Prendre en compte des actions forestières dans le financement, appui institutionnel et encadrement des agents, appui logistique du secteur de l'environnement	Impliquer le service de l'environnement sur toute la ligne du projet, faire participer tous les acteurs sur les processus de prise de décision pour la bonne marche du projet, Initiée des démarches simplifiées du point de vue procédure

Agence micro finance Crédit Mutuel du Niger	Intervient sur tous les secteurs en octroyant des crédits aux acteurs (OP, Coopératives, éleveurs, pêcheurs, GPF, commerçants, transporteurs, etc....)	Tous les acteurs de développement cités ont ouverts des comptes pour des raisons diverses et la mutuelle fait des crédits à ses différents adhérents suivant la nature des besoins	Le Crédit Mutuel du Niger appuie et accompagne ses différents clients dans leurs projets en les encadrant sur la tenue des comptes, les dossiers d'ouvertures, les modalités de remboursement des prêts	Manque d'objectivité de certains clients impactant sur le non remboursement des prêts ; Manque de moyens pour assurer les frais de garantie faute d'absence de partenaire pouvant accompagner la volonté des producteurs, ne pas être impliqué dans le projet	Le projet soit au profit des populations, Partenariat entre le projet et CMN pour les besoins d'accompagnement des producteurs et des personnes qui seront indemnisées,	Implication du Crédit Mutuel de Niger dans le processus du projet en tant que structure de transit financier, Intermédiaire financière entre les projets et les bénéficiaires	Vigilance du projet Action dans la transparence Prendre toutes les dispositions pour sécuriser le système Organiser des ateliers et inviter tous les acteurs des divers secteurs de la zone
Agence ECOBANK : Institution financière, Banque Panafricaine	Collecte de fonds, prêts, management des activités des différentes structures, accompagnement des clients, appui-conseil et encadrement pour la bonne gestion des fonds	La banque a eu l'adhésion de plusieurs organisations de producteurs dont les coopératives de Konni1 et Konni2, les éleveurs, les commerçants et autres groupements. Il y'a une relation de prêt et de remboursement avec des taux abordables	L'ECOBANK peut être un partenaire de taille dans la transaction avec les OP pour le lancement de leurs campagnes agricoles et la commercialisation, la dotation des fonds pour les intrants et matériels agricole.	La banque a quelques soucis liés au non remboursement de certains créanciers mais les coopératives de Konni n'ont jamais fait de prêts à Ecobank bien qu'ayant des comptes. Le problème de garantie freine un peu l'engagement de certains producteurs à faire des prêts	Coopération avec le projet MCC pour l'ouverture des comptes pour les PAP, faire passer mouvements et paiements des fournisseurs du projet par Ecobank,	adhésion des producteurs de Konni1 et Konni2 pour des crédits de campagne, d'acquisition des intrants et de commercialisation des produits	Implication de l'ECOBANK à la prise de décision par rapport à la bancarisation Donner la chance aux paysans à être familial avec les échanges bancaires, Faire des sensibilisations par tous les canaux tels que les médias, les leaders d'opinion
ONG LWR dit Alliance 12/12 pour la résilience dans les communes de TAOUHA	L'ONG a pour mission de partenariat avec toutes les communes dans le cadre d'appui au développement sous la tutelle de l'USAID. Elle aide ses partenaires (union Adalthe pour les coopératives de Konni1 et Konni2, pour la commune de Konni, l'union Aminthe à	LWR travaille en étroite collaboration avec l'union des coopératives de konni1 et konni2 à travers ses équipes techniques pour le ciblage de 3 chaînes de valeurs : l'embouche bovine, la production du mil et du niébé en formant les producteurs sur une nouvelle technologie en production agricole et l'intégration de la production du blé en partenariat avec alliance 12/12 de l'USAID, Eco	L'ONG LWR appui les producteurs en semences de base. La société de transformation est en collaboration avec une société au Sénégal qui devra récupérer les produits qui seront stockés dans des magasins à réaliser. Un accord d'administration de subvention pour la mise en œuvre de toutes les activités	L'ONG craint de chamboulement de la structure existante (union) mis en place pour la gestion du périmètre. Cela peu impacter négativement au mode de fonctionnement de l'ONG, les parcelles prendront une autre forme et touche aussi le fonctionnement des GMP, le processus et les formes de partenariat, les femmes et les jeunes sont quasiment marginaliser par rapport à l'accès à la terre	Traitement en amont des barrages, réhabiliter les canaux pour que l'eau puisse atteindre toute l'étendue du périmètre et disponible en quantité suffisante, organiser les coopératives, les exploitants en partenariat avec les ONG intervenant	Redynamiser tous les aspects organisationnel, diversifier les spéculations sur le périmètre, Favoriser le partenariat avec les structures locales, appuyer l'ONG LWR sur ses activités avec les producteurs	Prendre en compte la protection des ouvrages en amont, Récupération des terres, traitement des Koris et reboisement. Impliquer fortement les ONG en activité avec les coopératives dans la prise de décision et recueillir leur conseil pour la bonne marche du processus, Favoriser les femmes et les jeunes par rapport à l'accès à la terre

	Tsernaoua et à Alléla	Bank, Rtel Niger et la société Biaugeau (société de transformation des productions oignons bio	énumérées dans le cadre du partenariat avec les unions des coopératives et la formation des producteurs. LWR a formé les coopératives et les a aidés à devenir Union pour qu'après les 5 ans de partenariat, les unions puissent fonctionner comme ONG				
ONG RAIL (Réseau d'Appui aux Initiatives Locales)	Intervention pour la coopération décentralisée dans l'agriculture, l'hygiène/assainissement, l'environnement, l'élevage et l'hydraulique	L'ONG RAIL n'a pas de lien direct avec les coopératives de Konni mais elle organise les producteurs des autres zones d'intervention en structure communautaire, en OP du niveau village au niveau communal à travers d'une Plateforme Communale d'Innovation	L'ONG met en place des instances de producteurs villageois, renforce des capacités sur des thématiques identifiées par les producteurs eux-mêmes, appui en financement et encadrement et tout au détriment des exploitants de Konni	Ne pas être impliqué dans ce projet d'envergure en tant que structure ayant une expertise avérée dans l'accompagnement et la structuration des coopératives. RAIL a mis à disposition ses agents enquêteurs au profit de MCC pour l'étude sur la situation de référence	Faire un bon aménagement en traitant les barrages et les Koris en amont, permanence de l'eau en suffisante quantité, commettre des ONG pour l'appui-conseil, l'accompagnement et suivi-évaluation des activités	Rail a besoin d'être un point focal du projet en matière d'appui-conseil et d'accompagnement des producteurs, participer à toutes les prises de décision et des ateliers de validation du projet,	Mettre un accent particulier sur les aspects environnementaux, Valoriser le savoir local (prendre en compte des initiatives paysannes pour les activités de développement, Impliquer les OP dans tous les processus du projet, Implication de toutes les ONG, les micros finances, les commerçants pour la bonne réussite du projet
FC/CGDES (Fédération Communale/Comité de Gestion Décentralisée des Etablissements Scolaires)	Regrouper toutes les associations des parents d'élèves, les sensibiliser sur la scolarisation massive des enfants à la préscolaire et à l'élémentaire et particulièrement les filles	Cette fédération a une forte relation avec les producteurs qui sont eux même les propres parents d'élèves ; il y'a un lien associatif entre les producteurs et la fédération	Sensibilisation sur la scolarisation des enfants des exploitants dès l'âge minimal requis au détriment des travaux agricole et les mariages précoces, la Fédération peut servir de pont pour tout ce qui est appui	Le non concrétisation des actions prévues aussi bien pour l'aménagement que pour l'accompagnement social,	Une bonne réalisation du projet avec une bonne canalisation permettant d'avoir l'eau à tout moment, la surproduction qui peut impacter positivement sur le vécu quotidien des populations,	La Fédération souhaite être appuyée par le projet pour mieux développer ses activités (logistique, formation des membres)	MCC doit être attentif et impliquer tous Privilégier les locaux dans le recrutement Favoriser les femmes et les jeunes pour l'accès à la terre Développer un plan de communication de proximité

			institutionnel et infrastructurel au profit des exploitants				
ONAHA (Office Nationale des Aménagements Hydro-Agricoles)	Assurer la réalisation des AHA pour le compte de l'Etat et des collectivités territoriales, assurer le fonctionnement, la gestion et l'entretien des aménagement ainsi que l'encadrement et la formation des paysans, conduire les opérations de vulgarisation, de recherche agronomique et de développement agricole avec l'INRAN, de dresser et de faire l'inventaire des aménagements et contribue au programme Les Nigériens Nourrissent les Nigériens	La relation de l'ONAHA avec les coopératives est régie par un contrat d'exploitation qui détermine les différentes interactions et le rôle et la responsabilité de chacun. L'ONAHA gère les barrages pour assurer la mise en eau d'irrigation et le suivi du périmètre	L'ONAHA accompagne le projet MCC et le conseil de la phase de la conception jusqu'à la fin du projet pour une bonne démarche répondant aux attentes des exploitants, elle facilite l'introduction au niveau des populations pour la collecte des données et pour avoir l'engagement de tous. L'office est la locomotive du projet et un partenaire de proximité des organisations paysannes	Problématique des eaux d'irrigation pouvant couvrir tout le périmètre Mode de fonctionnement des coopératives, manque de formation des dirigeants des coopératives, Le non prise en compte des zones de servitude, ensablement, le non tenu en compte des exploitants hors périmètre au niveau des barrages, absence de textes statuant sur le mandat des dirigeants des coopératives	Bon traitement en amont des barrages et des Koris, réformes sur les statuts et textes pour la gestion des coopératives, adoption d'un model exemplaire de fonctionnement et de gestion, Quantité suffisante de l'eau pour irriguer tout le périmètre et en permanence toute l'année ; renforcement des capacités des paysans, prendre en compte les exploitants hors périmètre, les femmes et les jeunes et réaliser les zones de servitude	Renforcement de capacité des agents de l'ONAHA, appui en logistique et matériel de fonctionnement bureautique, réhabilitation des locaux de l'office et de la cité, réalisation rapide et efficace de l'aménagement du périmètre	Instaurer une nouvelle réforme sur la gestion et le fonctionnement des coopératives, Impliquer tous les services déconcentrés, les ONG, projets et associations qui sont dans la zone d'intervention Concrétiser la mise en place des AUEI pour que la gestion de l'eau soit indépendante par rapport à celle des coopératives
Chef de groupement des Peuls	La chefferie traditionnelle existe à juste titre pour couvrir et jouer un rôle de gestionnaire des affaires de la communauté. Les chefs traditionnels	Les chefs traditionnels occupent une place prépondérante dans les vies actives des exploitants. Ils interviennent en cas de conflits entre agriculteurs et éleveurs avant que cela ne soit porté à la haute	Pour les conflits entre éleveurs et exploitants, les chefs traditionnels font la médiation et sensibilisent sur le respect de la législation. Le mal est que les gens	La seule inquiétude c'est l'insuffisance de l'eau après avoir réhabilité le périmètre et la bonne canalisation. Si non, toutes les autres inquiétudes et contraintes liées au morcellement des terres sont levées	Un bon aménagement du périmètre avec le traitement en amont des barrages et Koris avec une canalisation adaptée	La réussite du projet pour que le périmètre de Konni soit un des plus grand greniers du Niger en terme de production agricole, accompagner les producteurs en mettant des forages,	Implications de tous les techniciens de valeurs de la région de la prise de décision à la réalisation du projet, Le projet doit travailler de collège avec tous les secteurs publics et privés intervenant dans la zone,

	sont des régulateurs sociaux, agents et partenaires au développement, gardien du patrimoine ethnique et culturel, conciliateur, le gouverneur assiste à sa nomination et le préfet pour les chefs de village et Tribu	magistrature. Mais ce rôle ne leur permet pas d'interagir avec les coopératives pour superviser la gestion ou le fonctionnement. A chaque activité, les coopératives leur informent de la situation et les assemblées pour les redevances. En ce qui concerne la distribution deux terres, les peuls ne s'en mêlent pas trop car n'étant pas les premiers occupant. Mais le phénomène de vente, de location ou de métayage fait que tout le monde a accès à la terre. Les exploitants écoutent les chefs et leur consigne un respect	sont analphabètes, il y'a une collaboration entre les chefferies, la police et l'administration pour veiller à la divagation animale sous peine d'amande pour la protection des cultures mais toujours il y'a des brebis galeuses et cela est partagé entre éleveurs et exploitants ; on n'arrive pas à distinguer qui est éleveur et qui est paysan	suites à plusieurs communications dont les chefs sont vivement impliqués ; personne ne conteste le projet	Aménagement des couloirs de passage des animaux et des aires de pâturage	poste de santé et école dans tous les villages riverains, prendre en compte les besoins des femmes et des jeunes et faire des recrutements locales	les administrations et les chefferies
ADESP (Association pour le Développement Economique et Social)	Intervient dans la santé, la nutrition, hygiène/assainissement, éducation et résilience climatique	ADESP est présente dans 4 communes du département et travaille en partenariat avec les populations	Appui considérablement les populations de Theresa Mangou et Gouné, Guidan Godia et d'autres villages tel que Dossey, Cheta, Itessa et Folakam dans les cultures irriguées (semence et encadrement)	Manque d'organisation et de structuration des exploitants et des groupements, Problèmes d'eau pour l'irrigation, la marginalisation des femmes (raisons religieuses) pour l'accès aux femmes, leur absence dans les séances de sensibilisation, le détournement d'objectifs, corruption des autorités locales	Excellente réussite du projet MCC au Niger, Pleine implication des ONG locales, renforcement des capacités des agents et des exploitants	Implication de l'ADESP dans les activités du projet, recrutement de la main d'œuvre locale	Transparence dans la gestion, Mettre les fonds à destination, Favoriser les femmes en appuyant leurs activités,
ISCV (Initiative pour la Sécurisation des Conditions de Vie)	Intervient dans la santé, la nutrition, hygiène/assainissement, agriculture	Etroite collaboration et partenariat avec les coopératives et les GMP	ISCV travaille avec les coopératives pour la performance dans la gestion et le fonctionnement à	Manque de moyens pour couvrir les besoins des cibles en formation et appui,	Partenariat avec le projet MCC pour mettre à disposition notre savoir et savoir-faire au profit	Matériel roulant (motos et véhicule) Matériel informatique	Implication des tous les services technique publics et privés, Association et ONG intervenant dans la zone

			Konni et Tsernaoua, appui en formation et mise en œuvre des groupements en matière organisationnelle, gestion des AGR, micros projets et utilisation des engrais		des bénéficiaires du projet avec qui nous collaborons déjà		
MPDL (Mouvement de la Paix pour le Développement Local)	ONG Internationale de droit Espagnol intervient dans la santé de la reproduction, nutrition et protection sociale, sécurité alimentaire, accompagnement des groupements, Alphabétisation, mise en place des AGR, promotion de la femme	L'ONG intervient dans la zone d'Alléla et Dagaraka	MPDL n'a pas de collaboration directe avec les coopératives et GMP de Konni mais le souhaite avec le projet MCC	Manque de moyen pour étendre le réseau de partenariat avec les autres exploitants de la zone	Synergie avec les autres intervenants de la zone pour un développement harmonieux ; Implication de l'ONG dans les activités de MCC pour faire profiter de son expérience en matière de sensibilisation, mise en place et appui organisationnel	Appui en moyen logistique	Transparence, communication et concertation avec tous
La Mairie de Tsernaoua	Pouvoir de proximité au service des populations	La mairie de Tsernaoua intervient dans le développement du secteur agricole mais n'a pas un pouvoir absolu sur le processus de gestion des unions des agriculteurs	La commune appuie dans l'élaboration des plans communaux d'action pour tous les acteurs	Non implication directe sur les activités des unions des producteurs, la désorganisation des producteurs, l'éclatement de l'union	Une bonne structuration des organisations et unions des producteurs pour mieux gérer le potentiel agricole et diversifier les cultures. Réforme étatique sur les unions et transférer les compétences de gestions au niveau des communes pour une main mise	Appui en logistiques, renforcement des capacités des agents de la mairie pour mieux accompagner le projet et encadrer les producteurs dans la nouvelle orientation de la gestion des périmètres	Une forte communication sociale, impliquer tous les acteurs et initier des ateliers de partage. Transparence

La Direction départementale de la population, de la promotion de la femme et de l'enfant	Assure la promotion féminine et des jeunes, accueille les ONG et projet porteur pour l'appui au développement	Travaille en collaboration avec les collectivités, les GIE, GPF et associations de jeunes	Organise les fédérations et associations pour des financements	Les fédérations des femmes et les associations des jeunes ne se prennent pas en compte dans le projet	Intégrer toutes ces couches dans la répartition des parcelles pour les permettre de développer des activités génératrices de revenu	Impliquer la direction dans toutes les instances de décisions du projet et appuyer en dotant des moyens logistiques	Multiplier les rencontres sous forme d'atelier de partage et garantir la pérennité de l'investissement et faire profiter les fédérations des femmes et des jeunes des retombés du projet
Les Commissions foncières (COFODEP, COFOCOM, COFOB)	Assurer la gestion des conflits liés au foncier	Travaillent en étroite collaboration avec les collectivités et les villages et les populations aussi bien exploitants que les éleveurs	Actuellement les commissions foncières n'interviennent pas directement sur les activités du périmètre	Conflits provenant de la réhabilitation surtout pour l'empiétement des parcelles, la diminution de la superficie des parcelles inférieure à celle avant le projet l'accentuation des conflits après la réhabilitation.	Doter des commissions de moyens pour jouer le rôle de point focaux sur la résolution des conflits fonciers, prévoir un couloir de passage et de pâturage du bétail,	Appui pour la mise en place de toute la commission du niveau départemental, communal et base, les doter des moyens de fonctionnement et un renforcement des capacités des acteurs	Parfaite implication des commissions dans la distribution des parcelles aménagées, organiser des ateliers de partage et assurer une bonne communication
Les GMP	regroupent les producteurs en unité homogène de production et les représentent au sein de l'assemblée des coopératives	Exploitants potentiels du périmètre de Konni dépendant des coopératives	Facilitent les procédures d'entrée en campagne et s'organisent pour l'irrigation, la dotation des intrants et le paiement des redevances	Perte des parcelles et manque d'eau pour couvrir tous les besoins, la gestion des coopératives, ne pas exploiter pour une longue durée des travaux	Faire un aménagement par zonage, bon traitement des barrages et couvrir tout le périmètre des eaux d'irrigation en sécurisant le périmètre.	Présence d'eau en permanence toute l'année, sécuriser le périmètre et doter des intrants aux exploitant,	Organiser une réforme pour les procédures de gestion des coopératives
Les OCB (GPF, Associations de jeunes, Personnes vivant avec un handicap etc.) Et Organisations de Producteurs	Structure organisationnelle pour les initiatives communautaires en vue de pratiquer des activités génératrice de revenue, rôle d'acteur de développement	Ces structures travaillent en étroite collaboration avec les partenaires comme les collectivités, les ONG et les structures étatiques comme le service de promotion du développement et de la protection des enfants	Les OCB facilitent l'accès aux financements des membres pour le développement des actions de développement des activités génératrices de revenu.	Ne pas être associé dans le projet pour les retombées économiques comme la non affectation des terres aux OCB,	Le projet doit être un facteur de développement des OCB qui jusque-là vivent une léthargie absolue. Dotation des terres aux OCB	Aider à la restructuration et à la recherche de partenaire, renforcement des capacités des membres clés, Implication des OCB dans toutes les instances et financement des micros projets	Sensibiliser d'avantage les OCB sur les intérêts et avantages du projet ; Impliquer tous les acteurs des différents projets, favoriser les femmes, les jeunes et les handicapés par une bonne prise en compte de leur préoccupation

Les commissions foncières, de leur cotés ont été rencontré. Elles interviennent dans la gestion du foncier et des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Elles ont une étroite collaboration avec les coopératives, les GMP et les OP mais ne sont pas fortement impliquées sur les activités du périmètre. Les contraintes de ses commissions c'est un manque de moyens et de partenaires pour la vulgarisation de la mission des COFO. Elles attendent du projet une parfaite collaboration et se veulent des relais pour tous ce qui est gestion, litige foncier et autre activité y afférente. Les COFO recommandent l'instauration d'un cadre de concertation afin de mieux faire participer tous les acteurs de la zone pour la réussite du projet.

7. ANALYSE DES RESULTATS DES CONSULTATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Il ressort de ses rencontres que les populations concernées par le projet et particulièrement les exploitants ont des soucis, craintes, inquiétudes par rapport au manque crucial d'eau pour desservir tout le périmètre ; ce qui pour eux, plusieurs exploitants ont abandonné leurs parcelles. A cela s'ajoute l'ensablement et le risque d'empiétement des parcelles après réhabilitation. La divagation animale hante la vie des exploitants. Une autre tendance parmi les exploitants rencontrés affiche ses inquiétudes qui sont relatives à la redistribution des parcelles à d'autres étrangers. Quant aux partenaires (services techniques, ONG et autres projets) et le plus proche des exploitants qui est l'ONAHA pointe le doigt sur la gestion des Coopératives et souhaite une réforme des textes régissant la fonctionnalité des structures et le mandat des dirigeants.

Du point de vu relation interactionnelle, la plupart des services et structures rencontrés n'opère pas directement avec les exploitants et encore moins avec les coopératives malgré leur activisme au même secteur dans d'autre zone d'intervention.

Eu égard à ce constat, les acteurs ont exprimés leur satisfaction du projet de réhabilitation du périmètre notamment leurs craintes, leurs besoins et leurs **attentes qui** sont :

7.1 Craintes des parties prenantes :

La plupart des PP (des producteurs à l'ONAHA en passant par les coopératives) a par ailleurs identifié des contraintes, communes, qui portent principalement sur la production :

- L'insuffisance notoire de l'eau d'irrigation, la dégradation du système d'irrigation et le vieillissement du périmètre ;
- La mévente des produits, la difficulté d'accéder aux financements pour une activité agricole et le manque d'équipements et d'intrants agricoles ;
- Les dégâts des animaux divagants (y compris ceux des producteurs eux-mêmes).

Les GMP, les détenteurs et exploitants ont également signalé des difficultés liées à la gestion du périmètre et à la faible capacité des coopératives à jouer leur rôle, aussi bien pour la gestion du périmètre que pour la fourniture d'intrants ou l'écoulement de la production.

La catégorie des Personnes Affectées par le Projet sont soucieuses de l'expropriation des terres mais le processus des consultations par le biais d'une bonne stratégie de communication nous permet d'apaiser les esprits en expliquant qu'il n'y pas de redistribution des terres et que personne ne sera lésée dans ce projet.

Toutes les craintes exprimées, en dehors de celles liées aux contraintes administratives pour la mise en place des travaux, sont liées au risque de redistribution des parcelles. Des rumeurs ont courus selon lesquelles toutes les parcelles seraient expropriées pour être redistribuées. Le plan de communication doit tenir compte de ce point et rester prudent sur la possibilité effective de redistribution.

7.2 Attentes des parties prenantes :

Les PP, rencontrées durant cette première phase de consultation (novembre 2017 principalement), ont fait part des attentes suivantes :

- La réhabilitation complète de l'AHA afin que toutes les parcelles puissent être mises en valeur ;
- La mise en place d'un système opérationnel d'approvisionnement en intrants et en matériel agricole mais aussi la redynamisation des circuits de commercialisation ;
- La réorganisation des coopératives (y compris le renouvellement des instances) et l'application impartiale des règles de gestion ;
- Lors des consultations, les femmes et les jeunes ont également souhaité une possibilité d'accès à l'exploitation des parcelles. Le traitement en amont des barrages de Mozagué et de Zongo et les Koris
- La rétention des eaux dans les barrages pouvant desservir en quantité suffisante sur toute l'année
- Une très bonne canalisation pour la conduite des eaux d'irrigation sur toute l'étendue du périmètre
- La dotation du matériel UCA
- L'appui à la commercialisation des produits agricoles
- La Mise en place des usines de transformation des produits agricole

Le projet doit tenir compte de ces attentes et de ces craintes et monter son plan de communication en fonction, afin que la population soit informée clairement des activités du projet. Il est important de faire la part des attentes qui pourront être comblées de celles qui ne le seront pas directement par le projet.

7.2.1 Besoins des PP

Besoins :

- L'accompagnement des producteurs du point de vue infrastructures sociales de base (écoles, postes de santé, forage pour eau potable, électricité)
- L'Appui des groupements féminins dans le développement des AGR et l'accès à la terre
- L'Appui des jeunes surtout pour le recrutement de la main d'œuvre locale
- Prévoir des couloirs de passage des animaux et zone de pâturage
- La Réforme des textes pour la gestion des coopératives et GMP et renforcement des capacités des dirigeants

Les groupements féminins et associations de jeunes

L'entretien avec les différentes parties prenantes concernées directement par le projet de réhabilitation du périmètre de Konni nous a permis de constater qu'il y'a un véritable problème de fonctionnement des coopératives impactant également sur la gestion des GMP. Aucune des deux entités ne possède des plans d'affaires fiables et les dirigeants des GMP ne sont surtout pas alphabétisés ; ce qui fait que l'influence extérieure gagne plus de place c'est-à-dire que les structures paysannes sont trop ancrées

dans la vie politique à tel enseigne que la politique occupe une place prépondérante sur la gestion et le fonctionnement des dites structures paysannes. A la création des coopératives, les femmes sont complètement marginalisées occupant 3% dans les bureaux contre 97% d'hommes. Ce déséquilibre est dû au fait que les femmes, du point de vue culturel et religieux, ne sortent pratiquement pas et ne doivent pas siéger avec les hommes. Dans certaines familles on constate même la claustration. Plus de 800 groupement ont été mis sur place au temps du Gouvernement de Tandian pour essayer de réduire le déséquilibre qu'il y'a entre les hommes et les femmes en octroyant un financement permettant à chaque femme de bénéficier d'une somme de 50000F pour développer une activité d'embouche et de vache laitière. Mais cette situation n'est pas achevée compte tenu du coup d'Etat qui est survenu en 2010. A l'état actuel, rare sont les groupements de femme qui sont fonctionnels. De même, la jeunesse est également laissée en rade. Partout où nous avons fait des entretiens avec les jeunes, nous nous rendons compte que l'esprit de vie associative n'est pas cultivé et que le regroupement des jeunes ne se réalise que pour des besoins politiques. Peu de jeunes détiennent des parcelles dans le périmètre et la plupart d'entre eux exploitent les parcelles de leur parents ou en location. Les femmes en général accèdent à la terre par héritage mais il y'en a celles qui cultivent hors du périmètre.

Eu égard à ce constat, les groupements de femmes et de jeunes ont besoins d'être formé en vie associative, à la gestion, à connaître le rôle et la responsabilité des femmes et jeunes dans la communauté, l'alphabétisation, le suivi-évaluation et l'élaboration de projet d'investissement. Selon les résultats escomptés des focus groups, sur les 22 conseillers au niveau de la commune de Konni, on comptait trois femmes avant que l'une ne décède. Le ratio de femmes dans le conseil communal est de 9,25%, très loin des 25% de femmes que les autorités du Niger comptent accorder aux femmes.

Les jeunes des villages polarisant le projet ne se réunissent presque pas pour réfléchir ensemble sur les questions de développement. Mais il ressort dans les échanges que chaque village a une association des jeunes même si le dynamisme est quasiment absent. Le nombre d'association est égal au nombre de villages et de quartiers de Konni faisant notamment 21 associations villageoises et 1 Fédération des associations de Konni. Spécifiquement, la fédération des associations de Konni est plus connue par des mobilisations politiques que des actions de développement. Aucun des jeunes rencontrés n'a accès aux instances de décision relatives à la gestion des coopératives ou des GMP. Ils ont affirmé lors des consultations publiques qu'ils vivent leur mal en patience avec un chapelet de contraintes dû au manque d'emploi et l'accentuation du chômage et de la pauvreté poussant certains à la délinquance, au vol et à la toxicomanie. Ce qui explique d'ailleurs la migration de plusieurs jeunes vers Niamey pour la recherche de survie. Des demandes sont formulées par les femmes et les jeunes de Konni relatives à l'amélioration de leur conditions de vie notamment la facilitation de l'accès à la terre au même titre que les hommes, la faveur dans le recrutement de la main d'œuvre locale, l'alphabétisation, la formation sur l'entrepreneuriat, la vie associative, les techniques de culture, l'embouche, la gestion des caisses villageoises, le suivi-évaluation, l'élaboration des projet d'investissement et le financement des divers projets pouvant générer les revenus en vue de les maintenir dans leur milieu habituel.

Les coopératives

L'on sait que tous les exploitants des parcelles du périmètre de Konni sont d'office membre de GMP même s'ils ne formulent pas la demande d'adhésion et que Chaque GMP est naturellement membre d'une Coopérative à laquelle appartient l'aménagement où se trouvent les parcelles exploitées par leurs membres. Il n'y a ni d'acte d'adhésion, ni d'engagement formel des individus pour appartenir à un GMP ou du GMP pour être membre des Coopératives. Du point de vu alphabétisation, la plupart d'entre les membres des coopératives savent lire, écrire ou calculer et connaissent les procédures de fonctionnement des structures. Mais les niveaux sont jugés faibles. Ce qui traduit les raisons du blocage de gestion des Coopératives et des GMP favorisant également la manipulation de l'extérieur notamment la politisation des instances. Il ressort des informations que nous avons recueillies de l'ONAHA et qui justifie le blocage du système, la non limitation de la durée du mandat des dirigeants et l'absence de textes règlementaires pour le statut. Sur ce, une réforme est impérative pour une bonne orientation menant vers une nouvelle structuration des Coopératives et des GMP en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des producteurs sur la gestion, les règles pratiques pour les nouvelles formes d'irrigation, les tours d'eau, le rôle des aigouadiers, des agents de l'ONAHA et les règles statutaires de Gouvernance des GMP et des Coopératives.

Dans les rencontres villageoises, on note la faible participation des femmes exploitantes dont le nombre total fait 102 sur tout le périmètre. Elles sont réparties dans les GMP et ont un faible taux de participation dans les instances de gestion. Les femmes sont quasiment analphabètes mais comme les hommes, elles connaissent également les techniques d'exploitation des parcelles.

Dans les organisations des producteurs, sur les 34 GMP existants, un seul compte une femme dans ses instances de décision soit 2,9%. Il s'agit du GMP 2 de la Coopérative Konni 2.

Tableau 5 : Evolution du nombre d'exploitants femmes dans le périmètre de Konni

Coopératives	Année 2016				Année 2017			
	Nombre total	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	% de femmes	Nombre total	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	% de femmes
Konni 1	1652	1618	34	2,05%	1693	1638	55	3,24%
Konni 2	2042	1974	68	3,33%	1840	1943	103	5,59%

Source : Notre enquête

Entre 2016 et 2017, le taux de femmes exploitantes a augmenté aussi bien à Konni 1 (de 2,05% à 3,24%) qu'à Konni 2 (de 3,2% à 5,59%). Ce qui est certes une avancée, mais dont l'impact est encore peu significatif, vu les objectifs de 25% de représentation des femmes dans tous les domaines visés par les autorités nigériennes.

Mais cette tendance globale cache certaines spécificités. En effet, dans certains GMP, on ne compte aucune femme. C'est le cas pour 05 GMP dans Konni 1 et 04 GMP pour Konni 2. Les GMP qui ont moins de 05 exploitantes représentent 66,6% des GMP à Konni 1 et 57,89% de ces derniers à Konni2.

Au niveau des coopératives, les jeunes sont sous-représentés dans les instances de décisions. A Konni 1 ; il n'y a qu'un seul jeune qui occupe le poste de trésorier adjoint. A Konni 2, le trésorier et son adjoint sont des jeunes.

La faible représentativité des femmes et des jeunes dans les instances de décision dans le périmètre de Konni est aussi une suite logique du faible accès à la terre de ces deux catégories d'acteurs. Les instances en question sont des espaces d'échanges et de prise de décisions où participent détenteurs et exploitants. Or, les femmes et les jeunes détenteurs et exploitants ne sont pas nombreux. Il est donc logique qu'ils soient faiblement représentés dans ces instances. Un impair qu'il est possible de corriger en démontrant aux jeunes et aux femmes qu'en étant au cœur des instances de décision, on a la chance d'inverser les tendances, progressivement. Les limites liées à l'analphabétisme et à la culture locale devront cependant être surmontées avant d'en arriver à ce stade.

Les groupements de femme entretiennent souvent des relations avec les ONG, les projets et les institutions financières. Les flux dans les rapports entre les groupements de femmes et les autres parties prenantes se font souvent dans un seul sens. Ces dernières proposent ce qu'elles veulent faire avec les femmes, en fixent les règles et déroulent leur mise en œuvre en respectant les missions de leurs organisations. De leur côté, les groupements de femmes souvent sans ressources significatives, sont obligées de subir. De plus, ils ont peu d'influences et attendent plus qu'ils ne donnent dans les transactions qui les lient avec les autres organisations. Il ne serait pas superflu de sensibiliser les groupements de femmes afin qu'ils se positionnent non pas en tant que structure ayant besoin d'appui mais en tant qu'acteurs de développement ayant ses propres forces et valeurs et pouvant, dans le cadre d'un partenariat, produire des résultats et influencer des comportements. Ce n'est que de cette manière que les groupements de femmes seront mieux considérés et qu'ils pourront jouer leur rôle dans l'attelage des parties prenantes.

Pour ce qui est des jeunes, ils exploitent les parcelles dans le périmètre soit par héritage, transfert des parcelles des parents (tout ou partie) ou affectation par la coopérative des parcelles retirées d'autres exploitant faute de non-paiement des dettes relatives à la redevance. Dans l'organigramme de gestion des coopératives et des GMP, les jeunes ne sont pas représentatifs dans les instances de décision. Cela est dû au fait qu'ils sont rarement détenteurs de parcelles dans le périmètre.

Union des Coopératives :

La structure qui regroupe les deux coopératives de Konni1 et Konni2 est dénommée l'Union des Coopératives de Konni mis sur pied en 2007 sur l'initiative de l'ONG Lutheran World Relief (LWR) pour les besoins d'appui relatif à la réparation des parois des canaux, le désensablement de la réserve d'eau, la confection de gambillons pour le traitement des Koris, l'achat d'une batteuse de blé, la fourniture de semences et l'achat d'un ordinateur portable. Parallèlement à cet appui, LWR a formé les dirigeants des coopératives sur la vie associative, la passation des marchés et les techniques culturales. La mise en œuvre de cette union a réconforté un peu la démarche des coopératives en ouvrant un compte bancaire, en achetant un véhicule qui est très utilisé durant les campagnes agricoles surtout pour les

besoins d'irrigation et un ordinateur portable à la disposition d'un des directeurs du Périmètre de l'ONAHA. Le souhait des membres dirigeants de l'Union, c'est d'effectuer des voyages d'études dans d'autres contrées du monde pour améliorer les connaissances sur les modes de gestion et de fonctionnement des coopératives.

Par rapport à la fonctionnalisation et aux services des différentes instances de l'union des coopératives jusqu'à l'échelle la plus basse (famille), toutes les formes de services et gestions sont accaparés par les Coopératives. Cette concentration des activités traduit des interférences contribuant aux dérèglements et une ingérence de la part des dirigeants des coopératives. En plus la mainmise des autorités administratives, coutumières, locales, politiques et de l'encadrement technique dans les affaires des coopératives a entraîné un découragement total des dirigeants des coopératives comme par exemple la suppression de la sanction des exploitants qui ne paient pas de redevance à travers le retrait des parcelles et la réaffectation aux candidats ayant les moyens de rembourser les dettes. Cela entraîne la non application des règles de la gouvernance des coopératives qui peut remettre en cause l'existence même des coopératives.

Les différentes rencontres effectuées avec les membres des coopératives, les GMP et les bénéficiaires nous ont permis de faire une situation générale sur la structuration et l'organisation des producteurs de la zone de Konni et l'union des producteurs de Tsernaoua. Contrairement à la structuration et à la fonctionnalisation des coopératives et l'organisation des GMP, l'union des producteurs de Tsernaoua s'est constituée d'une manière différente qui n'applique pas les mêmes procédures que les GMP. La structuration de l'union des producteurs de Tsernaoua ne répond pas à une certaine exigence à l'image des coopératives. Cela est dû au fait que les ambitions sont quasiment différentes.

L'union se focalise beaucoup plus sur la culture d'oignon à grande majorité commerciale en plusieurs campagnes et hors du périmètre alors que les GMP exploitent les eaux du canal. L'union est une seule entité qui concentre tous les producteurs sans sous-groupes alors que les GMP sont des groupements rattachés aux coopératives pour mieux gérer l'organisation des campagnes, la gestion des eaux et la pérennisation des acquis en terme de gestion agricole. Les producteurs de Tsernaoua se plaignent du côté de l'Etat pour la faveur donnée aux producteurs des coopératives de Konni en leur fournissant l'eau. Cette différence est due également du fait de manque d'eau dans la zone de Konni.

Les producteurs de Tsernaoua ont une permanence des eaux qui leur permet de cultiver sans aucune difficulté et à tout moment de l'année ne paie pas de redevance. Elle regroupe beaucoup plus de femmes et de jeunes car elle n'a pas une application stricte pour l'affectation des terres pour tel ou tel. Actuellement les agriculteurs de Tsernaoua demandent à être intégré dans le périmètre et payer les redevances pour usage de l'eau mais cela n'est toujours pas accepté. Pour cette situation, le projet devra tenir compte des disparités pour permettre à tous les producteurs prenant leur source d'alimentation hydraulique sur le canal de voir toutes les conditions réunies pour mieux apaiser les tensions et améliorer les conditions de vie des producteurs.

7.2.2 Perceptions, attentes, préoccupation et recommandation des populations bénéficiaires

Perceptions et Attentes :

Toutes les populations bénéficiaires sont bien informées du projet de réhabilitation du projet à travers des études et sensibilisations précédentes. De ce fait, elles ont manifesté leur avis favorable au projet qui, pour elles, leur permettra de disposer des productions pouvant couvrir leurs besoins aussi bien pour la consommation que pour la génération des revenus. Les femmes et les jeunes pourront avoir un intérêt particulier pour le développement des AGR provenant en majorité des différentes spéculations mise en valeurs après la réhabilitation du périmètre. Pour les femmes, un autre intérêt est lié à l'augmentation des revenus provenant de la transformation des produits agricoles comme le blé, le maïs, le sorgho etc. Beaucoup de ces participants s'attendent à un bon rendement relatif à la réhabilitation avec une quantité suffisante et permanente de l'eau d'irrigation à travers un bon traitement des barrages de Mozagué et Zongo ainsi que les Koris et la bonne canalisation. La redistribution des terres ne doit pas poser des problèmes selon les populations consultés dans la mesure où il existe des mécanismes sociaux au sein des villages pour de telles situations.

Préoccupations et Craintes

Les bénéficiaires sont très préoccupés des possibilités de satisfaction des besoins importants en terres aménagées pour les villages concernés par le projet. De manière générale, ils se plaignent de la taille des parcelles annoncée qui, selon plusieurs réactions, ne suffisent pas pour les familles qui entre temps sont agrandies et ont besoin par conséquent de plus de production pour survivre. Par rapport aux travaux de réhabilitation, ils craignent surtout des retards dans la réalisation avec des risques de perdre des campagnes agricoles. D'autres préoccupations sont relatives aux capacités actuelles des coopératives à assurer la gestion les eaux d'irrigations et des équipements agricoles qui seront introduits par le projet. Les bénéficiaires sont également soucieux de l'application des bonnes pratiques en matière de gestion des pesticides, en dépit de toutes les formations reçues.

Les producteurs insistent également sur la qualité des matériaux pour la réalisation d'une bonne canalisation avec des passerelles et des digues de protection du périmètre. Ils réitèrent également au projet l'implication et la concertation des unions des producteurs aussi bien dans la conception que dans la réalisation des aménagements pour la prise en compte des connaissances locales du milieu.

Les principales recommandations formulées sont :

a) Recommandations techniques et règlementaires

- Assurer la permanence de l'eau en quantité suffisante pour les campagnes des différentes saisons
- Traitement en amont des barrages de Mozagué et Zongo ainsi que les Koris et les canaux d'irrigation
- Désensablement des parcelles

- Pendant les travaux, permettre aux producteurs de continuer la production sur une partie des aménagements pendant que l'autre partie est en cours d'exécution
- Répartir les travaux en plusieurs lots pour une rapide libération du périmètre et minimiser les pertes d'activités agricoles
- Aviser les exploitants à temps pour se préparer à libérer les périmètres
- Vérifier la qualité des matériaux dans la construction des canaux d'irrigation et digues de protection
- Disposer d'un encadrement rapproché par l'ONAHA pour la gestion et l'entretien des investissements ;

b) Recommandation de type social

- Prévoir des mesures d'accompagnement en les mettant à la disposition des personnes affectées pour compenser la perte des activités durant les aménagements du périmètre
- Recrutement des jeunes des villages riverains pour la main d'œuvre locale ;
- Mettre sur place des Unités de Cultures Attelées
- Faciliter la commercialisation des produits
- Mettre en place des Usines de transformation des produits céréales et maraichers
- Construire des magasins de stockages des produits agricoles et des produits de semences et pesticides
- Mettre la canalisation de la phase 2 sous forme trapézoïdale
- Protéger le périmètre contre la divagation animale
- Appui des femmes dans le développement des activités génératrices de revenus
- Appui des villages sur les infrastructures sociales de base (Adduction en eau potable, construction de postes de santé, construction d'écoles, aménagement des pistes de désenclavement des villages vers Konni ou le raccordement de la route nationale
- Prendre en compte les préoccupations des femmes et jeunes dans le développement de leurs activités génératrices de revenu, la formation à la vie associative et à la gestion

c) Recommandation environnementale :

- Impliquer les Unions des Coopératives dans la réalisation et la surveillance des travaux confiés aux entreprises
- Insister sur les formations en gestion des pesticides en mettant l'accent sur la dangerosité des produits utilisés

7.2.3 Perceptions, attentes, préoccupations et recommandations des services techniques de l'Etat

Perceptions et attentes des services techniques de l'Etat

La grande majorité des services techniques déconcentrés intervenant dans le développement rural et dans des secteurs en lien avec les investissements à réaliser par le projet ont été consultés aussi bien au niveau local qu'au niveau central en plus des agents de l'ONAHA et la DGDR.

D'une manière générale, les personnes rencontrées considèrent que le projet est venu à point nommé et permet une amélioration de la production agricole et une contribution à l'atteinte de la sécurité alimentaire. La maîtrise de l'eau à travers les aménagements des barrages de Mozagué et de Zongo va se traduire par des possibilités de doubles cultures favorisant en même temps la disponibilité de fourrage et de sous-produits agricoles (paille, foin etc.) Elle favorisera la stabulation ainsi que l'intensification de l'activité de l'élevage par l'implantation de fermes pour la disponibilité du lait. Les investissements et les formations prévues par le projet ont été bien appréciés dans la mesure où ils permettront de renforcer les capacités des organisations de producteurs confrontées aujourd'hui à des difficultés de fonctionnement avec comme conséquences un déficit de transparence, de rigueur dans l'organisation, dans la gestion et dans le remboursement des crédits de campagnes.

Le service de l'élevage, de son côté, se réjouit du projet d'une manière générale mais avoue de n'être pas impliqué dans le processus de réalisation de ce projet. Cependant, le directeur départemental invite le projet à s'approcher du service en vue d'intégrer les observations relatives au secteur de l'élevage qui est une des composantes du projet à travers le projet PRAPS. Il recommande la prise en compte des parcelles fourragères dans les aménagements pour considérer la culture de *Pennisetum purpurea* ou l'herbe à éléphant pouvant être vulgarisée à grande échelle par le projet.

Des remarques de la part des services de l'environnement, de développement rural, de l'assainissement et de l'urbanisme ont été enregistrées. En effet, le service environnemental considère que la dimension piscicole n'est pas encore intégrée dans les aménagements. Pour les autres services, le projet devrait impliquer fortement les services techniques en amont des projets pour mieux profiter de leur expertise et pour une meilleure prise en compte des préoccupations sectorielles mais jusque-là, il y'a des services qui ne sont pas au bain du projet et manifestent leur souhait d'y être et apporter leur pierre à l'édifice. Les chefs de service rencontrés recommandent au projet de mettre en place un cadre de concertation au niveau local réunissant l'ONAHA et tous les services déconcentrés dans le département de Birni N'Konni surtout ceux de l'agriculture, de pêche, de l'élevage, de l'environnement et le secteur des eaux et forêts. Il n'y a presque pas de synergies entre l'ONAHA et la mairie de Birni N'Konni dans la mise en œuvre antérieure des projets agricoles et des investissements associés sur le périmètre.

Les agents du service de l'ONAHA et tous les autres secteurs ont salué l'initiative du consultant pour les avoir associé aux consultations publiques de la présente étude. Le Directeur de l'ONAHA de Konni considère que les agents du secteur et les directeurs de périmètres sont les plus proches des producteurs et doivent être bien informés pour leur permettre de s'approprier du projet et de veiller à la gestion environnementale. Ils doivent être formés dans la prise en charge du PGES du projet.

Préoccupations des services techniques de l'Etat

Les enjeux techniques, environnementaux et sociaux du projet sont bien perçus par les personnes rencontrées qui ont dégagés leurs préoccupations et formulés des recommandations.

Pour certaines parties, la réhabilitation du périmètre de Konni va réduire l'espace pastoral avec des risques de conflits entre éleveurs et agriculteurs du fait des dégâts causés aux parcelles par le bétail pour la recherche de nourriture et de l'eau.

D'autres préoccupations majeures et partagées par les parties consultées portent sur :

- Le drainage des eaux avec des risques de recrudescence des maladies parasitaires animales d'origines hydrique
- L'absence d'une situation de référence sur la qualité des eaux et le manque d'information sur les paramètres chimiques et microbiologiques des eaux
- Le degré d'engagement au projet par les communes, les autorités administratives et le personnel technique du service de l'agriculture, de l'ONAHA et les services de l'environnement, de l'élevage, de l'hydraulique, de l'assainissement, de l'urbanisme ainsi que les projets et ONG intervenant dans le domaine agricole
- L'implication timide des bonnes pratiques en gestion des pesticides
- La présence des oiseaux granivores et des criquets pouvant constituer des menaces pour les cultures
- Le poids des questions environnementales dans les différents niveaux du dispositif d'encadrement des agents de l'ONAHA et des services de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement
- La surveillance et le suivi de l'application de toutes les dispositions en matière de protection des travailleurs
- La mise en œuvre effective du PGES

Les recommandations suivantes ont été formulées par les services techniques

a) Recommandations techniques, institutionnelles et réglementaires

- Organiser un atelier de lancement des activités du projet réunissant tous les services concentrés, les micros finances et banques, les projets et les ONG intervenant dans la zone du projet
- S'assurer de l'articulation des investissements du projet
- Favoriser l'appropriation du projet par les bénéficiaires dans toutes les phases
- Mettre en place un comité technique permettant d'apprécier les performances et les synergies du projet dans sa zone
- Impliquer les communes et les autorités administratives et coutumières dans toutes les phases du projet
- Veiller à la qualité des études techniques et assurer un bon suivi de l'exécution des travaux
- Elaborer un guide réglementant l'exploitation des investissements
- Vérifier l'effectivité des déclarations réglementaires
- Réaliser des reboisements compensatoires

b) Recommandation de type social

- Recruter la main d'œuvre locale disponible
- Définir de manière participative et inclusive des critères d'affectation des parcelles
- Contrôle de l'usage des pesticides pour éviter la pollution des nappes superficielles
- Former les producteurs sur les traitements des parcelles
- Renforcer la sensibilisation sur les bonnes pratiques phytosanitaires
- Assurer le suivi et la démultiplication de la formation des producteurs sur les pestes et les pesticides
- Dans les zones de stockage, dissocier les locaux des produits agricoles des produits et des semences

7.2.4 Perceptions, attentes, préoccupations et recommandations des Autorités administratives et locales:

Perceptions et attentes des autorités administratives et locales

Les autorités administratives concernées sont le Préfet, les chefs de services déconcentrés, les maires et le conseil départemental de Konni et d'une manière générale les autorités régionales. Elles ont tenu à magnifier la démarche de Consultation du Public et souhaitent que cette approche soit perpétuée tout au long du projet. Certaines parmi ces autorités confirment être informées du projet à travers des missions de MCC/UC-PMC dans la zone dès l'accord du compact entre les deux gouvernements Américains et Nigérien. Elles souhaitent que toutes les prises des décisions se fassent au préalable dans le cadre d'un CDD ou CLD invitant toutes les parties prenantes à prendre part pour assurer une parfaite intégration agro-sylvo-pastorale dans la conception du projet.

Les autorités comprennent néanmoins la place du projet dans la politique de relance de l'Agriculture et s'attendent à ce qu'il contribue effectivement à cette stratégie nationale. A cet effet, elles considèrent que l'adhésion des producteurs est déterminante.

En ce qui les concerne, les collectivités locales se veulent d'accompagner le projet et souhaitent que les réformes les permettant d'avoir une main mise sur la gestion du foncier soient effectives. Cela va renforcer la collaboration entre les élus locaux et les producteurs à travers les structures représentantes notamment la COFOCOM et l'Union des Coopératives. Avec cette réforme, la mairie sera au cœur des actions pour sa notoriété de livrer des actes de délibération aux différents exploitants terriens dans les périmètres de cultures.

Toutefois, les risques d'empiètement sur les parcours du bétail ne sont pas maîtrisés, puisque les Collectivités peinent à appliquer les plans d'occupation aussi bien en terme de matérialisation des zones que de réglementation des usages.

Préoccupations et recommandations des autorités administratives

Les préoccupations des autorités locales portent sur les aspects suivant :

- Veiller à se conformer à la réglementation du code environnemental et le code minier

- Mettre en œuvre un Plan d'occupation et d'affectation des sols pour ressortir les couloirs de passage des animaux et des espaces pastorales
- Renforcer la formation des populations sur le respect des prescriptions de ce plan d'occupation
- Veillez à la représentativité des acteurs et parties prenantes aux audiences publiques et s'assurer que les représentants restituent les informations

b) Recommandations de type social :

- Respect des règles sociales en veillant à informer les autorités coutumières et recueillir leur avis sur toutes les questions foncières
- En cas d'extension, en discuter avec les chefs de villages et laisser le collège des notables en rapport avec les producteurs, étudier les modalités de redistribution des terres si de pareils cas se présentent
- Pour le reboisement compensatoire, mettre l'accent dans l'appui aux pépinières existantes et à la réalisation de plantations d'arboricultures

7.2.5 Recommandations et orientations :

- Redéfinir l'espace des GMP : faire de sorte que tous les exploitants d'un même village ou quartier soient membre d'un GMP et d'avoir les mêmes parcelles dans une unité hydraulique
- Reformuler les coopératives et démultiplier leur nombre c'est-à-dire diviser le périmètre en 5 ou 6 secteurs dont chaque secteur aura sa coopérative et ses 5 ou 7 GMP dans un espace homogène
- Revoir les rôles et fonctions des GMP et Coopératives en conformité avec les exigences du fonctionnement du périmètre après réhabilitation
- Intégrer les femmes et les jeunes dans la gestion durable et pérenne des GMP et Coopératives
- Initier des classes d'alphabétisation appropriées au contexte de gestion des GMP et Coopératives
- Mettre en place un système de gestion des activités des structures en utilisant les TIC (élaboration des plans d'affaires, gestion financière, l'agrégation et la gestion des commandes d'intrants à tous les niveaux, gestion de la commercialisation des produits agricoles, gestion des stocks provenant du périmètre de Konni)
- Revoir les relations des coopératives et les rôles des partenaires
- Renforcer les relations avec certaines institutions parties prenantes

Au total, les consultations avec les populations, les techniciens et les autorités administratives et coutumières ont permis de les informer et de recueillir les préoccupations, les attentes et les recommandations afin de mesurer et de prendre en compte les impacts ou incidences du projet.

L'ensemble des personnes rencontrées (hommes, femmes et jeunes) et les différents groupements considèrent que le projet est salubre et comporte des avantages majeures pour les populations concernées, le département de Birni N'Konni et au niveau de l'échelle nationale. Les populations espèrent trouver des solutions aux principales problématiques, notamment le traitement des barrages et Koris en amont, la bonne canalisation et la bonne gestion des pesticides. Cette démarche permet de

minimiser les impacts négatifs et d'augmenter les effets bénéfiques pour les populations de la zone d'intervention. En effet, l'essentiel des recommandations formulées seront prises en compte dans le PGES.

Les parties prenantes n'ont pas toutes besoin du même niveau d'engagement. La priorisation de l'engagement sera élaborée à l'aide de l'outil ci-dessous. Pour chaque partie prenante, on évalue sur la base du degré des impacts et la capacité à influencer le projet à travers des quadrants. Chaque quadrant indique le type d'engagement recommandé selon les caractéristiques des parties prenantes.

- quadrant 1 parties prenantes ayant une forte capacité à influencer le projet et peu impactées par le projet : les impliquer au besoin ;
- quadrant 2 parties prenantes ayant une forte capacité à influencer le projet et fortement impactées par le projet : les approcher pro-activement et les appuyer ;
- quadrant 3 parties prenantes ayant une faible capacité à influencer le projet et peu impactées par le projet : les garder informées ;
- quadrant 4 parties prenantes ayant une faible capacité à influencer le projet et fortement impactées par le projet : répondre à leurs préoccupations.

Cependant, il importe de considérer leur influence potentielle sur le projet et d'être proactif dans la gestion de tels risques en offrant des opportunités d'engagement constructif.

D'où l'importance d'élaborer un Plan de communication pour assurer l'engagement de toutes les Parties prenantes du le projet.

Tableau 6 : Matrice de priorisation de la gestion de l'influence potentielle de certains groupes sur le projet

Capacité à influencer le Projet	Élevé	Quadrant 1 = Les impliquer au besoin	Quadrant 2 = Les approcher pro-activement et les appuyer
	Faible	Quadrant 3 = Les garder informés	Quadrant 4 = Répondre à leurs préoccupations
		Faible	Élevé
	Niveau d'impact par le Projet		

8. RELATIONS ENTRE LES PARTIES PRENANTES ET LEUR NIVEAU D'IMPLICATION

Dans le cadre du projet de réhabilitation du périmètre de Konni par le MCA, la rencontre avec les différentes parties prenantes et la synthèse des documents issus des recherches antérieures nous ont permis de déceler un certain nombre de types de relations entre les acteurs sociaux et sociaux communautaires. Ainsi, on distingue :

- ✓ Les relations hiérarchiques entre les représentants de l'administration et les responsables des services techniques déconcentrés ;
- ✓ Les relations professionnelles entre les services techniques et les producteurs (très peu de relations formelles en réalité) et associations socio-professionnelles ;
- ✓ Les relations entre les producteurs et leurs organisations liées en théorie à la fourniture de service, le paiement de redevance, etc. ;
- ✓ Les relations entre la chefferie traditionnelle et les organisations de producteurs (structure sociale, organigramme de communication locale) ;
- ✓ Les liens de communication directe ou indirecte, descendante et ascendante entre tous les acteurs, les canaux de communication étant le plus souvent bien identifiés.
- ✓ Enfin, pour beaucoup de parties prenantes il n'existe pas de relation directe ou formelle.

Ce tableau donne une idée des relations existantes entre les parties prenantes

Partie Prenante	INRAN	Tribunal de Grande instance	Maire Konni	Chef de Canton	Chef du Groupement Peuhl	Chef de village	Coopératives	GMP	Détenteurs	Exploitants	Femmes	Radios	COFODEP
ONAHA	L'INRA exploite une partie du périmètre	pas ou peu	Pas de collaboration directe. Consultation sur terrains attenants	règlement des conflits	règlement des conflits	Communication directe	pas ou peu	pas ou peu	pas ou peu	pas ou peu	pas ou peu	pas de relations directes	pas ou peu
	INRAN	pas ou peu	pas ou peu	pas ou peu	pas ou peu	pas ou peu	pas ou peu	pas ou peu	pas ou peu	pas ou peu	pas ou peu	pas ou peu	pas ou peu
		Tribunal de grande instance de Konni	coordination / relais	relation fonctionnelle, médiation	relation fonctionnelle, médiation	pas ou peu, sauf conflits ou ressortissants impliqués	pas ou peu	pas ou peu	pas ou peu	pas ou peu	pas ou peu	pas ou peu	pas ou peu
			Maire Konni	Collaboration, communication, planification	Collaboration, communication, planification	contact, connaissance	pas ou peu	pas ou peu	pas ou peu	pas ou peu	pas ou peu	Informant / s'informant	communique, coordonne, valide
				Chef de Canton de Konni	Médiation, règlement des conflits, coordination	Médiation, règlement des conflits, coordination. Il existe une relation hiérarchique	reconnaissance mutuelle, communication, médiation	reconnaissance mutuelle, communication, médiation	reconnaissance mutuelle, communication, médiation	reconnaissance mutuelle, communication, médiation	reconnaissance mutuelle, communication, médiation	Informant / s'informant	communique, coordonne, valide
					Chef du Groupement Peuhl	Médiation, règlement des conflits, coordination. Il existe une relation hiérarchique	reconnaissance mutuelle, communication, médiation	reconnaissance mutuelle, communication, médiation	reconnaissance mutuelle, communication, médiation	reconnaissance mutuelle, communication, médiation	reconnaissance mutuelle, communication, médiation	Informant / s'informant	communique, coordonne, valide
						Chef de village	collaboration directe, mobilisation, médiation, gestion des conflits, etc.	collaboration directe, mobilisation, médiation, gestion des conflits, etc.	collaboration directe, mobilisation, médiation, gestion des conflits, etc.	collaboration directe, mobilisation, médiation, gestion des conflits, etc.	Les femmes sont peu présentes/consultées	écoutent	contact et coordination
							Coopératives	Les GMP sont membres des coopératives. Peu de collaboration hors collecte redevance et information de base	Peu de relation directe	Pas de relation directe	Pas de relation, les femmes sont mal/peu représentées	écoutent	pas ou peu

GMP	Détenteurs	Exploitants	Femmes	Radios	COFODEP
GMP	Communication, collecte redevance, organisation des tours s'il y a lieu	pas de relation directe, connaissance et communication	Les femmes sont peu/pas représentées dans les GMP	écoutent	pas ou peu
	Détenteurs	lien contractuel ou lien familial	certaines femmes sont détentrices	écoutent	pas ou peu
		Exploitants	Des femmes exploitantes	écoutent	pas ou peu
			Femmes	écoutent	pas ou peu
				Radios	pas ou peu

Figure 3 : Grille d'analyse des relations entre parties-prenantes

Source : Etudes ANTEA, novembre 2016 page 29

9. ANNEXES :

9.1 PV DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

9.2 LISTES DE PRESENCE DES CONSULTATIONS

9.3 REGISTRE PHOTOGRAPHIQUE DES CONSULTATIONS

Projet de réhabilitation du périmètre de Konni Par MCC

Consultation Publique des villages de Tchereza Mangou et Tchereza Gouné

Le 27/10/2017 à 16h30mn

Dans le cadre de la réhabilitation du périmètre de Konni financé par le gouvernement Américain à travers MCC au gouvernement Nigérien, une rencontre s'est tenue au village de Tchereza Mangou en regroupement avec Tchereza Gouné. Cette rencontre est relative à l'engagement des parties prenantes du projet. Elle a également un caractère environnemental, social et Genre.

village

La rencontre est présidée par M. ~~Abdou Kaka~~ chef de village de Tchereza Mangou en présence des représentants du chef de Tchereza Gouné Issa Mandadou et des notables du village dont le Président de la coopérative de Konni I M. Adamou Abdou et les femmes et jeunes des deux villages.

Les thèmes de cette rencontre porte sur

- Le choix porté par le périmètre de Konni
- L'acceptabilité du projet de réhabilitation du périmètre de Konni par les populations
- L'engagement de toutes les parties prenantes (Coopératives, GNP, Association de femmes et de jeunes)
- L'adoption de la démarche Inclusive et Participative initiée par le projet durant tout le processus du projet.

A l'issue de cette rencontre plusieurs questions ont posées et des réponses ont apportées concernant les avis, inquiétudes et les attentes par rapport au Projet. Il ressort également que tout le monde est impatient de voir signer les travaux de démarrage.

Pour Studi

chef de village Tchereza Mangou	signature chef de village Tchereza Gouné	Représentant coopératives	Représentant UNOPS
			

Projet de réhabilitation du Périmètre de Konni par MCC

Consultation Publique du village de Tabani 03

Le 28/10/2017 à 16h05mn

Dans le cadre de la réhabilitation du périmètre de Konni financé par le gouvernement Américain à travers MCC au gouvernement Nigérien, une rencontre s'est tenue au village de Tabani. Cette rencontre est relative à l'engagement des parties prenantes du projet. Elle a également un caractère environnemental et social et Genre.

La rencontre est présidée par le chef de village M. Sarki Nayoussa en présence de tous les notables du village, dont le Président de la Coopérative de Konni I M. Adama Abdou.

Les thèmes de cette rencontre portent essentiellement sur :

- Le choix porté sur le périmètre de Konni
- L'acceptabilité du projet de réhabilitation du périmètre de Konni par les populations
- L'engagement de toutes les parties prenantes (Coopératives, GMP, associations de femmes et de jeunes, les AUEI)
- L'adoption de la démarche Inclusive et participative initiée par le projet durant tout le processus

A l'issue de cette rencontre, plusieurs questions ont été posées et des réponses ont été apportées concernant les points, les inquiétudes et les attentes par rapport au projet.

Il ressort également que tout le monde est impatient de voir les travaux commencer dans les meilleurs délais possibles.

Observations sur les attentes

Les participants de cette consultation publique ont évoqué¹⁴ leur problème crucial relatif à l'eau, l'accessibilité au village en période hivernale, le manque de structure sanitaire et l'écoulement des produits agricoles.

De ce fait leur attentes par rapport au projet sont :

- la construction d'une prise haut débit pour accéder à l'eau potable
- la commercialisation des produits agricoles.
- la construction d'une case de santé
- la réalisation d'une piste d'accès entre le village et la RN
- l'électrification du village.

Signatures

Pour Studi
AAB



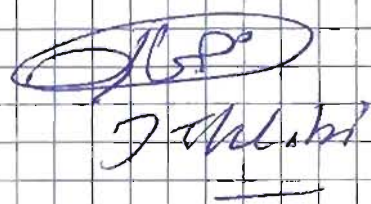
Chef de village



Pdt Copérative



UNOPS


J. M. M.

Projet de réhabilitation du périmètre de Konni

Consultation Publique du village de Kirba BABODOLI

Le 28/10/2017

Kirba Babodoli

Dans le cadre de la réhabilitation du périmètre de Konni financé par le gouvernement Américain à travers MCC au gouvernement Nigérien, une rencontre s'est tenue au village de Kirba.

Cette rencontre est relative à l'engagement des Parties Prenantes. Elle a également un caractère environnemental, social et Genre.

La rencontre est présidée par le chef de village M. Garba Hamidou en présence de tous les notables du village Hamidou dont le Président de la coopérative Konni I. M. Adams Adou.

Les thèmes de cette rencontre portent essentiellement sur :

- le choix porté par le périmètre de Konni
- l'acceptabilité du projet de réhabilitation du périmètre de Konni par les populations
- l'engagement de toutes les parties prenantes (Coopératives, GNP, associations de femmes, de jeunes et les AUEI)
- l'adoption de la démarche Inclusive et Participative initiée par le projet durant tout le processus

A l'issue de cette rencontre, plusieurs questions ont posées et des réponses ont apportées concernant les soucis, inquiétudes et les attentes par rapport au projet.

Il ressort également que tout le monde est impatient de voir les travaux commencer dans les meilleurs délais possibles.

Observations

06

Attentes :

- Réhabilitation de l'irrigation
- la commercialisation des surplus
- fourniture de semences améliorées et engrais
- Unité de transformation (Blé / tomate)
- Proposition de l'aménagement d'un "marc" proche du village, pour l'irrigation de l'ail, tomate, choux et oignon.
- Réhabilitation de la piste d'accès au village à partir de Konni (coupures fréquentes pendant la saison pluvieuse)
- Eau potable

Signatures

Pour étude



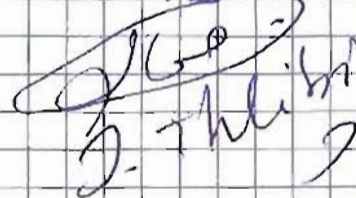
chef de village



Pdt Cooperative



UNOPS



J. Thibault

Projet de réhabilitation du Périmètre de Konni par MCC

Consultation Publique du village de Kaoura 07

le 20 / 10 / 2017

Dans le cadre de la réhabilitation du périmètre de Konni financé par le gouvernement Américain à travers MCC au gouvernement Nigérien, une rencontre s'est tenue au village de Kaoura. Cette rencontre est relative à l'engagement des parties prenantes du projet. Elle a également un caractère environnemental, social et Genre.

La rencontre est présidée par le chef de village M. Rabou Aboudou en présence de tous les notables dont Adamou Aboudou Président Coopérative Konni II.

Les thèmes de cette rencontre portent essentiellement sur :

- Le choix porte sur le périmètre de Konni
- L'acceptabilité du projet de réhabilitation du périmètre de Konni par la population
- L'engagement de toutes les parties prenantes (Coopératives, GMP, associations de jeune et femmes et AUEI)
- L'adoption de la démarche Inclusive et Participative initiée par le projet durant tout le processus

A l'issue de cette rencontre, plusieurs questions sont posées et des réponses sont apportées concernant les craintes, inquiétudes et attentes par rapport au projet.

Il ressort également que tout le monde est impatient de voir le projet démarrer dans les meilleurs délais possibles.

Observations

Les populations ont des craintes que si la réhabilitation est effective, les ressources en eau deviendront de plus en plus insuffisantes.

- Proposition d'une UCA (unité de cultures ateliers)
- Problèmes de la commercialisation des produits
- Problème d'accès entre le village et Konni en période hivernal à cause de Maggia
- Problème d'accès à l'eau Potable et d'électricité dans l'ancien moyen du village
- Absence d'une structure de santé dans le village

Signatures

Par Studi



chef de village

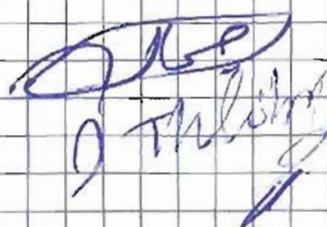


Représentant
Hamza
Garba

Pdt Coopérative



UNOPS



Projet de réhabilitation du périmètre de Konni par MCC

Consultation Publique du village de Boulké 09

le 23/10/2017 à 12h

Dans le cadre de la réhabilitation du Périmètre de Konni financé par le Gouvernement Américain à travers MCC au Gouvernement Nigérien, une rencontre s'est tenue au village de Boulké.

Cette rencontre est relative à l'engagement des parties prenantes du projet. Elle a également un caractère environnemental, social et Genre.

La rencontre est présidée par le chef de village M. Samaila Zaria en présence de tous les notables du village dont M. Adamou Abdou Président Coopérative Konni I.

- Les thèmes de cette rencontre portent essentiellement sur :
- le choix porté sur le périmètre de Konni
 - l'acceptabilité du projet de réhabilitation du périmètre de Konni par les populations
 - l'engagement de toutes les parties prenantes (Coopératives, GNP, associations de jeunes, de femmes et de AUCI)
 - l'adoption de la démarche Inclusive et Participative initiée par le projet durant tout le processus.

A l'issue de cette rencontre, plusieurs questions ont posées et des réponses ont apportées concernant les points, la crainte et les attentes par rapport au projet.

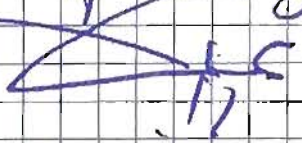
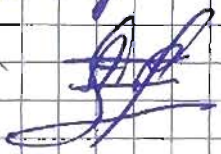
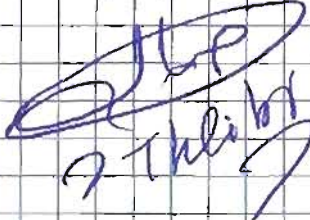
Il ressort également que tout le monde est impatient du démarrage des travaux dans le meilleurs délais possible.

Observations

Les populations ont évoqués leurs besoins et craintes. Sur ce, ils ont demandé un appui au projet pour redonner un souffle.

- Les attentes des populations / craintes :
 - Problème de commercialisation
 - Volonté de faire de l'arboriculture
 - Crainte de morcellement des parcelles et attribution à d'autre après réhabilitation
 - le devenir des fruits et autres petits forages existant.
 - l'engagement de la main d'œuvre pendant les travaux parmi les jeunes du village.
 - Fourniture de semences améliorées (mil, sorgho, maïs, blé, coton etc...)

Signatures

Pour STU	Chef de village	Pdt Coopérative	UNOPS
			

Projet de réhabilitation du Périmètre de Konni par MCC

Consultation Publique du village de Botoro 11

Le 30/10/2017 à 10h 45mn

Dans le cadre de la réhabilitation du périmètre de Konni financé par le Gouvernement Américain à travers MCC au Gouvernement Nigérien, une rencontre s'est tenue au village de Botoro.

Cette rencontre est relative à l'engagement des parties prenantes du projet. Elle a également un caractère environnemental, social et Genre.

La rencontre est présidée par le chef de village Monsieur Adamou Amadou en présence de tous les notables du village et le président coopérative Konni : N. Adamou Abdou.

- Les thèmes de cette rencontre portent essentiellement sur :
- le choix porté sur le périmètre de Konni
 - l'acceptabilité du projet de réhabilitation du périmètre de Konni par les populations
 - l'engagement de toutes les parties prenantes (Coopératives, GMP, associations de jeunes et de femmes, le SUEI)
 - l'adoption de la démarche Inclusive et Participative initiée par le projet durant tout le processus.

A l'issue de cette rencontre, plusieurs questions ont posées et des réponses ont apportées concernant les soucis, inquiétudes et attentes par rapport au projet.

Il ressort également que tout le monde est impatient du démarrage des travaux dans les meilleurs délais possibles.

Observations

12

Attentes et craintes :

- Bonne réhabilitation de l'irrigation
- Crainte de la déforestation ou du morcellement de terres
- Dirigeants des animaux dans le périmètre
- L'attaque des cultures par les criquets.
- Manque crucial d'eau potable dans le village et dans le périmètre
- Absence de centre de santé (les femmes accouchent au couchant)
- Pas de salle de classe pour l'école du village (abrit sponsorisé)
- Appui pour la commercialisation des produits
- Pistes de production et d'accès à la RN-Konni (aménagement)
- Dotation des ressources améliorées
- Dotation des pesticides et formation sur l'utilisation.

Signatures

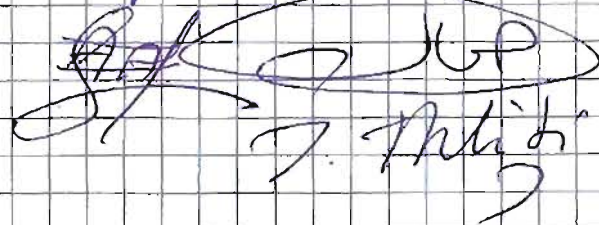
STUDI



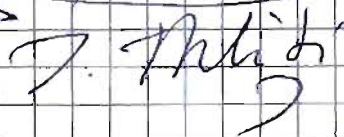
chef de village



Pdt Coopérative



UNOPS



Projet de réhabilitation du Périmètre de Konni par MCC
Consultation Publique associée des village de 13
Guidan Godia, Dibissou et Mai Goza à la base RAZEL
Le 30 / 10 / 2017 à 16h20mn

Dans le cadre de la réhabilitation du périmètre de Konni
financé par le Gouvernement Américain à travers MCC au
Gouvernement Nigérien, une rencontre s'est tenue au village
à la base RAZEL en regroupement des village de Guidan
Godia, Dibissou et Mai Goza.

^{Cette rencontre}
Cette rencontre est relative à l'engagement des parties
prenantes du projet. Elle a également un caractère
environnemental, Social et Genre.

La rencontre est présidée par le chef de village
de Guidan Godia Monsieur Mamadou Daria en présence
et de ~~Dibissou~~ Mamadou Abdouetidi Affirma ^{village de Mai Goza} ~~du~~ ^{des} Président Cooperative
et de tous les notables des 3 villages.

Les thèmes de cette rencontre portent essentiellement sur :

- Le Choix porté par le périmètre de Konni
- L'acceptabilité du projet de réhabilitation du périmètre
de Konni par les populations
- L'engagement de toutes les parties prenantes (Associatives,
ETP, associations de jeunes et de femmes, les AUCI)
- L'adoption de la démarche Inclusive et Participative
initiée par le projet durant tout le processus.

A l'issue de cette rencontre, plusieurs questions ont posées et des
réponses ont apportées concernant le ~~projet~~ les inquiétudes et
attentes par rapport au projet. Il ressort également que tout le monde est
impatience de voir commencer les travaux le plus vite possible.

Observations

Tous les participants à cette rencontre ont exprimé leur inquiétude relative à l'insuffisance de l'eau, le problème de commercialisation des produits agricoles, le manque de machines pour le labour du périmètre, la divagation animale

14

Pour tous les 3 villages réunis,

- les attentes sont les mêmes car partageant les mêmes soucis
- la bonne réhabilitation du périmètre avec une vaste irrigation permanente toute l'année - Quantité suffisante de l'eau.
- Mettre en place une usine de transformation des produits agricoles
- Appui à la commercialisation des produits (mettre en place des associations)
- Appui aux villages pour l'accès à l'eau potable et par irrigation
- construction de postes de santé pour la population
- Location des machines pour le labour des terres agricoles
- Recrutement de la main d'œuvre locale parmi les jeunes des villages riverains et exploitant du périmètre de Kermi
- Appui des femmes pour leur activités d'AG R.
- lutter contre la **divagation animale**.

Pdt cooperative

chef de village de Guidan Godelia

chef de village de Mboissou

chef de village de Mali Goro

Moussa Mama

mm

SH

O

STU.DI

UNDP3

Projet AA

J.P

f

D. F. H. B.

Projet de Réhabilitation du Périmètre de Konni par HCE
Consultation Publique avec l'Assemblée
des Coopératives de Konni I et Konni II

15

Le 01 / 11 / 2017 à 10h30mn

Dans le cadre de la réhabilitation du périmètre de Konni financé par le gouvernement Américain à travers HCE, au gouvernement Nigérien, une rencontre p'et tenue avec l'Assemblée des coopératives de Konni I et Konni II, à l'initiative du siège des coopératives de Konni avec tous les GNP, les directeurs de périmètres et autres membres.

Cette rencontre est relative à l'Assemblée Générale des Coopératives, de l'engagement des parties prenantes. Elle a également au caractère environnemental, social et genre.

La rencontre est présidée par le secrétaire Général de la Préfecture Monsieur [nom] en présence du Directeur de l'ENAH de Konni et les présidents de coopératives.

Les thèmes de cette rencontre sont :

- Le choix porté sur le périmètre de Konni
- L'acceptabilité du projet de réhabilitation du périmètre de Konni par la population, les coopératives et GNP
- L'engagement de toutes les parties prenantes (Coopératives, GNP, associations de jeunes, de femmes et les UAFI)
- L'adoption de la démarche Inclusive et Participative initiée par le projet durant tout le processus.

A l'issue de cette rencontre plusieurs questions ont posées et des réponses ont apportées concernant les soucis, craintes et attentes qui rapport au projet. Il ressort également que tout le monde est impatient de voir le démarrage des travaux le plus rapidement possible.

Observations

- Tous les participants ont eu même langage, concevant
des soucis et contraintes pour ce périmètre de Kanni.
Les différents problèmes évoqués sont :
- le manque crucial et grave sur l'étendue du périmètre
 - la dégradation des canaux et irrigations
 - manque de matériel de labour, d'intrants et de produits
pesticides et problème de commercialisation et de transformation
 - Envasement des parcelles causé par les bœufs
 - les soucis de morcellement des parcelles
 - Manque d'infrastructures sociales de base dans les villages
(Case de santé, école, forage pour eau potable)
 - Problème d'emploi pour les jeunes
 - Manque de moyens des femmes pour développer les AGR
 - Problème d'envasement des exploitants.

- A cet effet, les attentes des producteurs sont :
- Un bon aménagement du périmètre avec un bon planage
 - la disponibilité de l'eau durant toute l'année.
 - la reprise de tous les canaux et pour la phase 2 Kanni 2 de faire trapèze de la
 - Subvention du matériel de labour, les intrants et pesticides
 - Mettre à place une usine de transformation des produits locaux
 - Faciliter la commercialisation des produits
 - Formation des exploitants à technique agricole et utilisation des produits
 - Appui aux femmes pour les AGR et le recrutement des jeunes
 - Restaurer les mêmes parcelles aux exploitants et à leurs l'investissement
 - Construire les cases de santé, école et forages pour eau potable.

STUDI Pdt coop Kanni I Sépateurs Pdt coop Kanni 2 DIRECTORAH S&P Prefecture

[Signatures]

Projet de réhabilitation du périmètre de Kenni par MCC Consultation Publique associée des villages de 17

le 01/11/2017 à

Dans le cadre de la réhabilitation du périmètre de Kenni financé par le gouvernement Américain à travers MCC au gouvernement Nigérien, une rencontre a été tenue à l'ancienne base de la RAZEL.

Cette rencontre est relative à l'engagement des parties prenantes du projet. Elle a également un caractère environnemental, social et Genre.

La rencontre est présidée par le chef de village de Bazarka Monsieur Chebou Madoukarimou en présence du chef de village de Massalato M. Ibrou Issoufou et des notables des deux villages et le Président Copérative Kenni II.

Les thèmes de cette rencontre sont essentiellement sur :

- le choix porté par le périmètre de Kenni
- L'acceptabilité du projet de réhabilitation du périmètre de Kenni par les populations
- L'engagement de toutes les parties prenantes (Coopératives, GMP, associations de jeunes et de femmes et les AVEI)
- L'adoption de la démarche Inclusive et Participative initiée par le projet durant tout le processus

A l'issue de cette rencontre, plusieurs questions ont posées et des réponses ont apportées concernant les avis, les craintes, les inquiétudes et les attentes.

Il ressort également que tout le monde est impatient de voir le démarrage des travaux le plus vite possible.

Observations

L'assemblée réunissant les villages de Massalata et Dagarke¹⁸ a exprimé tous les soucis, craintes et attentes par rapport au projet relatives au manque d'eau, au manque de matériels UCA, problème de commercialisation, utilisation des pesticides et la carence de la qualité, ainsi que le manque d'infrastructures sociales de base.

- Pour tous ces problèmes, les participants ont formulé leurs attentes :
- Un bon aménagement du périmètre avec une bonne canalisation
 - Disponibilité et permanence de l'eau à toutes les saisons
 - Aménagement des pistes de production et magasins de stock
 - Faire une unité de transformation des produits céréaliers (le sagho, maïs)
 - Renforcement de capacité des producteurs par l'utilisation de produits
 - Recrutement de leurs enfants dans les travaux du projet
 - Appui des femmes dans leurs activités de génération de revenus
 - Construction des infrastructures sociales de base dans les villages (école, case de santé)
 - Raccordement des villages au réseau électrique
 - Appui pour la protection du périmètre contre la dégradation animale
 - Facilitation chez les fournisseurs pour des produits agricole de qualité et des semences améliorées et UCA.
- Signatures

Studi Chef de village de Dagarke Chef de village de Massalata Pdt Coopération Komi II


Oumarou Abdoulkarim


Sahabi Salifou


Nourou Samane

Projet de réhabilitation du Périmètre de Konni par MCC

Consultation Publique avec les quartiers de Birni N'Kandzi Fada - Rini - Tagazia - Matankarawa et Rounji

~~Le~~ 02/11/2017 à 10h30mn

Dans le cadre de la réhabilitation du périmètre de Konni financé par le Gouvernement Américain à travers MCC au Gouvernement Nigérien, une rencontre s'est tenue dans la commune de Birni N'Kandzi à l'initiative de la cour du chef de Canton réunissant les populations des quartiers de Fada, Rini, Tagazia, Matankarawa et Rounji.

Cette rencontre est relative à l'engagement des parties prenantes du projet. Elle a également un caractère environnemental et social / Genre.

La rencontre est présidée par le ^{Représentant du} chef de Canton Monsieur Ansoumane Zoubeyron en ~~sa~~ présence des chefs de quartier et des notables de Konni.

- Les thèmes de cette rencontre portent essentiellement sur :
- Le choix porté par le périmètre de Konni
 - L'acceptabilité du projet de réhabilitation du périmètre de Konni par les populations
 - L'engagement de toutes les parties prenantes (coopératives, GMP, associations de jeunes et de femmes et les AUEI)
 - L'adoption de la démarche Inclusive et Participative initiée par le projet durant tout le processus.

A l'issue de cette rencontre, plusieurs questions ont été posées et des réponses ont été apportées concernant les craintes, inquiétudes et les attentes des uns et des autres. Il ressort également que tout le monde est impatient de voir les travaux démarrer. Il y a possibilité.

Observations

Les participants de l'assemblée des quartiers ont émis leur 22
 points, craintes et attentes par rapport à la réhabilitation de
 jumele de Kani relatif à la commercialisation, au manque
 d'eau, du bon aménagement avec formation et de la
 une partie de la 2^e phase et d'autres aspects des infrastructures
 les attentes et craintes

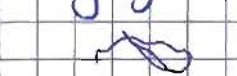
- Disponibilité de l'eau et réhabilitation totale du jumele
- Une transformation des produits agricoles.
- La commercialisation des produits et facilitation avec les fournisseurs.
- Protection pour la circulation des personnes
- Besoin de la police de l'entretien du jumele par
 l'habitat ou les déchets d'ordures
- Possibilité de planter des arbres fruitiers autour du jumele.
- Craintes de l'augmentation des redevances
- les problèmes de vandalisme au ex digne de protection et de
 l'habitat ou les déchets d'ordures
- Préférence de l'utilisation des champs trapézoïdaux à jumele 2
 avec une prise directe avec dallot à la face de jumele
 inverse.
- Appui des femmes pour le développement de l'artisanat et de l'AGR.
 (homme et capin)
- les cultures attelées et le suivi de jumele.
- Dotations des salaires pour réduire le coût de jumele
- L'aménagement de la ville de Kani et Passage
- Recrutement des jeunes de la localité pour la main d'œuvre locale
- Faire des stages de sœurs au niveau de la ville de Kani
- Avec la réhabilitation, revoir les méthodes de gestion et d'encadrement
 du jumele avec de nouveaux textes.
- Salaires des ouvriers, au gris et pesticides de qualité.

Signatures

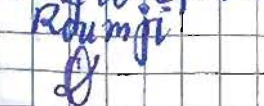
STUDI
 Fada

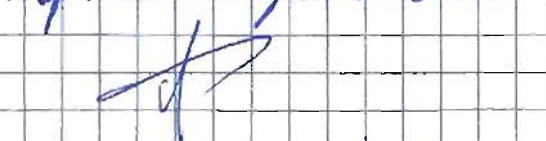

chef de quartier
 Fada


chef de quartier
 Kim


chef de quartier
 Tagaria


chef de quartier
 Matankaroma


chef de quartier
 Roumji


Représentant chef de Canton


Projet de réhabilitation du Périmètre de Kenni par MCC Consultation Publique avec les habitants de Birni N'Késsi

Sabongari - Mounwadata 1 - Mounwadata 2 - Mahemoua

le 02/11/2017 à 16h30mn

Dans le cadre de la réhabilitation du périmètre de Kenni financé par le Gouvernement Américain à travers MCC au Gouvernement Nigérien, une rencontre s'est tenue dans la Commune de Birni N'Késsi à l'initiative de la Cour du chef de Canton réunissant les populations des quartiers de Sabongari - Mounwadata 1 - Mounwadata 2 et Mahemoua.

Cette rencontre est relative à l'engagement des Parties Prenantes du projet. Elle a également un caractère communautaire, Social et Genre.

La rencontre est présidée par Monsieur Ibro Sangladima Prêtre du chef de Canton en présence des chefs de quartiers et des notables de Kenni.

Les thèmes de cette rencontre portent essentiellement sur :

- Le choix porté au périmètre de Kenni
- L'acceptabilité du projet de réhabilitation du périmètre de Kenni par les populations
- L'engagement de toutes les parties prenantes (Coopératives, GMP, associations de jeunes et de femmes, les AUEF) -
- L'adoption de la démarche Inclusive et Participative initiée par le projet durant tout le processus

A l'issue de cette rencontre, plusieurs questions ont posées et des réponses ont apportées concernant le projet, les craintes et les attentes de uns et des autres. Il ressort également que tout le monde est impatient de voir le démarrage des travaux le plus vite possible.

- Avoir suffisamment d'eau après réhabilitation
 - Problèmes de débordement et de commercialisation
 - Problème de divagation des animaux
 - Préférer les canaux tropézoïdaux et pas d'arroseurs mais des tuyaux en PVC à partir des canaux tertiaires
 - le problème de flouage de certaines parcelles qui ne reçoivent pas d'eau
 - Engagement de la main d'œuvre locale pendant le travaux
 - Rendre un quart de parcelles pour les femmes et les jeunes
 - Mettre des unités de transformation de céréales et produit maraîchers
- D'autres suggestions / Propositions forage dans le périmètre et curage des canaux.
- Proposition de mettre des pistes de descente à l'intérieur du périmètre
 - Acquisition des unités de cultures attelées pour les exploitants à travers les coopératives.
 - Vandalisme des femmes impactant les digues de protection sans de usages journaliers

Signatures

STUDI

chef de quartier
Sabongari

chef de quartier
Mankwadata 1

chef de quartier
Mankwadata 2

chef de quartier
Malamouca









Requiescent du chef de Canton



LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible : les exploitants des 2 Tcheressa Dangu et Gouné

Village/Quartier de Tchicra Dangu Date 24/10/2017 Heure 16h30mn

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Abdou Kake		M.	chef village	96432856	
2	Adamou Abdou		M.	Président K. 1	96326694	
3	Hamane nahamida		M.	S.G. K. 1	96942396	
4	Issa Hamane		M.	Tchicra G. Repre chef village	96637186	
5	Ibro nahamada		M.	Tresorier Gnp15	-	
6	Miko Salao		M.	h. 1 membre Gnp1	-	
7	Ibro Ibrahim		M.	membre Gnp9k	-	
8	Abdou Sanku		M.	Tresorier h. 1	91447118	
9	Habibou Bawa		M.	Tapani membre Gnp11	96847805	
10	Nahanya nahantou		M.	Tapani membre Gnp11	96099653	
11	Emmanuel Abdo		M.	T.G. membre Gnp3	-	
12	Adamou Issifou		M.	T.G. membre Gnp3	-	
13	Phaibou Garba		M.	membre Gnp3	92940917	
14	Hamane Salifou		M.	T.H. membre Gnp4	-	
15	Nayoussa Doucou		M.	T.G. membre Gnp3	-	
16	Souley Moussa		M.	T.G. membre Gnp15	-	
17	Houssa Noubou		M.	Gnp2 T.G. membre Gnp1	91420555	
18	Houssa Bako		M.	T.H. membre Gnp5	-	
19	Goumarou Issifou		M.	T.G. membre Gnp1	-	
20	Ali Boubacar		M.	T.G. membre Gnp2	97834459	

21	Abou Souley	H.	T.H. membre Gnp9	88112093	
22	Salifu Chaibou	VI.	T.G. membre Gnp1		
23	Oumarou Karimou	H.	T.G. membre Gnp3		
24	Souley Karimou	H.	membre Gnp2	96355172	
25	Adamou Yamane	H.	T.M. président Gnp5.		
26	Souley Chaibou	H.	T.G. membre Gnp2	96074545	
27	Abdou Adamou	H.	T.G. président Gnp1		
28	Adamou Nahantou	H.	T.G. membre Gnp4		
29	Adamou Hounane	H.	T.H. membre Gnp9	-	
30	Chaibou Alou	H.	T.G. membre Gnp2	97230618	
31	Yahaya Ibro	H.	T.H. membre Gnp15		
32	Ibro Harouna	H.	T.H. membre Gnp9	99840421	
33	Haimane Alassane	H.	T.H. membre Gnp4	-	
34	Houmouni Sander	H.	T.H. membre Gnp3	-	
35	Assoumane Sander	H.	membre Gnp3		
36	Ibro Boubacar	H.	T.G. président Gnp3		
37	Assoumane Alio	H.	T.H. membre Gnp5	92589255	
38	Issifou Amadou	H.	T.H. membre Gnp5	94590238	
39	Ojibo Sami	H.	T.H. membre Gnp2	-	
40	Issa Garba	H.	T.H. membre Gnp9		
41	Garba Danladi	H.	T.H. membre Gnp9	-	
42	Argika Amadou	H.	T.H. membre Gnp4		
43	Houssa Assoumane	H.	membre Gnp1	99761012	
44	Nayoussa Bako	H.	membre Gnp1	92594597	
45					

46	Elia Tanko	M.	Grp 9		28
47	Yahaya Baku	M.	Grp 5		3
48	Alto Katouno	M.	membr Grp 5	-	2
49	Adamou Sahab	M.	membr Grp 4		X
50	Abdou remane	M.	membr Grp 5	91284531	2
51	Abdou Ibrahim	M.	membr Grp 2	90448162	4
52	Souley Ali	M.	membr Grp 1	93960152	4
53	Idriss Assouman	M.	membr Grp 1	91361643	2
54	Ali Djade	M.	membr Grp 4		4
55	Yacouba Abden	M.	membr Grp 1	97185794	4
56	Ibro Sanda	M.	membr Grp 9		4
57	Abdou Lado	M.	membr Grp 1		4
58	Abdou Tanko	M.	membr Grp 9	92467104	4
59	Assoumano yahaya	M.	membr Grp 4		4
60	Ibro Abdouousse	M.	membr Grp 5		4

Pour STUDI

Pour l'Assemblée Villageoise

Pour UNOPS

LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible : les exploitants de villages de Tchereza Nangou et Goucou

Village/Quartier de Tchereza Nangou Date : 27/10/2018 Heure : 16h30

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Houssou Naman		M.	T.H membre Gnp5	91350956	Ø
2	Salifou Yacoubou		M.	T.G SG. Gnp 15	96912573	Ø
3	Abou Inoussa		M.	T.H président Gnp9	98308451	u
4	Barba Salifou		M.	T.H membre Gnp4	-	f
5	Harouna Djibo		M.	T.H membre Gnp5	-	h
6	Namane Amadou		M.	T.H membre Gnp4	-	h
7	Abdou Ibro		M.	T.H membre Gnp4	-	Ø
8	Amadou Nhamach		M.	T.H Griot	95660710	R
9	Issa Adamou		M.	T.H Griot	96548676	f
10	Halidou Barba		M.	T.G membre Gnp2	-	h
11	Ibro Hassane		M.	T.H membre Gnp9	-	Ø
12	Abdoulaye Issa		M.	T.H membre Gnp5	-	h
13	Bako Nhamadou		M.	T.H membre Gnp4	-	h
14	Adamou Yallo		M.	T.G membre Gnp1	-	h
15	Harouna Nouna		M.	T.H membre Gnp2	96223918	h
16	Boubacar Iler		M.	T.H membre Gnp5	92466423	h
17	Adamou Hassane		M.	T.H membre Gnp4	-	u
18	Adama Abdou		F	T.G membre Gnp1	-	h
19	Abou Goumami		F	T.G membre Gnp1	-	h
20	Houssou Abdou		F	T.G	-	h

21	Aminatou Garba	F	T.G.		- e)
22	Hassana Oumar	F	T.G.		✓
23	Lantou Alio	F	T.H.		✓
24	Haoua Tamar	F	T.H.		✓
25	Salamou Hassan	F	T.H.		✓
26	Rahamou Oumar	F	T.G.		✓
27	Hadiza Abdou	F	T.G.		✓
28	Hainie Amadou	F	T.G.		✓
29	Halima Assoumane	F	T.G.		✓
30	Salamou sah-fa	F	T.G.		✓
31	Haoua Chaïben	F	T.G.		✓
32	Harmouna Adam	F	T.G.		✓
33	Zera Issa	F	T.G.	97201725	✓
34	Halima Eller	F	T.G.		✓
35	Ishahara Assouma	F	T.G.		✓
36	Zali Assouman	F	T.G.		✓
37	Aï Abdou	F	T.G.		✓
38	Hajo Boube	F	T.G.		✓
39	Oumareh Gouss	M	T.H. membre Gnp4	968361101	✓
40	Abdoul zaghen Issa	M	membre Gnp5		✓
41	Hahamaden Goussa	M	membre Gnp2		✓
42	Harouna Issa	M	membre Gnp5	96964248	✓
43	Yacoubé Issa	M	membre Gnp2	9861105	✓
44	Issa Hassane	M	Membre Gnp9	88820309	✓
45					

46	Amadou Naallai			monb- G17PT	9/3697K	#
47						
48						
49						
50						
51						
52						
53						
54						
55						
56						
57						
58						
59						
60						

Pour STUDI

Pour l'Assemblée Villageoise

Pour UNOPS



LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible : Enfants

Village/Quartier de : Talami.... Date : 28 / 10 / 2017 Heure : 16h00

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Sadi Naysa		M	chef de village	8942062	+
2	Adama Abou			Président URS	96326694	+
3	Adamou yahaya		M	Président GMP	96073724	A
4	Salifou Oumara		M	Membre	-	+
5	Souley Djibo		M	Membre	-	+
6	yahaya Ibrahim		M	Membre	-	+
7	Bassirou Mahammedou		M	Membre	99126022	99126022
8	Amadou Bako		M	Membre	-	+
9	Djibo meunmeni		M	Membre	-	+
10	mamane meunmeni		M	Membre	-	+
11	Mahanga nabantchi		M	Membre	-	+
12	Mabazogou Moumouni		M	Membre	-	+
13	Sala Kamaye		M	Membre	-	+
14	Hamidin Ibrahim		M	Membre	-	+
15	bako Mahantchi		M	Membre	-	+
16	Moussa Souley		M	Membre	-	+
17	Adama Souley		M	Membre	-	+
18	Halidou Alidou		M	Membre	-	+
19	Souley Tanko		M	Membre	-	+
20	Alidou Kaka		M	Membre	-	+

21	Gasla Bahanga	M	Member	-	
22	Alidou Adamou	M	Member	-	W
23	Ibrahim Alidou	M	Member	-	W 2
24	Oumarou Djibo	M	Member	-	2
25	Ibra Alidou	M	Member	-	CL
26	Yakouba Bako	M	Member	9750568	12
27	Souley Baharan	M	Member	99529839	Se
28	Abba Bawa	M	Member	-	Se
29	Soufjanou Momar	M	Member	-	Se
30	Yakouza Souley	M	Member	98423758	Se
31	Moussa Issa	M	Member	9837605	Se
32	Hamza Adamou	M	Member	85663243	Se
33	Issoufou Baharan	M	Member	96980532	Se
34	Habibou Bawa	M	Member	96847805	Se
35	Moassa Hamidine	M	Member	-	Se
36	Dani Oumarou	M	Member	88824175	Se
37	Issoufou Adamou	M	Member	-	1
38	Sa'adou Momar	M	Member	-	X
39	Sinadji Chailou	M	Member	95008483	Se
40	Djamilou Alidou	M	Member	-	1
41	Manane Bako	M	Member	-	1
42	Kabirou Momar	M	Member	-	W
43	Sani Yahaya	M	Member	-	+
44	Kassimou Momar	M	Member	99463371	ME
45	Chailou T. Momar	M	Member	-	W

46	Ladi Mahantchi	f	Member	-	✓
47	Tsahara naman	f	Member	-	✓
48	chekou iloro	f	Member	-	✓
49	Hadja Ayankou	f	Member	-	✓
50	dabo Salah	f	Member	-	✓
51	Ladi Sarki	f	Member	-	✓
52	Hadja Djadi	f	Member	-	✓
53	fatima ladan	f	Member	-	✓
54	Maryama Souley	f	Member	-	✓
55	Ai Komao	f	Member	-	✓
56	Maryama issa	f	Member	-	✓
57	Lantou souley	f	Member	-	✓
58	Zara Djadi	f	Member	-	✓
59	igue Abdou	f	Member	-	✓
60	Houri Komao	f	Member	-	✓

Pour STUDI

Bouli
f

Pour l'Assemblée Villageoise

le chef de village.
f

Pour UNOPS

f

LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible : *Enfants*

Village/Quartier de *Talawa*..... Date *28/10/2017* Heure : *16h05*

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	<i>Salah Djibo</i>		<i>M</i>	<i>Membre</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
2	<i>Issoufou bako</i>		<i>M</i>	<i>Membre</i>	<i>98602204</i>	<i>—</i>
3	<i>Abouhou Mamane</i>		<i>M</i>	<i>Membre</i>	<i>—</i>	<i>✓</i>
4	<i>Zahinon Djibo</i>		<i>M</i>	<i>Membre</i>	<i>—</i>	<i>✓</i>
5	<i>Kabirou Alidou</i>		<i>M</i>	<i>Membre</i>	<i>—</i>	<i>✓</i>
6	<i>Issa Oumaren</i>		<i>M</i>	<i>Membre</i>	<i>—</i>	<i>✓</i>
7	<i>Alio Ibrahim</i>		<i>M</i>	<i>Membre</i>	<i>—</i>	<i>✓</i>
8	<i>Moudazir Alidou</i>		<i>M</i>	<i>Membre</i>	<i>—</i>	<i>✓</i>
9	<i>Amadou Alidou</i>		<i>M</i>	<i>Membre</i>	<i>—</i>	<i>✓</i>
10	<i>Raguiou Harouna</i>		<i>M</i>	<i>Membre</i>	<i>—</i>	<i>✓</i>
11	<i>Abouliacou bako</i>		<i>M</i>	<i>Membre</i>	<i>—</i>	<i>✓</i>
12	<i>Moussa Amadou</i>		<i>M</i>	<i>Membre</i>	<i>—</i>	<i>✓</i>
13	<i>Lacouali ila</i>		<i>M</i>	<i>Membre</i>	<i>—</i>	<i>✓</i>
14	<i>Maïssa nchantchi</i>		<i>M</i>	<i>Membre</i>	<i>—</i>	<i>✓</i>
15	<i>Alio ila</i>		<i>M</i>	<i>Membre</i>	<i>—</i>	<i>✓</i>
16						
17						
18						
19						
20						

STUDI
Ani 11
[Signature]

le chef de village
[Signature]

UNOPS
[Signature]

LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible : Fédération des jeunes de Konni

Village/Quartier de... Konni..... Date 28./10/2017 Heure : 9h30mn

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Abdoul Razak Salifou	37	M	Chauffeur	96 58 41 98	
2	Zeinabou Abou	29	F	élève	99 89 12 70	
3	Hamza Carbon	30	M	Commerçant	97 03 29 83	
4	Ali Garba	39	M	Enseignant	96 61 15 78	Juy
5	Hadiza Issa	30	F	Menagère	97 55 20 97	
6	Souweba Abou	29	F	Menagère	96 70 90 01	
7	Oumarou Dan Tara	29	M	M Logisticien	96 98 43 68	
8	Haroun Garba	28	F	élève	99 14 68 67	
9	Raf RAHMA MOUSSA	28	F	élève	96 66 68 04	
10	Abdoulhamane Moumame	23	M	élève	99 52 52 70	
11	Abdoulhamane Moumame	30	M	Apprenti Cuisinier	99 55 84 85	
12	Mahamadou Adirou	25	M	Elève	89 16 53 89	
13	Abdoulhamane	29ans	M	Enseignant	97 30 45 90	
14	Sinagi	29ans	M	COMMERÇANT	98 62 70 12	
15	Bassirou Abou	37	M	TAXI Moto	96 42 37 13	
16	Mamane deou	34	M	Commerçant	96 31 29 50	
17	Oumarou yahya	34	M	Commerçant	99 04 06 55	
18	Aboubakar mamane	26	M	Taxi Moto	98 46 96 43	
19	Moustapha Ibrahim	20	M	Cultivateur		
20	Oumarou Abou	39	M	Commerçant	98 48 02 25	

21	Oumarou Bourima	42	M	Cultivateur	96939571	11/11
22	Soumaila Dan Malli	36	M	Cultivateur	97770900	11/11
23	Rabi Maman	39	F	Menagère	97004800	11/11
24	Maissa Bouracou	37	M	Commerçant	96238555	11/11
25	Ousmane Mamane	34	M	Receveur	9646073	11/11
26	Garba Zakari	39	M	Tailleur	99871734	11/11
27	Mohammedou Kabirou	23	M	etudes	97408028	11/11
28	Omar Abdou Djadi	23	M	élève	96915910	11/11
29	Toussaint Garba	31	M	élève	89148797	11/11
30	Oumarou Garba	37	M	enseignant	96200784	11/11
31	Ousmane Zakari	37	M	Commerçant	96273352	11/11
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						
41						
42						
43						
44						
45						

LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible : Populations et Producteurs

Village/Quartier de Soukiki..... Date 20.10.2017 Heure : 16h30

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Mammanou Ibrahim		M	Membre		CS
2	Yahouya Abdou		M	Membre		CS
3	Nazirou Samissi		M	Membre		CS
4	Iaminou Abdou		M	Membre		CS
5	Ali Momane		M	Membre		CS
6	Noura Abdou		M	Membre		CS
7	Bassirou Soudou		M	Membre		CS
8	Samirou Amine		M	Membre		CS
9	Samissi Soumaila		M	Membre		CS
10	Soudou Harouna		M	Membre		SAIA
11	Hamidou Nahantchi		M	Membre		H
12	Kabirou Amadou		M	Membre		CS
13	Yacoubou Moussa		M	Membre		CS
14	Adamou Djimou		M	Membre		CS
15	Badamassi Abdou		M	Membre	99246604	CS
16	Abdou Hachimou		M	Membre		7
17	Samissi Sahabi		M	Membre	85 51 14 58	CS
18	Dahirou Nahantchi		M	Membre	89 63 97 94	F
19	Bassirou illa		M	Membre		CS
20	Arzika Hachimou		M	Membre		CS

21	Abdoul Razak Ibra	M	Membre		
22	Badamassi ASSoumane	M	Membre		
23	Abdoumajid Abdou	M	Membre		
24	Alwali Iliya	M	Membre		
25	Abdou Alio	M	Membre		
26	Atto Doune	M	Membre		
27	Yahouza Abdou	M	Membre		
28	Rachide Abdou	M	Membre		
29	Chafou Atto	M	Membre		
30	Nassirou Abdourahmane	M	Membre		
31	Moubarak Tsalha	M	Membre		
32	Chafou Oumarou	M	Membre		
33	Souley Garba	M	Membre		
34	Chafou Alio	M	Membre		
35	Abdou Gado	M	Membre		
36	Rachide Ibrahim	M	Membre		
37	Zoumanou Iliya	M	Membre		
38	Moubarak Tchibou	M	Membre		
39	Djafarou ASSoumane	M	Membre		
40	Lamine Maman	M	Membre		
41	Habssou Issaka	F	Membre		
42	Digi Abdou	F	Membre		
43	Halva Garba	F	Membre		
44	Fatchima Souley	F	Membre		
45					

46	Aicha Djimareu	F	Membre		□
47	Zaleha Rouibou	F	Membre		◐
48	Zara Ibrahim	F	Membre		◑
49	Igée Djibo	F	Membre		5
50	Halima Abdou	F	Membre		◐
51	Maria Abdou	F	Membre		cur
52	Sorodi Abdou	F	Membre		cur
53	Adamou Abdou	M	Membre		cur
54					
55					
56					
57					
58					
59					
60					

Pour STUDI

[Signature]

Pour l'Assemblée Villageoise

[Signature]

Pour UNOPS

[Signature]
2 thlibr

LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible : *Exploiteurs*

Village/Quartier de *Kinna Babodoh* Date : *29/10/17* Heure : *9h30*

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	<i>is carba</i> <i>Hamidou</i>		<i>M</i>	<i>chef de village</i>	<i>97 17 06 76</i>	<i>[Signature]</i>
2	<i>Ad am ou abdou</i>		<i>M</i>	<i>BH Coop Konni I</i>	<i>96 32 66 84</i>	<i>[Signature]</i>
3	<i>Ali o</i> <i>assoumane</i>		<i>M</i>	<i>exploiteur</i>	<i>92 99 29 57</i>	<i>[Signature]</i>
4	<i>Moussa Sauley</i>		<i>M</i>	<i>"</i>	<i>89 42 47 22</i>	<i>[Signature]</i>
5	<i>Carba Kamaye</i>		<i>M</i>	<i>"</i>	<i>-</i>	<i>[Signature]</i>
6	<i>Albassirou</i> <i>Halilou</i>		<i>M</i>	<i>"</i>	<i>-</i>	<i>[Signature]</i>
7	<i>Namirou</i> <i>alou</i>		<i>M</i>	<i>"</i>	<i>-</i>	<i>[Signature]</i>
8	<i>Samarata</i> <i>Sadi</i>		<i>M</i>	<i>"</i>	<i>-</i>	<i>[Signature]</i>
9	<i>Abdoullahi</i> <i>illo</i>		<i>M</i>	<i>"</i>	<i>-</i>	<i>[Signature]</i>
10	<i>Carba</i> <i>amadou</i>		<i>M</i>	<i>"</i>	<i>96 53 84 81</i>	<i>[Signature]</i>
11	<i>Mouhamadou</i> <i>Kamaye</i>		<i>M</i>	<i>"</i>	<i>-</i>	<i>[Signature]</i>
12	<i>Abdou</i> <i>amadou</i>		<i>M</i>	<i>"</i>	<i>92 12 48 38</i>	<i>[Signature]</i>
13	<i>Moustafa</i> <i>Issaka</i>		<i>M</i>	<i>"</i>	<i>-</i>	<i>[Signature]</i>
14	<i>Christou</i> <i>Mouhamadou</i>		<i>M</i>	<i>"</i>	<i>-</i>	<i>[Signature]</i>
15	<i>Issoufou</i> <i>mamane</i>		<i>M</i>	<i>"</i>	<i>-</i>	<i>[Signature]</i>
16	<i>Salifou</i> <i>Moussa</i>		<i>M</i>	<i>"</i>	<i>-</i>	<i>[Signature]</i>
17	<i>Koussa</i> <i>Hamidine</i>		<i>M</i>	<i>"</i>	<i>85 45 40 73</i>	<i>[Signature]</i>
18	<i>Sadane</i> <i>Mouhamadou</i>		<i>M</i>	<i>"</i>	<i>91 40 77 83</i>	<i>[Signature]</i>
19	<i>Hamza</i> <i>moussa</i>		<i>M</i>	<i>"</i>	<i>88 82 44 38</i>	<i>[Signature]</i>
20	<i>Alhan</i> <i>Kamaye</i>		<i>M</i>	<i>"</i>	<i>98 32 32 07</i>	<i>[Signature]</i>

21	Sami albasirou		M	"	-	S
22	Salouhou Kamayi		M	"	-	D
23	balla Harouna		M	"	-	bx
24	Awalon Salifou		M	"	97472794	A
25	bilga abdou		M	"	89158830	#
26	Sandou Hamidine		M	"	-	S
27	Abdou azizi Garba		M	"	-	H
28	Kalirou Abdou		M	"	-	S
29	chaouba Moussa		M	"	-	S
30	Saminou Moutari		M	"	-	S
31	Djamilou amadou		M	"	-	S
32	Salouhou Souley		f	"	-	2
33	Halima Mouhamadou		f	"	-	N
34	Hadi Indere		f	"	-	S
35	Zali maiko		f	"	-	S
36	Hadiza Garba		f	"	-	S
37	ai ichi		f	"	-	S
38	ige Saou		f	"	-	S
39	Zalifa ichi		f	"	-	S
40	Hadia miko		f	"	-	S
41	Hassia ibrahime		f	"	-	S
42	bahi Abou Amro		M	"	-	f
43	et restes de /	regroupe - (4)				f
44						
45						

STUDI

le chef de village

UNOPS

4

MP
J. Theobald

LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible : *Professionnels & Employés.*

Village/Quartier de... *Konni* Date : *28.10.2014* Heure : *12h00*

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Oumareu Amadou		Mascul	Salisc president	97.053097	nd
2	Amadou Halileu		Mascul		9	+
3	Abou Abolan		Max-		98.62.7986	✓
4	Ibso Noussa		Max-		98.566783	w
5	Zakariyaoudd		Max.		89.35.9699	PM
6	Toukaurouamina		Max.		96.65.0422	OB
7	Sami Stalhalou		Max-		99.000199	✓
8	Hami Sou Noussa		Max-		88.66.2002	AP
9	Abolan Danina		Max-		97.27.0758	✓
10	Ioli Noussa		Max.		97857358	✓
11	Rahian Abolan		Max-	chef de quartier	96.587959	Ray
12	Abolan Yahaya		Max-	president GMP		✓
13	Yahaya Harauna		Max-		96757066	✓
14	Bouba car Noussa		Max-			✓
15	El mamane Amadou		Max-			✓
16	Issaka Zabeiran		Max-		96.693836	✓
17	Moumoune Salifou		Max		89630026	✓
18	Mamane Salifou		Max-			✓
19	Berge Kamaya		Max-		96710616	✓
20	Abolan Iahi Madougou		Max-		98840992	✓

21	Mamane Na Ali	Max-			82
22	Dari Kowli	Max-			21
23	Chai'ban Bi Zo	Max-			88
24	Maman Ma'gou	Max-			89
25	Hamba garba	Max-	97032983		11/11
26	Samimou Hali'ou	Max-	98628828		80
27	Awaligarsa Maman	Max-	18.65.06.65		80
28	Hassan Bouba	Max-	99.6916.28		88
29	Yahouza Maman	Max-			81
30	Kabirou Abou	Max-			81
31	Moussa Maman	Max-	99.77.31.66		80
32	Rajikou Ioh	Max	98.57.48.57		80
33	Issia Almou	Max			max
34	Mou'gou Maman	Max-	98.38.20.99		81
35	Boubacaroumou	Max	9915.4920		80
36	Nafian Kassimou	Max			81
37	Bassimou Boubacar	Max	96.666267		81
38	Ioh' Momo	Max-	96.830013		80
39	Abou Aziz Nohomou	Max	85.467160		81
40	Zayamou Iohissa	Max	85.12.365		81
41	Mohamedou Kamsou	Max	9888.387		81
42	Abou / Kader Ibrahima	Max			81
43	Habibou Sauley	Max	98.456266		81
44	Habibou Ali	Fim-			81
45					

46	Habssou Abou	Fem-	99.818862	all
47	Rahamatu Ibro	Fem	98.150896	✓
48	Fatchima Mamane	Fem		✓
49	Maramou Mahomied	Fem	98.162008	✓
50	Fatchima Salihan	Fem		✓
51	Hadi BA Mougga	Fem	8840794	✓
52	Ai'cha Mougga	Fem		✓
53	Bi Bata Soumama	Fem	97.962620	✓
54	Zalifa Adouman	Fem		✓
55	Habibou Salifou	Fem		✓
56	Marama Mohamed	Fem		✓
57	Roumana Zakari	Fem		✓
58	Rakiya Yahaya	Fem	98.09.65.97	✓
59	Oumou Poursa	Fem		✓
60	Abou Garba	Fem		✓

Pour STUDI

✓

Pour l'Assemblée Villageoise

✓

Représentant
Hamza
Garba

Pour UNOPS

✓
9. Malibou

LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible : Populations et Producteurs

Village/Quartier de Boulki..... Date 22.10.2017 Heure : 16h45

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Samaïla Zanga		M	chef de village		
2	Ibrahim dambidi		M	GMP 10	96944476	
3	maouga Ibrahim		M	Membre	92111510	9
4	Souley Salissou		M	Membre		
5	Abdou daouré		M	Membre		
6	Samaïla Djibo		M	Membre		
7	Garba Ibrahim		M	Membre		+
8	Assoumane		M	Membre		
9	Daouré idli		M	Membre		
10	Abdou Tchamago		M	Membre		
11	Dani Ina		M	Membre		E
12	Halidou Djibo		M	Membre		
13	Amadou Assoumane		M	Membre		5
14	Salifou Nahantchi		M	Membre		
15	Alio Ina		M	Membre		
16	Abdoumauni Abdo		M	Membre		E
17	Mamane Dantallou		M	Membre		
18	Abdou Oumarou		M	Membre		
19	Dantallou Tchikou		M	Membre		
20	Issoufou Ina		M	Membre		

21	Ibrahim Dambadi	M	Membre		
22	Awali Abdou	M	Membre		
23	Ali Abdou	M	Membre	98142356	
24	Tsalhatlachimeu	M	Membre	97320494	
25	Amadou Soufou	M	Membre		
26	Salissou inouso	M	Membre	99987196	
27	Saminou Ibrahim	M	Membre		
28	Idi Douré	M	Membre		
29	Saidou ISSA	M	Membre		
30	Tassiou Mouso	M	Membre		
31	Abdurahane Hassan	M	Membre		
32	Sani Moumami	M	Membre		
33	Maintari Souley	M	Membre		
34	Abdou Dantaleu	M	Membre	8966659	
35	Yakouba Ibrahim	M	Membre	89151042	
36	Tsalha Ibrahim	M	Membre		
37	Yahya illa	M	Membre		
38	Amadou Nomane	M	Membre		
39	Zayaneu Abdou	M	Membre		
40	Izyne Abdou	M	Membre	84194490	
41	Yacoubou ABoumane	M	Membre		
42	Sabirou Abdou	M	Membre		
43	Anasse Maazou	M	Membre		
44	Lamineu Issoufou	M	Membre		
45					

46	Soulemane Ibrahim	M	Membre		7
47	Kassimou ISSoufou	M	Membre	98623433	2
48	Kassimou Garba	M	Membre		2
49	Awali Ibrahim	M	Membre		so
50	Chamssou Hachimou	M	Membre		Shouf
51	Charibu Saadou	M	Membre		400
52	Manssouou Ibrahim	M	Membre		5
53	Moutala Soumaila	M	Membre		5
54	Achirou Soumaila	M	Membre		5
55	Zakari Halidou	M	Membre		5
56	Zayamou ISSoufou	M	Membre		8
57	Moubarak Garba	M	Membre		5
58	Abdou AZIZ Abdou	M	Membre		5
59	Haroun Daoué	M	Membre		5
60	Soulimou ISSA	M	Membre		5

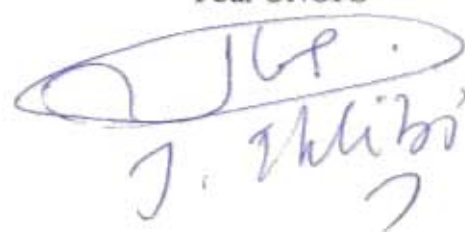
Pour STUDI



Pour l'Assemblée Villageoise



Pour UNOPS


J. Khilbi

LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible : Population et Égyptien

Village/Quartier de : Kaniya Date : 29/10/2019 Heure : 12h00

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Isati Amadou		Fem			✓
2	Ai Saïdou		Fem			✓
3	Fatchima Sumareu		Fem			✓
4	Djanika Salifou		Fem			✓
5	Hadiza Noman		Fem			✓
6	Assoumono Zaya		Max			✓
7	Issoufou Abdou		Max		99.26.57.06	✓
8	Ni Bey/Hamza		Max		96.19.7558	✓
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						

STUAR
f

le chef de village
Représentant
Hamza
Garba

UNOPS
M. M. M.

③ Gidan Borekin

LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible :

Village/Quartier de: Gidan Gadia Date : 30.10.2017 Heure : 16h

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Moussa Maman	55	—	1	98086133	~
2	Issa Hiko	75		2		✓
3	Chai'ou Ider	64		1		M
4	Assouman Bouda	74		1	97359225	✓
5	Boussou Saka	60		1		X
6	El Haji Atto	58		1		//
7	Atto Maman	40		2		↑
8	Maman Salao	53		1		→
9	Maman Bouda	61		1	97359225	6
10	Jou Atto	44		1		3
11	Gado Amadou	62		1		X
12	Maman Bouda	70		1		0
13	Amadou Dan	70		1		✓
14	Katoune Gado	60		2		50
15	Saadoa bahar	57		4		4
16	Hab'ou Boka	75		1		//
17	Hassan Saley	40		1		2
18	Danladi Beida	72		2		5
19	Moussa Maman	55		6		✓
20	Hab'ou Saley	40		2		2

21	Amadou Banga	63	2	-
22	Zakari Asman	35	2	-
23	Ila dan Ladi	45	4	1
24	Ibrahima Soubacan	49	1	✓
25	Zakari dan Ladi	35	4	8
26	Sankoussi, Bladi	30	4	✕
27	Eden Amadou	49	6	ge
28	Moussa Soubacan	35	6	1/✓
29	Halima Soubacan	32	6	4
30	Atta Soubacan	30	6	0
31	Ali Salifu	36	6	11
32	Issa Naman	27	6	✓
33	Amadou Sala	37	6	4
34	Sala Sala	65	6	8W
35	Amadou Oummo	38	1	U
36	Mohamed ^{muah} Ibra	23	1	11-
37	Mohamed Sani	23	2	5
38	Issa dan Tallon	32	1	5
39	Naman Gada	50	4	6
40	Moukhou Mjahid	35	4	46
41	Mouali Issa	30	4	1
42	Hamidine Sani	61	1	HO
43	Salifu Boka	75	2	ad
44	Ila Hamidine	30	1	re
45				

46	Daouda Ila	38	1	+
47	Aminou Ila	36	7	X
48	Koussa Ibrahimi	51	1	P
49	Souley Talon	52	1	^
50	Aminou Souley	25	6	A
51	Moua Souley	22	6	+
52	Tsoula Talon	40	1	↓
53	Zayya Issa	22	3	8
54	Samoussi-Souley	22	1	9
55	Tsissa Oumar	40	2	A
56	Yook Issa	40	4	+
57	Abou Issa	38	2	C
58	Ilia Issa	26	2	X
59	Yahaya Issa	24	6	M
60	Mai Moua Moua	34	8	X

Pour STUDI

Pour l'Assemblée Villageoise

Pour UNOPS

[Signature]
J. Thibaut

LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible : Assemblée - Population des 3 villages

Village/Quartier de..... Date : 30/12/17 Heure :.....

Nou Boro
Guidou Godio
Dibson

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Idi Bacha					
2	ISSA abelou					
3	ISSIFOU					
4	Salifou					
5	amadou					
6	abdou					
7	halilou					
8	adama					
9	ousoum					
10	abelou					
11	chadibou					
12	maman					
13	meimema					
14	meimema					
15	ISSIFOU					
16	ISSIFOU					
17	Hamidou					
18	aminou					
19	aminou					
20	Sahabi					

Sahabi ISSA

21	harouna	argita		
22	issifou	mamam		
23	Garba	oumarou		
24	labari	maman		
25	maïgou	maman		
26	argita	maman		
27	mamam	Djibo		
28	oumarou	Djibo		
29	zali	soulé		
30	Salama	maman		
31	abdou salifou	maman		
32	Samaïla	maman		
33	Issifou	amadou		
34	Issifou	Salifou		
35	El Hagi moussa	Djibo		
36	Papirou	moussa		
37	Harouna	Garba		
38	mamam	Garba		
39	houzou	Ternite		
40	chaïbou	Ternite		
41	Salifou	amadou		
42	Salifou	oumarou		
43	moutari	Salifou		
44	amadou	afé		
45				

46	mammar	adamou		
47	boubakkar	adamou		
48	maman	Djibo		
49	Moussa	Djibo		
50	ladi	Djibo		
51	boubakkar	Djibo		
52	Tasiou	Djibo		
53	Ibro	Maïbou		
54	Moussa	amadou		
55	Ibro	moussa		
56	Zouzeirou	moussa		
57	abdou saboun	Moussa		
58	Inoussa	Moussa		
59	Ibrahim	Carla		
60				

Pour STUDI

Pour l'Assemblée Villageoise

Pour UNOPS

[Handwritten signature]
[Handwritten signature]
[Handwritten signature]

Diourou

LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible :

Village/Quartier de..... Date : 30/12/2019 Heure : 16h

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	ITPA Moumoun			GMP. 10		ce
2	Safiyana Moumoun			GMP. 9		ce
3	Roufaye Abdou			GMP. 10		2
4	Aminou Abdou			GMP. 10		2
5	Chafin Aingo			GMP. 9		2
6	Mamane Kabilou			GMP. 9		—
7	ITPA Moumoun			GMP. 8		—
8	Garba Abdou			GMP. 5		—
9	Takour Moumoun			GMP. 10		2
10	Mahamane Raji Garba			GMP. 9		—
11	Mamane Abdou Chépo			GMP. 10		2
12	Gumou Issou			GMP. 9		2
13	Bayouba Garba			GMP. 9		2
14	Abdou ITPA			GMP. 7		2
15	Mamane Ibrahim			GMP. 9		2
16	Abdou Rajou Assoum			GMP. 10		2
17	Maman Moukoko Salidou			GMP. 10		2
18	Sani Salifou			GMP. 9		2
19	ITPA Nabilou			GMP. 2		2
20	Issoufou Garba			GMP. 10		2

21	Abdou Garba	CNP. 3	7
22	Amadou Akon	CNP. 12	
23	Bakidou Garba	CNP. 3	
24	Sahali Ibra	CNP. 3	-
25	Ibrahim Hamane	CNP. 9	6
26	Ibrahe Hamidine	CNP. 9	5
27	Nourari Hamidine	CNP. 10	2
28	Ibrahe Hamane	CNP. 3	2
29	Ladan Hassane		4
30	Hi Hamane	CNP. 10	3
31	Abdou Djibo Malane	CNP. 9	2
32	Idi Zoube	CNP. 10	1
33	Mahamou Assoumou	CNP. 10	2
34	Taer Bala	CNP. 9	2
35	Bassirou Zoube	CNP. 2	1
36	Malane Boubakar	CNP. 10	1
37	Abdou Ramathe Guma	CNP. 15	-
38	Issa Gumarou	CNP. 4	2
39	Salifou Gue		2
40	Yahaya Alasane	CNP. 9	2
41	Nagane Alasane	CNP. 8	5
42	Assoumane Ngallo	CNP. 9	2
43	Hamane Salifou Attahirou	CNP. 3	1
44	Hamidou Boudane	CNP. 10	1
45			-

46	Tsoufou Barnigi	GMP. 02	2
47	Sakali Hachimou	GMP 3.	2
48	Assoumane Illo	GMP 3.	2
49	Razoukou Sani	GMP 3	2
50	Bayo Nalan	GMP 10	2
51	Saïdou Harouna	GMP 3	2
52	Sakali Dan Ladi	GMP 4	2
53	Mahamadou Abdou	GMP 9	2
54	Illo Alarane	GMP 3	2
55	Chouf Illo	GMP 10	2
56	Amadou Harouna	GMP 3	2
57	Abdou Ladi	GMP 9	2
58	Bakirou Dan Ladi Ladi		2
59	Gumou Harouna	GMP 2	2
60	Yakouba Abdou		2

Assouman Naïpoh.

Pour STUDI

Pour l'Assemblée Villageoise

Pour UNOPS

[Signature]

[Signature]
Thiéri

Dibissou

LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible :

Village/Quartier de..... Date 30./10./17 Heure :.....

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Atti Kou Gamba	65	Masc	GMP-9	88409908	mn
2	Sahabi Tssa	52	Masc	GMP 10	88538294	Smef
3	Liamba Salissou	50	Masc	GMP 10	89741793	Z
4	Badamassi Sani	38	Masc	GMP 3	99246918	SM
5	Hamane Abaoudou	58	Masc	GMP 9		TD
6	Salah Elh Mamam	1957	Masc	GMP-9	96131571	mn
7	Chai'bou Halara	1949	Masc	GMP 10	98066733	JS
8	Abdou Chai'bou	1944	Masc	GMP-3		Z
9	Sahabi Adamou		-	GMP 6		α
10	Adamou Souley	50	-	GMP 9		α
11	Idi Tanko		-	GMP 4		α
12	Abdou Maïdawa		-	GMP 3		Z ~
13	Hamidine Mamam		-	GMP 2		~
14	Hamane Latta		-	GMP-9		Sm
15	Saïdou Ada		-	GMP 10		α
16	Adamou Souley	1954	-	GMP 10		α
17	Hamane Adamou	1983	-	GMP 4		α
18	Louali Amadou		-	GMP 9		α
19	Tssa Soli		-	GMP 10		Z
20	Assoumane Nalini		-	GMP 1		

21	Salifou Traoré	45	Hand	GMP - 10m		-
22	Sahadi Hamane			GMP 10		S
23	Hamane			GMP 10		✓
24	Beharou Amadou	80		GMP 3		✓
25	Abdou Hamane	24		GMP 10		✓
26	Adamou Souley	47		GMP 10		✓
27	Togo Issa	47		GMP - 10		✓
28	Bazo Labbo	54		GMP 3		✓
29	Abdou Bazo	36		GMP 3		11
30	Hamane Hamane	68		GMP 1		✓
31	Hamane Salha	35		GMP 6		✓
32	Gumane Hamane	58		GMP 10		✓
33	Sadikou Assoumane	46		GMP 3		✓
34	Assoumane Gumane	58		GMP 10		✓
35	Mahadi Hago	58		GMP 9		✓
36	Sani Souley			GMP 10	90 27 9188	✓
37	Adamou Hamane	32		GMP 2		✓
38	Sahadi Labbo			GMP 2		✓
39	Chifou Gumane			GMP 10		✓
40	Karimou Labbo			GMP 3		✓
41	Abdou Baki Habibou			GMP 10		✓
42	Hamane Amadou			GMP 3		✓
43	Sahadi Salao			GMP + 10m		✓
44	Hamane Traoré			GMP 10		✓
45						

46	Cherif Abdoulay	GMP 5	2	
47	Mamane Lasso	GMP 9	2	
48	Mamane Abdou	GMP 3	1	
49	Abdou Gado	GMP 1	1	
50	Jamilou Gado	GMP 10	1	
51	Saïdou Sahali	GMP 10	1	
52	Abdou Mamane Sani	GMP 9	1	
53	Halilou Mohamedou	GMP 9	1	
54	Hajabidou Ali	GMP 9	1	
55	Mamane Rabidou Salah	GMP 9	1	
56	Salah Issoufou	GMP 9	2	
57	Louali Harouna		1	
58	Mamane Harouna		1	
59	Rayaneu Abdou		1	
60	Issa Abdou	GMP 9	1	

Pour STUDI

Pour l'Assemblée Villageoise

Pour UNOPS

HH

9 Dec
2013

LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible : *Établissements et Populations*

Village/Quartier de *Boto*..... Date *30.10.2013* Heure : *10h15mn*

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Sala Abdoulahi		M	Membre		✗
2	Sidi Hamming		M	président G.M.P.B		↑
3	Adamou Amadou		M	chef de village		↑
4	Adamou Moussa		M	Membre		↓
5	Abacar Mahamadou		M	Membre		W
6	Sala Amadou		M	Membre		W
7	Ibrahim Abaka		M	Membre		↑
8	^{Aboucar} Mahamadou		M	Membre		↑
9	Adamou Ioli		M	Membre		↑
10	Moussa Mame		M	Membre		↑
11	Sani Matherma		M	Membre		↑
12	Chabou Abdou		M	Membre		↑
13	^{Mattama} Hachimou		M	Membre		↑
14	Ioli Adamou		M	Membre		↑
15	Maidama Adamou		M	Membre		↑
16	Soulema Abacar		M	Membre		↑
17	Sala Abacar		M	Membre		↑
18	Lavali Ithim		M	Membre		↑
19	Beuroua Adamou		M	Membre		↑
20	Douze Ioli		M	Membre		↑

21	Malibri' Harman	M	Membre		↑
22	Abdoulaye	M	Membre		↑
23	Matlamadou	M	Membre		↑
24	Abdoulaye Idriss	M	Membre		↑
25	Abdoulaye Maïda	M	Membre		↑
26	Idar Ibrahim	M	Membre		↑
27	Souleymane Ibrahim	M	Membre		↑
28	Mahamadou Sami	M	Membre		↑
29	Abdoulaye Idriss	M	Membre		↑
30	Haroun Adamou	M	Membre		↑
31	Abou Bakar Ousmane	M	Membre		↑
32	Abakar Saidou	M	Membre		↑
33	Garba Maïda	M	Membre		↑
34	Mahamadou Maniga	M	Membre		↑
35	Harouna Asman	M	Membre		↑
36	Ismail Ibrahim	M	Membre		↓
37	Harouna Abalchi	M	Membre		↓
38	Adamou Maïda	M	Membre		↓
39	Sami Hamidi	M	Membre		↓
40	Ali	M	Membre		Assaman
41	Maïdama	M	Membre		Alasa
42	Harouna	M	Membre		Amadi
43	Aziza	M	Membre		Maïda
44	Adamou Maïda	M	Membre		Maïda
45					

46	Yacouba Algarbo		12			2
47	Abdou Amadou					✓
48	Abdou Taoules					2
49	Tchirou Touko					2
50	Zakia Amagari					7
51	Ibrahim Abakar					#
52	Ibrahim Seydi					0
53	Kraddia					2
54	Artisso Hamon					0
55						
56						
57						
58						
59						
60						

Pour STUDI

Pour l'Assemblée Villageoise

Pour UNOPS



Gidou Godia ④

LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible :

Village/Quartier de..... Date : 30 / 10 / 17 Heure :

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Ibrahim Anahi	120		2		
2	Atto Oummo	35		6		
3	Saley A.Sdou	18		8		
4	halke Saidou	56		2		
5	A.Sdou Saidou	110		2		
6	Amadou Yahaya	36		2		
7	Abou S Tallou	48		4		
8	Hamou Sadi	42		1		
9	Ahali Ibrahim	47		1		
10	Moussa Ibrahim	37		1		
11	Abou Bacar Mama	37		2		
12	A.Sdou Sadi	37		1		
13	hahani Bourbe	36		1		
14	Hani Ibrahim	70		1		
15	Souley D. Saly	60		1		
16	Moutari Ibrahim	60		2		
17	hahani Bourbe	36		2		
18	Sahali Souhami	61		2		
19	Gado Ila	56		2		
20	Harouna Saly	50		6		

21	Sahadillaman	47	6		
22	Jamilou Sahabi	25	6		
23	Ali Baka	80	1		
24	Sale D. Saba	61	2		
25	Portey Naman	50	1		
26	Hamidin D. Ladi	61	1		
27	Naman Bello	27			
28	Abdou Tonko	62	1		
29	Naman Abdou	25	2		
30	Naman Nazawaka	40	2		
31	Naman Abdou	45	2		
32	Jakirou mamar	25	2		
33	Saidou Ila	74	6		
34	Hachimou D. Ladi	86	2		
35	Abdou Gaba	40	2		
36	Issoufou Saba	33	6		
37	Hadjou Abdou	52	2		
38	Saidou Zakari	60	2		
39	Idi Zistao	70	5		
40	Koussa Gaba	50	2		
41	Abdou Samay	55	6		
42	Idou Hamidin	40	6		
43	Hadja Rahaman	80	2		
44	Abdou Zakari	40	2		
45					

46	Sani Isahum	50	2		
47	Moussa dari	50	2		
48	Isahum dari	61	2		
49	yahaya Ider	62	2		
50	Hassen Ila	58	2		
51	Saadon Ila	51	1		
52	yahaya chaba	54	2		
53	Halila issa man	23			
54	Alio Koulou	58	4		
55	Ayouba Koulou	55	4		
56	Hassan Isahum	51	1		
57	Sah'ou oumar	50	2		
58	Hamidin e Seim	47			
59	Sah'ou manan	65	2		
60	ELHaji Ila Tanko	60	2		

Pour STUDI

Pour l'Assemblée Villageoise

Pour UNOPS

lin

[Signature]
B. Tuhik
7

LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible : *Représentants d'Épaves.*

Village/Quartier de... *Konni* Date : *30/10/2017* Heure : *14h30*

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Zainabou Ibrahim	20	F			la
2	Keti Salimou	50	F			ly
3	Moussina Housseini	50	F			ly
4	Fatima Aharhi	45	F			ly
5	Zainabou Amadou	50	F			ly
6	Koussé Moussa	55	F			ly
7	Halima Tou Mahmoud	50	F			ly
8	Nadine Moussa	35	F			ly
9	Marima Moumouni	45	F			ly
10	Hadiza Housseini	50	F			ly
11	Arché Maman	55	F			ly
12	Aboukady Moussa	55	F			ly
13	Asmaou	20	F			ly
14	Ruby Samana	20	F			ly
15	Sahara	21	F			ly
16	Awa	50	F			ly
17	Zainabou	20	F			ly
18	Khadijatou	22	F			ly
19	Sarata Yacoubi	16	F			ly
20	Sarata Asmah	20	F			ly

21 Rati Aboubacar 22 F

21	Mariama Oumou	70	F			
22	Salamaou Yacoubou	18				
23	Aïcha Mahamadou	55				
24	Halima Djibrila	45				
25	Mariama Alpha	45				
26	Mariama AHMED	25				
27	Habou Seydi	35				
28	Aï AKMAD	45				
29	Salamaou Bouba	56				
30	Aï Adama	25				
31	Aïcha Hassan	18				
32	Fatchima Bello	25				
33	Hassou Moussa	26				
34	Habou Issa	30				
35	Fatchima Issoufou	35				
36	Dela Mahamed	25				
37	Hadizakou Issa	35				
38	Hadizakou A	20				
39	Hassou Djibrila	50				
40	Hadizakou Amadou	30				
41	Aïcha Maïdama	18				
42	Aminatou Souley	30				
43	Mandé Amadou	45				
44						
45						

STUDI

chef de village

CINOPS



LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible : Populations ~~Jeunes~~ (3m/10ans)

Village/Quartier de..... Date 30 / 10 / 17 Heure :.....

Dai Gozo
~~P. B. B.~~
 Guidao Goodia
 J. B. B.

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Chawdiga Zabayon	57ans	F			
2	Aura Djohon	50	F			
3	Pigi Abdon	60	F			
4	Abou Kibiga	50	F			
5	Amou Asura	60	F			
6	Seybaton Haroun	70	F			
7	Iguimara	60	F			
8	Foué Dari	50	F			
9	Sahara Adama	45	F			
10	Nahia Zabayon	41	F			
11	Fatima Nama	40	F			
12	Rokya Nama	40	F			
13	Zahra Garba	60	F			
14	Attara Dubon	40	F			
15	Salomon Aliou	55	F			
16	Raby Abdon	27	F			
17	Zeynabou Nama	60	F			
18	Dineha Haya	60	F			
19						
20						

LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible : Populations ~~Existantes~~ ^{généralistes} = jeunes des 3 villages réunis.

Village/Quartier de Guidan Date : 30/10/2011 Heure : 16h

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Zouhalou Zoussa	1993				x
2	Sahali Issa	1992				x
3	Anas bala	1992				x
4	Iba mani	1990				3
5	Zagana Abdou	1993				X
6	Rabou Assoumane	1992				+
7	Zouharimadou	1990				✓
8	Zoussa Idriss	1994				x
9	Sanoussy beuhacan	1991				x
10	Yahya Zahama	1991				8
11	Abdou Rahman	1990				1
12	Sani Souley	1989				5
13	Issoufou Zoussa	1980				2
14	Yaman staffa	1982				1
15	Staffa Idriss	1989				1
16	Sadison Assouman	1980				2
17	Issoufou staffa	1999				1
18	Issia Issa	1988				1
19	Abdou Rahman boudou	1996				1
20	Zahamane Gdam	1999				1
	Si Abdou					

21	Mourhala Abdou	1986					D
22	Abas Pddou	1997					9
23	Roussa Pddou	1990					7
24	Zakari Addou	1960					e
25	Sala Roussa	1981					+
26	Ibrahim Gadi	1990					s
27	Alhou Gadi	1982					D
28	Awali Azizou	1982					h
29	Issa Ramane	1980					O
30	Baehar Baheli	1990					B
31	Bassirou Ali	1991					B
32	Abasountari	1992					A
33	Bago Roussa	1982					B
34	Soucoussimountari	1990					s
35	Saidouountari	1991					s
36	Adamountari	1992					1
37	Adamou mamane	1982					+
38	Yakouba Abdou	1980					9
39	Awali Saloufa	1982					x
40	Aibou Halila	1986					+
41	Zaig Halila	1985					9
42	Komaye Zaleizou	1960					+
43	Abdourahman Salifou	2002					h
44	Aminou Ila	1980					D
45	Siraga Ila	1999					D

46	Amadou Abdoul Rajata	1991				1
47	Sahabi	1980				9
48	Sala Rahamadeou	1990				9
49	Issoufou garba	1991				9
50	Issiga garba	1991				9
51	Awali Issa	1999				9
52	Mawla Issa	1991				9
53	Zaiga Iba	1990				1
54	Pssaka Iba	2001				1
55	Oumaranou Issa	1998				1
56	Chakrou Abdoul Azizou	1991				2
57	Abdoukalila	1986				1
58	Baiza Assamane	1950				1
59	Kachimougai	1987				1
60	Oumarew Assamane	1992				2

Pour STUDI

Pour l'Assemblée Villageoise

Pour UNOPS

[Signature]

[Signature]
Thibault

A)

Jeunes des 3 villages réunis.

LISTE DE PRESENCE KONNI

Nai Boro

Gidou Godia

Di Bisso

Cible : Populations - Filles/Jeunes (3 villages)

Village/Quartier de..... Date :..../..../.... Heure :.....

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Zakari Assouman	1982				
2	Tahaman Ayigorba	1987	A			
3	Zakari Assouman	1987	N			
4	Abou Idriss	1982	N			
5	Hamidou Amadou	1981	N			
6	Sani Zeidou	1987				
7	Hamidou Gado	1980				
8	Abou Assouman	1981				
9	Abdoumouhamadou	1982				
10	Saïdou Sahabi	1980				
11	Atta Amadou	1982				
12	Atta Hissou Assouman	1982				
13	Atta Garba	1980				
14	Bassou Zeidou	1984				
15	Yamane Awali	1984				
16	Charibou Assouman	1986				
17	Sabou Assouman	1986				
18	Abi Hamidin	1980				
19	Sahabi Gado	1979				
20	Sahabi Amadou	1980				
	Bassou Abdou	1980				

21	Abdouna Amadou	1980					0
22	Harissou Souley	1980					9
23	Salou Ida	1982					7
24	Abou Issa	1981					9
25	Abou Zabanbala	1980					1
26	Idi Kalihou	1960					1
27	Rafou Sahabi	1975					6
28	Faou Saïdou	1980					0
29	Abdoulatif Kamada	1995					+
30	Badou Salifou	1980					4
31	Awali Idi	1987					7
32	Bilgaminou ^{Touss}	1992					7
33	Sahabi Aboukar	1992					9
34	Aouf Abdou	1982					2
35	Toussa Oumatan	1992					1
36	Abdou Rachid Ouma	1992					5
37	Chouaï Abdou	1982					2
38	Salou Salifou	1992					0
39	Chafou Hassan	1992					8
40	Abdou Issa	1980					5
41	Issoufou Zaman	1992					6
42	Abdou ^{Abdou} Ibrahim	1996					1
43	Sani Issa	1996					7
44	Salifou Salou	1984					2
45							

46	chaïbou oumarou	1995					9
47	Tassiou Zabeïrou	1995					9
48	Amadou mané	1982					9
49	oumarou Taman Amineu	1992					9
50	Halilou gada	1992					9
51	Hamissou Zabeïrou	1995					+
52	Sahali gozou	1994					9
53	Idi Sahali	1980					+
54	Abou Assouman	1980					9
55	Abdou moumouni	1990					A
56	Hamidou Phelou	1992					+
57	Samam Dja	1980					9
58	Bassirou Amali	1991					9
59	dahirou vahane	1998					9
60	Kabirou saïdou	1990					9

Pour STUDI

Pour l'Assemblée Villageoise

V.M.

Pour UNOPS

UNOPS
S. Chéib

LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible : Population et élites

Nassaba
Dagarka

2

Village/Quartier de..... Date 22/11/2022 Heure : 16h00

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Aboumou Gado			Nassaba To		2
2	Abou Taoufikou			Dagarka		2
3	Iba Mamane			Dagarka		6
4	Mamadou Sami Madougou			Dagarka		6
5	Abou Mamane Lado			Dagarka		2
6	BASSIROU ABDOU			Dagarka		6
7	Yakouba ISSA			Nassaba To		2
8	Hamza ABDOU			Dagarka		2
9	Ibra Salifou			Dagarka		2
10	ISSA ALASSANE			Dagarka		2
11	Abou Mamane			Dagarka		2
12	Abou Mamane			Dagarka		2
13	Abou Bakirou			Dagarka		2
14	Koufai Khouma			Dagarka		2
15	Mamane Bador Koto			Dagarka		2
16	Adama Ibra			Dagarka		2
17	Yakouba ABDOU			Dagarka		2
18	Sa Lissou ABDOU			Dagarka		2
19	Abou Mamane			Dagarka		2
20	Halima Abou			Dagarka		2

21	Manane Sani			Dagarta		//
22	Ibrahim Ali			Dagarta		///
23	Abou Manane			Dagarta		500
24	Sala Moussa			Dagarta		De
25	Moussa Adamou			Dagarta		2
26	Saidou Aboumane			Massalato		5
27	Ibrahim Abda			Dagarta		///
28	Nayane Haroun			Massalato		2
29	Ali Haroun			Massalato		2
30	Youssef Gamba			Dagarta		15
31	Manane Dari			Dagarta		110
32	Rabihou Haroun			Massalato		5
33	Sani Issa			Dagarta		4
34	Ibrahim Ili			Dagarta		4
35	Kabirou Amadou			Dagarta		4
36	Abdou Zjadj			Dagarta		1
37	Aboubaou Hany			Dagarta		///
38	Sani Abouba			Dagarta		///
39	Sani Manane			Dagarta		///
40	Sakina Atta			Dagarta		2
41	Nouradine Atta			Dagarta		11
42	Ibrahim Mahamane			Dagarta		///
43	Moussa Manane			Massalato		2
44	Ibrahim Gamba			Dagarta		///
45						

Resoluto
deputado ③

46	Kaïmouna Alakane					
47	Dige' Ibro				99915695	✓
48	Kaïmouna Garba					✓
49	Halima Souley					✓
50	Fatima Lado					✓
51						
52						
53						
54						
55						
56						
57						
58						
59						
60						

Pour STUDI

Pour l'Assemblée Villageoise

Pour UNOPS

✓

LISTE DE PRESENCE KONNI

Massalaba 4
Dagaba

Cible : Populations et Expatriés.

Village/Quartier de..... Date : 21.11.17 Heure : 16h32

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Sahabi Salifou			Représentant chef de village Massalaba	98046630	
2	Adamou Mamane				97365920	
3	Adamou Sami					
4	oumarou chabou					
5	Amadou Bizo					
6	oussoume Ali					
7	Yacouba Bizo					
8	Baraba Salifou					
9	Mamane Adamou					
10	Sala Arzika					
11	Harouna Mamane					
12	Baraba Mamane					
13	Assoune Iai				96837697	
14	Sahabi Assoune				97384538	
15	Garba Arzachi					
16	Abou Ima					
17	Adi Mamane					
18	Aminatou Ibrahima					
19	Sadi Adamou					
20	Halima Yakouba					

Neauleba
Dagavka (5)

21	Yasulba iroa				98824462	
22	Ibro Zonoufou			Chofda village	98285339	H
23	Abodou Moussa Doudou				/	D
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						
41						
42						
43						
44						
45						

Reprizubast

Reviolate
Dagarker ⑥

LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible : Populations et exploitants

Village/Quartier de..... Date : 01 MAR 2017 Heure : 16h32

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Tsayabou Ibra				/	✓
2	Issa Bobawa				98500620	✓
3	Abdou Dars				96458333	✓
4	Salifou Ibrahim				96041434	✓
5	Abatchi Ada				96260726	✓
6	Garba Adamou				/	✓
7	Mamane Adamou				/	✓
8	Mamane Nouria				98265265	✓
9	Alasane Daouda				/	✓
10	Abdou Gourlo				98147052	✓
11	Tbro Kobre				/	✓
12	Issoufou Tanko				96312392	✓
13	Nouria Abdou				/	✓
14	Garba Abdou				/	✓
15	Abdou Garba				/	✓
16	Mamane Bouda				/	✓
17	Mamane Nouria				/	✓
18	Mahamadou Nemene				96168215	✓
19	Nouria Souley				/	✓
20	Abdou BaKo				89048455	✓

National
Assembly (3)

21	Assoumani Yahaya				88506559	P -
22	Idi Chekara				96588394	Q
23	Salifu Garba				98018282	L
24	Hamane Amadou				96817866	L
25	Tanko Danko				/	T
26	Idi AbdouKaiim				96114523	J
27	Garba Tanko				89885802	T
28	Abdou Hamane				96239655	L
29	Souley Barmou				/	L
30	Souley Chekara				/	T
31	Souley Assoumane				96592056	S
32	Gado Abdou				89227530	A
33	Chamoussi Dumarou				97438556	L
34	Yacouba Saidou				/	S
35	Danladi Abdou				/	O L
36	Assoumani Issoufou				/	VJ
37	Adamou Issa				/	P.OI
38	Idi Garba				/	T
39	Ibro Nousa				/	C
40	Garba Adamou				98533623	J
41	Hounkila Hamane				88834899	R
42	Hamane Alhou				/	D
43	Dumarou AbdouKaiim				96892316	L
44	Hassane Dumarou			Representative of the village	/	A
45	Hamidou Issa				/	D

Demolito
Fogarko ©

46	Rabou Baku Ibro Elle				-	JA
47	Ibrahim Adamou				-	pi
48	Chouibou Abdou Kaïm			chef du village	96878066	rec
49	Idi Oumarou				96068321	inf
50	Salifou Nassalah				96065141	O.
51						
52						
53						
54						
55						
56						
57						
58						
59						
60						

Pour STUDI

Pour l'Assemblée Villageoise

Pour UNOPS

4

LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible : ASSEMBLEE GENERALE / SAISON SECHE
DES EXPLOITANTS

le 01/11/2017

Village/Quartier de... Kaniemi... Date : 01/11/17 Heure : 11:00
(Siège de l'Union des Coopératives)

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Boukalzer ZHAYDER	-	-	Agronome / Groupe STUDI	92479150	
2	Ag. Tahirou Ahmed	-	-	SA Préfecture Birin. N. Konni	97938982	
3	Adamou Yacoba	-	-	1er Adjoint 2e Hérine	98062001	
4	Aliou OUSMANE	-	-	Directeur Dep. ONAH	90155727	
5	Al Mustapha ALI	-	-	Chenre Rural / ONAH	97297478 91332215	
6	Louali MOUSSA	-	-	Directeur PRC Konni 1	90861249	
7	Mamane Kéamiri	-	-	Konni 2	96594868	
8	Adamou Aïdoul	-	-	Président d' Union des Coop	9638.6694	
9	Assomane Zabeau	-	-	représentant chef du Canton	96625847	
10	Nahamédon Yahiya	-	-	gérant coop K1	96082597	
11	Nahamédon Yahiya Amadou	-	-	Gérant coop 3e ANA Konni 2	96876593	
12	Amadou Tidiane ly	-	-	STUDI/MCC	920688.16	
13	Amadou Latifou Soté	-	-	STUDI/MCC		
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						

LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible : Régulateurs et opposants Nassarata
Dagarka

Village/Quartier de..... Date 22.11.2017 Heure : 16h00

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Abelamu Gado			Nassarata		X
2	Pousta Haphouma			Dagarka		✓
3	Iba Namane			Dagarka		✓
4	Namane Sami Hadjugu			Dagarka		✓
5	Ila Hissoumane lade			Dagarka		✓
6	Bassirou Hissoumane			Dagarka		✓
7	Yakouba Issa			Nassarata		✓
8	Hamza Hissoumane			Dagarka		✓
9	Ibra Salifou			Dagarka		✓
10	Issa Allassane			Dagarka		✓
11	Abimou Hissoumane			Dagarka		✓
12	Abdou Namane			Dagarka		✓
13	Aboubakar Hissoumane			Dagarka		✓
14	Boufai Hissoumane			Dagarka		✓
15	Namane Hadou Bata			Dagarka		✓
16	Adamou Ibra			Dagarka		✓
17	Yakouba Hissoumane			Dagarka		✓
18	Sa Lissou Hissoumane			Dagarka		✓
19	Abimou Gamba			Dagarka		✓
20	Hadouba Abdou			Dagarka		✓

21	Namane Samir			Dagarka		//
22	Ibrahim Ali			Dagarka		///
23	Abdou Namane			Dagarka		///
24	Sala Moussa			Dagarka		///
25	Moussa Adamou			Dagarka		///
26	Saidou Abdou			Passalata		///
27	Ibrahim Abdou			Dagarka		///
28	Nayansa Harouna			Passalata		///
29	Ali Harouna			Passalata		///
30	Youssef Harba			Dagarka		///
31	Namane Dari			Dagarka		///
32	Rabien Harouna			Passalata		///
33	Sami Issa			Dagarka		///
34	Ibrahim Idris			Dagarka		///
35	Kabine Amadou			Dagarka		///
36	Abdou Djadi			Dagarka		///
37	Abouba Hanou			Dagarka		///
38	Sami Abdou			Dagarka		///
39	Sami Namane			Dagarka		///
40	Saminou Atta			Dagarka		///
41	Nouradine Atta			Dagarka		///
42	Ibrahim Tabou			Dagarka		///
43	Moussa Abdou			Passalata		///
44	Youssef Harba			Dagarka		///
45						///

Nomade
Djarko ③

46	Kaimouna Alagane					
47	Dige' Ibro				99915695	M
48	Naimouna Garba					(M)
49	Halima Souley					2
50	Fatchima Lado					M
51						
52						
53						
54						
55						
56						
57						
58						
59						
60						

Pour STUDI

Pour l'Assemblée Villageoise

Pour UNOPS

X

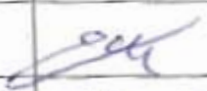
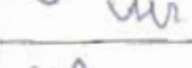
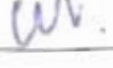
①

LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible : Populations et habitants de Sabongari - Nounwadata I - Nounwadata II et Nounwadata

Village/Quartier de... Kouni... Date 02.11.2017 Heure : 16h30

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	IBRO-D Galabina			Nounwadata		
2	Samaila Rana			Nounwadata		
3	Abdoukader yalga			Nounwadata		
4	El Saddi Rana			Sabongari		
5	Idrissa Bello			Sabongari		
6	Hassane Ali			Nounwadata II		
7	Rahmoudou aïmarou			Nounwadata		
8	Namane Zeïroun			Nounwadata		
9	Grasla Rana			Nounwadata		
10	I de Nouna			Nounwadata II		
11	Boubacar Azizika			Sabongari		
12	Namane Sami chaïbou			Nounwadata		
13	Rahmoudou Rahmoudou			Nounwadata		
14	ISSAhou chaïbou			Nounwadata		
15	Abou na Rana			Fada		
16	Boubacar Namane			Nounwadata II		
17	Ibrahim Namane			Tagaria		
18	Nouna Nounouga			Tagaria		
19	Yacoubou Kouni			Tagaria		
20	Nahaman ISSAhou			Nounwadata		

21	Ibrahim Namane			Namwadata II		
22	Emmanuel Alldane			Dallamane		
23	Nourou Yahaya			Dallamane		
24	Razak Ibrahim			Sabon gari		
25	Elh Kani Craibe			Namwadata II		
26	Amadou Harane			Sabon gari		
27	Mazinan Ayoub			Sabon gari		
28	Yahaya danbagi			Sabon gari		
29	Abdou Tauba			Namwadata II		
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						
41						
42						
43						
44						
45						

STUDI

Assemblée régionale



46						
47						
48						
49						
50						
51						
52						
53						
54						
55						
56						
57						
58						
59						
60						

Pour STUDI

Pour l'Assemblée Villageoise

Pour UNOPS



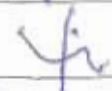
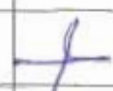
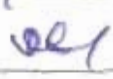
LISTE DE PRESENCE KONNI

Cible : Populations et Egarés de la périphérie de Fada - Konni - Tagayia - Nankarawa

Village/Quartier de..... Date : 26.11.2017 Heure : 14h30

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Nahmad Salifu			Tagayia		
2	Asama Haruna			Ronji		
3	Hassan Abd Karim			Tagayia		
4	Sani Alkali			Tagayia		
5	Basim Essa			Tagayia		
6	Abd gader			Tagayia		
7	Nussa Alika			Tagayia		
8	Nan Tan, Abd Karim			Tagayia		
9	Bsifu Abd			Tagayia		
10	Gbora Nussa			Rini		
11	Abou Amman			Nankarawa		
12	Sani garba			Nankarawa		
13	Amad Salifu			Nankarawa		
14	Abou fahim Salifu			Nankarawa		
15	Nahmad Ballidu			Nankarawa		
16	Adama Chikawa			Fada		
17	Abd Chaki Zakari			Tagayia		
18	Abd Rakim Abaka			Fada		
19	Naman Ali			Nankarawa		
20	Abou Ali Tendo			Tagayia		

21	Mahomun Abd. Rahaman	Na Tankarawa	
22	ssifa-Dari	Roumji	
23	Riko Adaman	Roumji	
24	Dadi Naman	Roumji	
25	Khadj Doda	Na Tankarawa	
26	Saidi Aban	Fade	
27	Abd. Kader Abd. Rahaman	Na Tankarawa	
28	Yahaya Raba	Na Tankarawa	
29	Abd. Man Saad	Na Tankarawa	
30	Habibani Nahanah Alarad	Roumji	
31	Na'niya Hatira	Na Tankarawa	
32	Adam Hamana Abd.	Namwada Tce	
33	Hariss Tanko	Fade	
34	Abd. Nadige	Tagajiya	
35	Awali	Tagajiya	
36	Naman Amman	Roumji	
37	Abd. Raji Samaila	Roumji	
38	Garba Samaila	Roumji	
39	SSRO Salifu Dangalima	Na Tankarawa	
40	Saidi Kadzaga	Roumji	
41	Hamissa Hassan	Fade	
42	Abd. Nahan	Fade	
43	Naman Sani Abd.	Na Tankarawa	
44	Zonkari Baya	Na Tankarawa	
45	Haruna Salifu	Na Tankarawa	

46	Issaka Amad	Rini		
47	Issa Doulya	Rangji		
48	Naman Barma	Fada		
49	Naman Alh Naman	Fada		
50	Hawa Naman	Fada		
51	Assan Zaka	Fada		
52	Sahiya Zaka	Fada		
53	Nolan Neri Rawa	Fada		
54	Ali Saida	Tagajiya		
55	Hasan Kakala	Tagajiya		
56	Amara Nantehi	Fada		
57	Nahmide Amad	Tagajiya		
58	Ali Amad	Tagajiya		
59	Ali Issa	Rini		
60	Saika Naman	Natankawa		

Pour STUDI

Pour l'Assemblée Villageoise
Représentant du chef de
canton

Pour UNOPS

46	Imad Agni	Natancou
47	Yacoubou	Fada
48	Ndjamou Amara	Ndjamou
49	Ba Saen Yacoubou	Togoyou
50	5th Maggou Saka	Moundou 2
51	Naman Sani Zakaria	Matankou
52	Sabien Abden	Matankou
53	Mahamadou Nassim	Fader
54	Naman Sani Yacoubou	Natancou
55	Naman Heli Amad	Fada
56	Amad Haroun Doudou	Rini
57	Abd. Heli	Roumy
58	Amine Saliss	Fada
59	Rabie Gouba	Natancou
60	Sa Touman Heli	Ndjamou

Pour STUDI



Pour l'Assemblée Villageoise

Représentant du chef de
Canton


Pour UNOPS

21	Assuman garba	Fada		
22	Naman Assuman	Fada		
23	Omman Yalaba	Radi		
24	Naman Namata	Fada		
25	Abulagim Naman	Fada		
26	Naman Tanko	Tagajiya		
27	Nalan Zili	Fada		
28	Salhata Tanko	Ramji		
29	Zanza garba	Ramji		
30	Nalan Zaba	Rini		
31	Nalan Abul	Fada		
32	Zdi Zeda	Fada		
33	Shahin garba	Rini		
34	Yahaya dangaza	Fada		
35	Kassa	Fada		
36	Nam Tari Nasajaga	Ramji		
37	Kassa Dari	Tagajiya		
38	Nassa Babi	Tagajiya		
39	Adama Sakka	Tagajiya		
40	Adama Ajika	Fada		
41	Tari	Fada		
42	Elha dan Ayka	Fada		
43	Saliss wondara	Ramji		
44	Ali an wama	Nalamawa		
45				

Sabangari' Moumwaadato 1 - Moumwaadato 2 et Ndamaoua.

LISTE DE PRESENCE KONNI

②

Cible : Moumwaadato

Village/Quartier de Sabangari Date : 21/11/17 Heure : 16h30

N°	Prénom (s) et Nom (s)	Age	Sexe	Fonction	Contact	Emargement
1	Assoumane Abdon	51	M	cultivateur	96270300	
2	Abdon Chaïbou	51	M	cultivateur		
3	Assoumane Alon	56	M	cultivateur		
4	Yakaya Djibo	46	M	cultivateur		
5	Abdoul Kader	53	M	cultivateur		
6	Abdou Goulma	56	M	II		
7	Boubacar Douma	72	M	II		
8	Lawal Amadou	35	M	II		
9	Ibrahim Mamadou	36	M	II		
10	Idi Hamidou			II		
11	Yacoubou Ibrahim		M	II		
12	Mahamada Kader		M	cultivateur		
13	Bachir Amadou		M			
14	Hamidou Abmar		M	cultivateur		
15	Mamane Chaïbou		M	cultivateur		
16	Haïja Boubakar		F	menagère		
17	Haroun Assoumane		F	menagère		
18	Zana Porté		F	Menagère		
19	Zana Borkari		F	II		
20	Fatima Abriel		F	II		

21	Ainun Nuzul	F	Manajemen	
22	Haidi Gabey	F	manajemen	
23	Rabi Adhane	F	11	
24	Hamia Ibrahim	F	11	
25	Kadhi Mawmuni	F	11	
26	Asribit Waidana	F	11	
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
41				
42				
43				
44				
45				

STUDI

Asribit Waidana





Réunion technique du 03/10/2017 à la Mairie de Konni



Focus group sur les aspects du milieu naturel et biodiversité du 14/10/2017 à Tcheyrassa Mangou



Réunion avec les membres des coopératives de Konni1 et Konni2 du 03/10/2017



Focus group sur les aspects du milieu naturel et biodiversité du 14/10/2017 à Tcheyrassa Gouné



Réunion à la Mairie de Tsernaoua du 04/10/2017



Focus group sur les aspects du milieu naturel et biodiversité du 14/10/2017 à Boulkié



Réunion de restitution de la visite du 05/10/2017 aux autorités communales de Konni



Focus group sur les aspects du milieu naturel et biodiversité du 17/10/2017 à Zongo

	
Réunion de concertation et de communication : 01/11/17 GMP de Konni I	Réunion de concertation et de communication : Le 02/11/17 Quartier de Konni (GMP de Konni I)
	
Entretien avec un distributeur formel de pesticides	Entretiens avec des agriculteurs
	
Visite conjointe avec la mairie de konni des zones urbaines qui envahissent le périmètres 16/11/2018	Réunion avec les familles des nomades installées en bordure du périmètre durant la contre saison 17/11/2018



Concertation avec les paysans hors périmètre à l'aval de la réserve de Tcherassa Nov 2017



Réunion de concertation avec les villages autour des barrages. Nov 2017



Avec Mr le Préfet de Malbaza Nov 2017



Avec les femmes de Bolké- Nov 2017



A Guidan Noma – Nov 2017



Avec les groupements féminins de Konni- Oct 2017